

Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du service de location à longue durée de vélos à assistance électrique et de remorques pour vélos de Flers Agglo

Version du 12 mars 2025

ARTICLE 1 – Objet et coordonnées

1.1 Objet

La location longue durée de vélo à assistance électrique et/ou de remorques pour vélos est un service proposé par Flers Agglo (ci-après dénommée l'« Autorité Organisatrice »), dont la gestion est confiée à Transdev Normandie Interurbain (ci-après dénommée « l'Exploitant »), société par actions simplifiée, au capital de 529 030,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Rouen sous le numéro 487 911 505, sous la dénomination « **Némus** » (ci-après le « Service »). Ce Service implique l'adhésion sans réserve de l'Utilisateur aux présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (ci-après dénommées les « CGAU »).

Le présent contrat de location est conclu entre l'Utilisateur et l'Exploitant.

L'intégralité des CGAU est également disponible en Agence « Némus » ainsi que sur le site internet : nemus.flers-agglo.fr

1.2 Coordonnées de Transdev Normandie Interurbain / Service Client

Adresse de Transdev Normandie Interurbain : 10 Boulevard Industriel – CS 20234 – 76304 SOTTEVILLE LES ROUEN CEDEX

Service Client : Agence Némus, 6 Place du Général De Gaulle 61100 FLERS

Téléphone : 02.33.65.80.80 ou 02.33.65.61.61 (numéros non surtaxé)

Courriel : flers.nemus@transdev.com

Site internet : nemus.flers-agglo.fr

Les horaires d'ouvertures du Service Client à l'Agence Némus sont les suivants :

- En période scolaire :
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Pendant les petites et les grandes vacances scolaires :
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.
- En période scolaire et pendant les petites vacances scolaires :
Le premier samedi du mois : de 8h30 à 12h00.

Pour les personnes sourdes et malentendantes :

Téléchargez l'application Rogervoice qui utilise la reconnaissance vocale automatique et la synthèse vocale pour retranscrire une conversation téléphonique, comme s'il s'agissait d'un échange de SMS.

Rogervoice propose également un service de traduction en Langues de Signes Françaises et un service de visiocommunication.

ARTICLE 2 – Conditions d'accès au Service

2.1 Le Service est destiné aux personnes physiques pour leur besoin de déplacement personnel. Le Service permet de louer un vélo à assistance électrique (ci-après dénommé « **VAE** »), un vélo cargo à assistance électrique (ci-après dénommé « **VAE Cargo** »), une remorque pour vélo, pour une période déterminée.

Le contrat de location est strictement personnel. Il n'est par conséquent ni cessible, ni transmissible.

Une personne ne peut contracter qu'un seul contrat de location pour un seul vélo uniquement : soit un VAE, soit un VAE Cargo.

Une personne peut contracter deux contrats de location distincts : un contrat de location pour un VAE et un contrat de location pour une remorque pour vélo.

L'utilisation du Service est réservée aux personnes domiciliées au sein du territoire de l'Autorité Organisatrice, ou travaillant / étudiant au sein dudit territoire.

L'utilisation du Service par des opérateurs économiques ou des personnes physiques à des fins professionnelles est strictement interdite.

Le Service est accessible aux personnes âgées de quatorze (14) ans minimum, sous la surveillance et la responsabilité du représentant légal, résidant sur le territoire de Flers Agglo et pouvant justifier d'une adresse sur ce dit territoire (ci-après dénommée(s) l'« Utilisateur »), reconnaissant être titulaire du Brevet de Sécurité Routière (BSR), aptes à la pratique du vélo et à l'utilisation d'une remorque, connaître les règles du Code de la route relatives à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. L'Exploitant ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'Utilisateur.

Les personnes âgées de moins de dix-huit (18) ans devront être accompagnées du représentant légal et être en possession d'une autorisation parentale. Le contrat est dans ce cas conclu par le représentant légal.

2.2 La conduite du vélo ou de la remorque est strictement réservée à la personne identifiée dans le contrat de location en tant qu'Utilisateur ou la personne utilisatrice du vélo ou de la remorque.

2.3 Le Service est accessible dans la limite de la flotte de vélos et de remorques disponibles. L'Exploitant ne pourra être tenu responsable en cas d'indisponibilité d'un vélo, d'une remorque, d'un équipement et/ou d'un accessoire.

La location est limitée à un seul VAE ou à un seul VAE Cargo par Utilisateur. Il est impossible de louer deux ou plusieurs vélos simultanément.

La location est limitée à une seule remorque par Utilisateur.

2.4 L'Exploitant se réserve le droit de refuser l'accès au Service à quiconque ne satisfait pas les présentes CGAU.

ARTICLE 3 – Equipement des vélos et des remorques

3.1 Les vélos à assistance électrique loués sont accompagnés d'un manuel utilisateur et ont notamment l'équipement et les accessoires suivants :

- Des dispositifs d'éclairage (feux avant et arrière) et de signalisation visuelle (catadioptrés visibles à l'avant, à l'arrière et latéralement), ainsi que d'un avertisseur sonore (cf. articles R.313-4 et suivants du Code de la route) ;
- Deux systèmes de freinage indépendant agissant chacun sur une roue différente ;
- Une batterie et un chargeur batterie ;
- Un moteur électrique ;
- Un antivol et un câble antivol ;
- Une clé pour le verrouillage de la batterie.

Les vélos peuvent être accompagnés des accessoires suivants :

- Un gilet fluorescent ;
- Un casque.

L'Exploitant remet également un manuel utilisateur à la fonction d'assistance électrique (moteur et batterie). Les batteries utilisées sur les VAE doivent être manipulées avec précaution, l'Utilisateur doit éviter de les utiliser en cas de choc. De fait, par suite d'un choc trop violent ces batteries peuvent présenter un risque de court-circuit, d'échauffement, voire de se consumer.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de douze (12) ans, y compris lorsque les enfants sont installés dans la caisse avant du VAE Cargo ou dans la remorque pour vélo, et il est fortement recommandé pour les adolescents et les adultes.

Aucun équipement, ni aucun accessoire n'accompagne la location d'une remorque pour vélo. Il appartient à l'Utilisateur de procéder, seul et sous sa pleine et entière responsabilité, à l'attache de la remorque à son vélo. A ce titre, il appartient à l'Utilisateur de s'assurer au préalable que la fixation de la remorque pour vélo est compatible avec son vélo.

3.2 L'Utilisateur s'engage à ne pas excéder la charge maximale que peut supporter le vélo ou la remorque :

- Le **VAE** : dont le poids est de vingt-deux virgule six kilogrammes (22,6) kg, peut supporter une charge maximale de cent-trente kilogrammes (130) kg pour le vélo. Le poids maximum que peut supporter le porte-bagage est de vingt-cinq (25) kg.
Taille recommandée : de 1m55 à 1m85.
- Le **VAE Cargo** : dont le poids est de cinquante-et-un kilogrammes (51 kg) ; la caisse avant peut supporter un poids maximum de soixante kilogrammes (60 kg) (hors conducteur), le poids maximum que peut supporter le vélo sur la partie cycliste est de cent-cinquante-cinq kilogrammes (155 kg).
Taille recommandée sur la partie cycliste : de 1,5m à 1,9m.
En ce qui concerne la partie **caisse avant du VAE Cargo** et le **kit sécurité enfant** :
Dimensions extérieures de la caisse : L 1020 mm, l 740mm, H 520 mm
Poids maximum total des enfants que supporte le kit sécurité de la caisse : quarante kilogrammes (40 kg), soit deux (2) enfants de vingt kilogrammes (20 kg) maximum chacun.
- La **remorque pour vélo** : dont le poids est de douze kilogrammes (12 kg), peut supporter une charge maximum de quarante-quatre kilogrammes (44 kg), pour un total à charge (remorque comprise) de soixante kilogrammes (60 kg) maximum. Les dimensions de la remorque sont les suivantes : L 96 X l 45 X H 30 / ouverture de la porte : 80 cm / hauteur du siège : 60 cm et largeur d'épaules : 58,4 cm.
Taille maximum des enfants : 111 cm
Poids maximum total des enfants : quarante-quatre kilogrammes (44 kg), soit deux (2) enfants de vingt-deux kilogrammes (22 kg) maximum chacun.
Age des enfants : à partir d'un (1) an, position assise acquise et maximum quatre (4) ans.

ARTICLE 4 – Type et durée de contrat

4.1 La location comprend la mise à disposition, pour une durée définie, d'un vélo, de ses équipements et/ou accessoires, ou d'une remorque pour vélo.

4.2 Les conditions relatives à la durée de location sont les suivantes :

4.2.1 VAE :

- Un (1) mois ; ou
- Trois (3) mois ; ou
- Six (6) mois.

Jusqu'au jour même de l'expiration du contrat de location souscrit, et sous réserve de la disponibilité de vélos en Agence Némus, l'Utilisateur peut solliciter le renouvellement du contrat de location.

L'Utilisateur ne peut renouveler qu'une (1) seule fois le contrat de location.

La durée de la location, renouvellement inclus, ne pourra pas dépasser douze (12) mois.

A la fin de la location, l'Utilisateur doit restituer le vélo, les équipements et accessoires loués.

4.2.2 VAE Cargos :

- Un (1) mois ; ou
- Trois (3) mois ; ou
- Six (6) mois.

Jusqu'au jour même de l'expiration du contrat de location souscrit, et sous réserve de la disponibilité de vélos en Agence Némus, l'Utilisateur peut solliciter le renouvellement du contrat de location.

L'Utilisateur ne peut renouveler qu'une (1) seule fois le contrat de location.

La durée de la location, renouvellement inclus, ne pourra pas dépasser douze (12) mois.

A la fin de la location, l'Utilisateur doit restituer le vélo, les équipements et accessoires loués.

4.2.3 Remorque pour vélo :

- Un (1) mois ; ou
- Trois (3) mois ; ou
- Six (6) mois.

Jusqu'au jour même de l'expiration du contrat de location souscrit, et sous réserve de la disponibilité de remorques en Agence Némus, l'Utilisateur peut solliciter le renouvellement du contrat de location.

L'Utilisateur ne peut renouveler qu'une (1) seule fois le contrat de location.

La durée de la location, renouvellement inclus, ne pourra pas dépasser douze (12) mois.

A la fin de la location, l'Utilisateur doit restituer la remorque.

4.3 En cas de renouvellement de contrat, le contrat renouvelé commencera à la fin du contrat initial. Pour le renouvellement du contrat, l'Utilisateur devra fournir les mêmes documents que pour la souscription initiale au Service et devra procéder au paiement en Agence Némus.

Pour resouscrire au Service dans les conditions ci-dessus et en cas d'indisponibilité du vélo ou de la remorque, l'Utilisateur sera inscrit dans une liste d'attente pour louer à nouveau un vélo ou une remorque.

ARTICLE 5 - Modalités liées au Service

Un formulaire de réservation (contrat de location) est disponible et peut être complété sur le site internet nemus.flers-agglo.fr, dans la rubrique « Se déplacer », puis rubrique « vélos », cliquez sur « Réserver mon vélo en ligne ».

5.1 Pour accéder au Service, l'Utilisateur doit signer un contrat de location.

5.2 Pour signer le contrat de location, l'Utilisateur doit effectuer une réservation. Pour cela, il

doit soit se rendre directement en Agence Némus, soit effectuer une pré-réservation sur le site internet <https://nemus-flers.lokki.rent/> de la manière suivante :

- Choisir la date de location souhaitée ;
- Choisir la durée de location souhaitée (1 mois, 3 mois ou 6 mois) ;
- Cliquer sur "Louer" ;
- Sélectionner un type de vélo (VAE ou VAE Cargo) ou de remorque pour vélo souhaité(e) et cliquer sur « ajouter au panier ». La demande de pré-réservation est limitée à un seul vélo ou à une seule remorque par personne ;
- Sélectionner les accessoires souhaités (casque et/ou gilet fluorescent) ;
- Cliquer sur "finaliser ma réservation" ;
- Remplir le questionnaire obligatoire qui s'affiche, joindre les pièces justificatives demandées, à savoir : la pièce d'identité de l'Utilisateur (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité) et soit un justificatif de domicile, soit une attestation de l'employeur certifiant que l'Utilisateur est titulaire d'un emploi au sein du territoire de l'Autorité Organisatrice, ou soit un justificatif d'un établissement scolaire. A défaut, si ce n'est pas fait, l'Utilisateur ne peut aller plus loin dans la démarche de pré-réservation ;
- Remplir le formulaire "informations personnelles" et confirmer.
- L'Utilisateur doit prendre connaissance des CGAU, également disponibles sur le site internet <https://nemus.flers-agglo.fr/se-deplacer/velo>, avant de pouvoir valider sa demande de pré-réservation. En validant la demande de pré-réservation, l'Utilisateur signe les CGAU (case à cocher).

L'Utilisateur recevra ensuite un courriel de confirmation de pré-réservation.

La demande de pré-réservation de l'Utilisateur est mise en attente.

L'Exploitant traitera la demande de pré-réservation ainsi reçue. En particulier, les pièces justificatives feront l'objet d'une vérification par l'Exploitant.

Si un vélo ou une remorque est disponible, l'Exploitant envoie un courriel de confirmation de la réservation. L'Utilisateur reçoit alors un courriel comprenant un lien sur lequel l'Utilisateur doit cliquer pour télécharger son contrat de location comprenant les dates de location, un résumé de la location ainsi que les CGAU.

Un (1) jour avant la date de début de la location, un courriel de rappel est envoyé à l'Utilisateur sur l'adresse courriel renseignée lors de la pré-réservation.

L'Utilisateur doit se présenter à l'Agence Némus, le jour de début du contrat de location, afin de :

- Fournir un dépôt de garantie par chèque, en application des tarifs en vigueur à la date de signature du contrat de location conformément à l'article 6.2 des présentes CGAU. Le dépôt de garantie pourra être retenu partiellement ou totalement dans les conditions prévues à l'article 6.3 des présentes CGAU ;
- Procéder au paiement intégral du montant de la location ;
- Récupérer le vélo ou la remorque ainsi loué(e) ainsi que les éventuels accessoires en cas de retrait du vélo ou de la remorque en Agence.

L'Utilisateur s'engage à mettre à jour ses informations personnelles nécessaires à la gestion du contrat de location, notamment l'adresse ou remettre un nouveau chèque pour le dépôt de garantie en cas de changement d'établissement bancaire en cours de contrat de location.

5.3 Réservation d'un vélo ou d'une remorque

La signature du contrat de location entraîne la réservation d'un vélo ou d'une remorque. Lors de la signature du contrat, et dans l'ordre d'inscription, un rendez-vous est fixé pour la livraison

à domicile (uniquement dans la limite du territoire de Flers Agglo) ou pour le retrait du vélo ou de la remorque en Agence Némus à Flers.

Tout rendez-vous non honoré sans en avertir l'Exploitant entraîne l'annulation de la réservation et la résiliation du contrat de location pour faute de l'Utilisateur dans les conditions de l'article 12.3 ci-dessous.

5.4 Flotte de vélos ou de remorques

L'Exploitant peut assurer la location de vélo ou de remorque uniquement dans la limite de vélos ou de remorques disponibles. Les vélos ou les remorques sont réservés et loués dans l'ordre de réception et de traitement des dossiers.

La liste des modèles proposés est disponible en Agence Némus et sur le site internet <https://nemus-flers.lokki.rent/>

Les tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat s'appliquent dans les conditions de l'article 5.5 ci-après.

Chaque vélo est identifié par un numéro qui lui est propre. Il en est de même s'agissant des remorques : chacune est également identifiée par un numéro qui lui est propre.

Le prix de la location n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation du vélo ou de la remorque, de l'équipement et/ou des accessoires, cette possibilité reste à la charge de l'Utilisateur.

L'Autorité Organisatrice et l'Exploitant ne sont pas responsables des dommages directs et indirects que pourrait causer l'Utilisateur du fait de l'utilisation du vélo ou de la remorque, causés au vélo ou à la remorque, à un tiers ou à lui-même, sauf en cas de faute de la part de l'Autorité Organisatrice et/ou de l'Exploitant.

5.5 Conditions générales

La signature du contrat de location n'est possible qu'après acceptation par l'Utilisateur des présentes CGAU. Les CGAU acceptées au moment de la signature du contrat de location sont applicables à l'Utilisateur.

Le contenu des présentes CGAU pourrait être amené à évoluer. L'Autorité Organisatrice ou l'Exploitant se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes CGAU. En cas de renouvellement du contrat de location, l'Utilisateur devra accepter les CGAU en vigueur à la date de signature du nouveau contrat de location.

5.6 Renouvellement de la location

5.6.1 Le contrat de location est conclu pour une durée d'engagement définie à l'article 4 précité. Toute reconduction tacite est expressément exclue. Le contrat prendra fin à l'expiration de la durée définie à l'article 4.

L'Utilisateur a la possibilité de renouveler, une (1) seule fois, son contrat de manière express, avant l'expiration de son contrat de location et si et seulement si le vélo ou la remorque n'a pas déjà fait l'objet d'une demande de réservation par un tiers validée par l'Exploitant.

En cas de renouvellement, l'Utilisateur devra accepter la dernière version des CGAU en vigueur à la date de renouvellement du contrat de location et se rendre en Agence Némus pour procéder au paiement et à une visite obligatoire de contrôle de l'état du vélo ou de la remorque pour vélo.

5.6.2 L'Exploitant se réserve le droit de refuser l'établissement d'un nouveau contrat de location en cas de dégradation du vélo ou de la remorque, de non-règlement de sommes dues ou de tout autre comportement préjudiciable à l'Autorité Organisatrice ou à l'Exploitant.

Dans l'hypothèse où l'Exploitant accepterait la conclusion d'un nouveau contrat malgré le non-règlement de sommes dues au titre d'un contrat précédent, l'Exploitant ne pourra invoquer ce défaut de paiement antérieur pour résilier unilatéralement le contrat.

5.7 Usage non professionnel : l'Utilisateur peut utiliser le vélo loué ou la remorque louée pour réaliser son trajet domicile-travail, ses déplacements professionnels ponctuels quotidiens et ses activités de loisirs. Tout usage à des fins de transport de marchandises ou de personnes (en dehors des conditions des présentes CGAU) est strictement interdit. L'Exploitant se

réserve la faculté de résilier le contrat, aux conditions prévues à l'article 12 des présentes CGAU, en cas d'usage professionnel constaté.

5.8 Il est interdit à l'Utilisateur :

- de modifier le vélo, ses équipements et/ou ses accessoires ;
- de modifier la remorque pour vélo ;
- de prêter, céder, louer ou sous-louer le vélo, ses équipement et/ou accessoires, ou la remorque ;
- de permettre de quelle que façon que ce soit l'utilisation, gratuite ou onéreuse, du vélo, son équipement et/ou ses accessoires, ou de la remorque pour vélo, par des tiers quels qu'ils soient ;
- de transporter un autre passager, à l'exception de l'utilisation de sièges bébé homologués sur un vélo ou de l'utilisation de la caisse avant du VAE Cargo ou de l'utilisation de la remorque pour vélo en application des fiches techniques ;
- de sécuriser les vélos loués dans les vélo-stations présentes dans la rue et dans les stations automatisées. La sécurisation des vélos doit être faite sur des arceaux vélos comme pour un vélo personnel ;
- d'utiliser le vélo ou la remorque à l'occasion de compétitions ;
- d'utiliser le vélo ou la remorque à des fins non-conformes aux présentes CGAU.

ARTICLE 6 - Modalités de paiement

6.1 Tarifs

Lors de la souscription du contrat, l'Utilisateur est tenu de payer le montant total de la location (au prix fixé au moment de la souscription du contrat de location et disponible en Annexe 1 des présentes). Le paiement intervient en Agence Némus, en une seule fois pour le contrat, quelle que soit la durée de location (un mois, trois mois ou six mois), par carte bancaire, espèces ou par chèque.

Seules les cartes bancaires des réseaux suivants sont acceptées :

- Réseau Carte Bleue ;
- Visa ;
- Mastercard ;
- American Express.

Ne sont notamment pas acceptées les cartes des réseaux Visa Electron, Mastercard Maestro.

Les tarifs sont détaillés en Annexe 1, sur le site internet nemus.flers-agglo.fr et en Agence Némus.

Les tarifs sont valides à compter du début de la période de location et peuvent être modifiés à tout moment par l'Autorité Organisatrice. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront uniquement aux nouveaux contrats et aux renouvellements, dans les conditions de l'article 5.5 ci-dessus.

6.2 Le dépôt de garantie

Un dépôt de garantie, d'un montant prévu dans les tarifs en vigueur à la date de signature du contrat de location (disponible en Annexe 1 des présentes), devra être constitué par chèque de caution.

Le dépôt de garantie est effectué au moment du paiement en Agence Némus du montant total de la location.

Il n'est pas encaissé au moment de la signature du contrat.

En cas de présentation d'un chèque n'appartenant pas à l'Utilisateur, le titulaire dudit compte devra être présent et accompagner l'Utilisateur lors de la livraison/du retrait du vélo ou de la remorque. Le titulaire devra pouvoir justifier son identité (présentation de la pièce d'identité : carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité).

L'Utilisateur s'engage à signaler toute modification concernant ses coordonnées bancaires fournies dans le cadre des présentes CGAU, susceptible d'affecter, pendant la période de location, le bon encaissement du dépôt de garantie.

6.3 Utilisation du dépôt de garantie

L'Utilisateur est tenu de restituer le vélo, ses équipements et/ou accessoires ou la remorque pour vélo dans l'état dans lequel ils lui ont été remis, à l'exception de l'usure normale et de la vétusté. Pour ce faire, il devra entretenir le vélo, les équipements et/ou accessoires ou la remorque et informer l'Exploitant de tout défaut ou usure. En cas de dégradation du vélo, des équipements et/ou accessoires, ou de la remorque pour vélo, l'Utilisateur supporte les montants correspondants aux dommages directs subis par le vélo, les équipement et/ou accessoires, ou la remorque pendant la location.

L'Exploitant facture ces montants sur la base de la grille tarifaire en vigueur à la date de souscription du contrat de location. En cas de non-paiement des dégradations ou de non-restitution du vélo, des équipements et/ou accessoires, ou de la remorque pour vélo, l'Exploitant procède à l'encaissement du dépôt de garantie dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'expiration du délai de paiement indiqué sur la facture précitée et pourra engager immédiatement toutes poursuites judiciaires utiles.

ARTICLE 7 - Conditions de livraison à domicile/retrait en Agence et du retour en Agence d'un vélo loué ou d'une remorque pour vélo louée

Lorsque l'Utilisateur a signé le contrat de location, accepté les CGAU et fourni toutes les pièces justificatives nécessaires, un rendez-vous est fixé avec l'Exploitant pour pouvoir se faire livrer le vélo ou la remorque pour vélo à domicile (dans la limite du territoire de Flers Agglo) ou le/la retirer à l'Agence Némus, 6 place du Général De Gaulle 61100 FLERS.

7.1 La livraison à domicile ou le retrait en Agence du vélo ou de la remorque pour vélo

Pour la livraison à domicile du vélo ou de la remorque : l'Utilisateur doit prendre rendez-vous par téléphone au 02 33 65 80 80 (numéro non surtaxé) et être présent à son domicile à la date et à l'heure convenus pour la livraison du vélo ou de la remorque.

Pour le retrait du vélo ou de la remorque à l'Agence Némus : l'Utilisateur se rend à la date et à l'heure prévus en Agence. Il se présente avec sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).

Une « fiche d'état des lieux initial » est établie contradictoirement entre l'Exploitant et l'Utilisateur lors de la remise du vélo ou de la remorque. Cette fiche concerne le vélo ou la remorque, les équipements et accessoires tel que décrit à l'article 3 des présentes, notamment la bonne fixation de la selle, des pédales, le bon fonctionnement de la sonnette, des freins, de la transmission et de l'éclairage, le bon état général du cadre et des pneumatiques, le bon fonctionnement du display, de la batterie, du chargeur de batterie et du moteur électrique. S'agissant de la remorque pour vélo, l'état des lieux initial porte notamment sur les ceintures, les catadioptrés, l'axe et le bon état général des roues.

L'agent de l'Exploitant dispensera à l'Utilisateur des conseils pour la bonne utilisation du vélo, ses équipements et accessoires ou de la remorque pour vélo.

7.2 Entretien

Pour le moteur, la batterie, le display, le chargeur et le cadre l'Utilisateur doit faire effectuer l'entretien et les réparations en s'adressant uniquement auprès de l'Exploitant.

Pour tout autre élément que ceux limitativement mentionnés ci-dessus, l'Utilisateur doit faire effectuer l'entretien et les réparations en s'adressant auprès d'un professionnel effectuant les réparations du vélo et/ou de la remorque pour vélo. L'Utilisateur devra justifier, sur demande de l'Exploitant, des réparations effectuées par un professionnel du vélo ou de la remorque pour vélo sur présentation d'une facture.

Toute intervention sur le vélo ou la remorque par l'Utilisateur pourra entraîner la résiliation du contrat de location dans les conditions de l'article 12 des présentes, ainsi que la facturation de toute réparation qui sera rendue nécessaire par l'Exploitant dans les conditions tarifaires de l'Annexe 1 des présentes.

En cas de renouvellement du contrat de location, l'Utilisateur s'engage à présenter le vélo ou

la remorque pour vélo le dernier jour du contrat de location initial (c'est-à-dire avant que ne débute le nouveau contrat de location) pour une visite obligatoire de contrôle de l'état de celui-ci/de celle-ci, après avoir convenu d'un rendez-vous par téléphone au 02 33 65 80 80 (numéro non surtaxé).

À tout moment, l'Exploitant se réserve le droit de demander à l'Utilisateur de venir présenter le vélo ou la remorque pour vélo pour en vérifier son bon fonctionnement.

7.2.1 Les dégradations dues à une usure anormale constatées sur le vélo ou sur la remorque sont à la charge de l'Utilisateur. Les réparations seront réalisées par l'Exploitant et facturées à l'Utilisateur, conformément à la grille tarifaire des opérations de maintenance jointe en Annexe 1 des présentes et consultable sur le site internet nemus.flers-agglo.fr.

7.2.2 En cas d'immobilisation du vélo ou de la remorque pour réparations, l'Exploitant responsable du Service remettra à l'Utilisateur un nouveau vélo ou une nouvelle remorque pour éviter une interruption du Service (à la condition qu'un vélo ou qu'une remorque soit disponible immédiatement). Un état des lieux de retour du premier vélo ou de la première remorque sera alors effectué et un état des lieux de départ du second vélo ou de la seconde remorque sera réalisé pour permettre le départ de ce nouveau vélo ou de cette nouvelle remorque.

7.2.3 Le paiement des réparations se fera directement auprès de l'Exploitant, dans le délai de paiement indiqué sur la facture. En cas de non-paiement, l'Exploitant procède à l'encaissement du dépôt de garantie dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'expiration du délai de paiement indiqué sur la facture précitée et pourra engager immédiatement toutes poursuites judiciaires utiles.

7.3 Vol ou sinistre

En cas de vol ou disparition du vélo, des équipements, des accessoires ou en cas de vol ou disparition d'une remorque pour vélo, l'Utilisateur doit déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie en précisant le numéro du vélo ou de la remorque. Il doit déclarer le vol à l'Exploitant par téléphone au numéro indiqué à l'article 1.1 ci-dessus, dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la connaissance du vol et transmettre une copie du dépôt de plainte par courriel à l'adresse courriel suivante : flers.nemus@transdev.com.

A défaut, l'Utilisateur s'expose à des poursuites pour abus de confiance.

Dans tous les cas, l'Exploitant encaissera le dépôt de garantie.

Après encaissement du dépôt de garantie et dans le cas où le vélo, les équipements, accessoires ou la remorque serait retrouvé dans un délai de quinze (15) jours calendaires suite au dépôt de plainte pour vol auprès des services de police, l'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le dépôt de garantie.

En cas de dégradation causant un préjudice direct à l'Autorité Organisatrice et à l'Exploitant, l'Utilisateur s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparations facturés par l'Exploitant conformément à la grille tarifaire jointe en Annexe 1 des présentes. A défaut de paiement, l'Exploitant encaissera le dépôt de garantie dans les conditions de l'article 6.3 ci-dessus.

En cas de vol ou de disparition du vélo, de la remorque, des équipements et des accessoires qui ne serait pas retrouvé dans le délai de quinze (15) jours calendaires précité, l'Exploitant présentera à l'Utilisateur la facture correspondant au prix du vélo, de la remorque pour vélo, des équipements et accessoires, tel qu'indiqué à l'Annexe 1. La facture tiendra compte du montant du dépôt de garantie prélevé.

7.4 Restitution du vélo / restitution de la remorque pour vélo

L'Utilisateur est averti par courriel de la fin de la location. A réception de ce courriel, l'Utilisateur est invité à prendre contact avec l'Exploitant, par téléphone au numéro 02 33 65 80 80 (numéro non surtaxé), afin de fixer un rendez-vous pour la restitution, en Agence Némus, du vélo, des équipements et accessoires ou de la remorque pour vélo. A défaut, un agent de l'Exploitant prendra contact avec l'Utilisateur par téléphone.

Une « fiche d'état des lieux final » est établie contradictoirement entre l'Exploitant et l'Utilisateur. La fiche spécifiera les éléments constituant une usure normale du vélo, des équipements et des accessoires, ou de la remorque à la charge de l'Exploitant et les éléments constituant une usure anormale, à la charge de l'Utilisateur. Dans ce dernier cas, une facture sera établie conformément à la grille tarifaire jointe en Annexe 1 des présentes en vigueur à la date de souscription du contrat de location ou du renouvellement du contrat, disponible sur le site internet nemus.flers-agglo.fr. Cette facture devra être payée par l'Utilisateur afin de mettre un terme à la location et permettre la restitution du dépôt de garantie.

Le vélo, les équipements et/ou accessoires, et la remorque pour vélo loués doivent impérativement être restitués au plus tard le jour indiqué sur le contrat de location. En cas de retard au-delà de sept (7) jours calendaires, l'Exploitant appliquera la pénalité de retard d'un montant de dix euros (10€) toutes taxes comprises (TTC) par vélo et/ou par remorque, par jour de retard (tout jour entamé est dû en entier).

Pendant la période de sept (7) jours précitée, l'Utilisateur peut souscrire un contrat de location, dans la limite de la durée énoncée à l'article 4 ci-dessus. Dans ce cas, le contrat prendra effet de manière rétroactive à la date à laquelle l'Utilisateur aurait dû restituer le vélo ou la remorque et il ne se verra pas appliquer la pénalité précitée.

En cas de non-souscription d'un nouveau contrat ou de non-restitution du vélo ou de la remorque à la date prévue dans le contrat de location, l'Exploitant pourra engager immédiatement des poursuites judiciaires et encaissera l'intégralité du montant du dépôt de garantie au-delà de quinze (15) jours calendaires de retard.

L'Utilisateur s'engage à restituer le vélo ou la remorque propre et dans l'état dans lequel ils lui ont été remis, à l'exception de la vétusté. En cas de retour du vélo ou d'une remorque avec des éléments manquants ou cassés, l'Utilisateur supportera les frais de réparation ou se verra prélevé le dépôt de garantie dans les conditions de l'article 6.3.

ARTICLE 8 - Obligations de l'Utilisateur

8.1 Le vélo, ses équipements et/ou ses accessoires, et la remorque pour vélo restent la propriété exclusive de l'Autorité Organisatrice pendant toute la durée de la location. L'Utilisateur s'interdit de sous-louer le vélo ou la remorque à un tiers ou de transporter tout passager (hormis l'utilisation de l'aménagement enfants dans la caisse avant du VAE Cargo ou des remorques pour vélo prévues pour le transport d'enfants en application des fiches techniques et le transport des enfants en cas d'utilisation d'un siège bébé homologué pour le vélo à assistance électrique).

8.2 L'Utilisateur est responsable du vélo ou de la remorque qu'il a loué pendant toute la durée du contrat. Il doit tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition, sa dégradation ou sa destruction. Il s'engage à verrouiller systématiquement le système antivol du vélo et à l'attacher à un point fixe dès qu'il en interrompt l'utilisation pour éviter sa disparition.

8.3 La signature du contrat de location par l'Utilisateur implique que ce dernier ait pris connaissance et souscrit entièrement et sans aucune réserve au contenu des présentes CGAU. Le contenu des présentes CGAU pourra être amené à évoluer conformément à l'article 5.5 ci-dessus. Toute modification des présentes CGAU sera portée à la connaissance des Utilisateurs et publiée sur le site internet nemus.flers-agglo.fr

8.4 L'Utilisateur assume toutes les conséquences directes ou indirectes de tout évènement engageant sa responsabilité du fait de sa négligence, défaillance, imprudence dans l'utilisation du vélo loué ou de la remorque pour vélo louée et survenant pendant la période de location. Sa responsabilité s'étendra aux conséquences d'évènements nés pendant la période de location, mais dont le préjudice ne se révélerait qu'après la restitution du vélo ou de la remorque à l'Exploitant. L'Utilisateur accepte que si son utilisation du Service, du vélo, de la remorque, des équipements et/ou accessoires provoque des blessures ou des dommages à

lui ou à une autre personne, ainsi qu'à des biens matériels, il sera alors responsable de toutes les conséquences (réclamations, demandes de dédommagement, préjudices, frais ou pénalités, honoraires d'avocat, poursuites judiciaires, ainsi que tout autre problème de quelque nature que ce soit) et ne pourra pas se retourner contre l'Exploitant. L'Utilisateur dégage l'Exploitant et l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité découlant de son utilisation du vélo, de la remorque, des équipements et accessoires mis à sa disposition en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés.

La responsabilité de l'Utilisateur est exclue en cas de faute de l'Exploitant.

8.5 L'Utilisateur est informé que la caisse avant des vélos cargo à assistance électrique peut être utilisée pour le transport de matériel (marchandises, courses, etc.) ne dépassant pas soixante kilogrammes (60 kg) ou au transport de deux (2) enfants dont le poids total n'excède pas quarante kilogrammes (40 kg). Un aménagement spécifique au transport d'enfants est fourni avec le VAE Cargo (harnais, ceinture). Une bâche de protection de pluie peut également être fournie pour le transport d'enfants ou de marchandises. Le transport d'enfants dans la caisse avant relève de la seule responsabilité de l'Utilisateur.

L'installation d'un siège bébé, même homologué, est interdite dans la caisse avant du VAE Cargo. Seul le kit de sécurité disponible dans celle-ci doit être utilisé par l'Utilisateur.

L'Utilisateur est informé que la remorque pour vélo est uniquement réservée au transport d'enfants. L'attache de la remorque au vélo de l'Utilisateur est effectuée par l'Utilisateur, sous sa pleine et entière responsabilité.

La remorque peut être utilisée :

- 1) en mode marche basique,
- 2) en mode vélo.

Dans les deux cas, le poids total des enfants autorisé dans la remorque ne doit pas dépasser quarante-quatre kilogrammes (44kgs) maximum, pour un total à charge (remorque comprise) de soixante kilogrammes (60kgs) maximum. La taille maximum d'un enfant autorisé dans la remorque est de cent onze centimètres (111 cm).

Le transport d'enfants dans la remorque pour vélo relève de la seule responsabilité de l'Utilisateur.

L'installation d'un siège bébé, même homologué, est interdite dans une remorque pour vélo. Seul l'équipement de sécurité disponible dans celle-ci doit être utilisé par l'Utilisateur.

L'Utilisateur est autorisé à monter seul sur le vélo (VAE ou VAE Cargo). Le transport de personne sur le vélo est strictement interdit, hormis le transport d'enfants en cas d'utilisation d'un siège bébé homologué sur le vélo, ou le transport d'enfants dans la caisse avant du VAE Cargo ou le transport d'enfants dans la remorque pour vélo en application des fiches techniques et des stipulations ci-dessus.

L'Utilisateur pourra équiper l'arrière du vélo d'un siège bébé homologué permettant le transport d'un enfant selon la norme du siège choisi.

Les agents de l'Exploitant ne procéderont pas au montage/démontage d'équipements ou d'accessoires choisis/achetés par l'Utilisateur.

L'Utilisateur est responsable du montage et du démontage du siège enfant sur le vélo.

8.6 L'Utilisateur reconnaît avoir la garde du vélo ou de la remorque dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution à l'Exploitant. L'Utilisateur s'engage à verrouiller le vélo avec le système antivol, dès qu'il interrompt, même pour une très courte durée, l'utilisation du vélo et de l'équipement, en englobant la poutre du vélo et un point fixe solidement implanté dans le sol (ou mur). L'Utilisateur s'engage à stationner le vélo ou la remorque la nuit et durant les longues périodes d'inutilisation dans un lieu fermé et sécurisé. Il s'engage à utiliser le vélo ou la remorque avec soin, et à le/la rapporter, avec l'ensemble des équipements et/ou accessoires,

à l'issue de la période de location, dans l'état où il/elle se trouvait lors du retrait, à l'exception de la vétusté et de l'usure normale du vélo ou de la remorque pour vélo.

8.7 En aucun cas, l'Utilisateur ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autres dommages et intérêts du fait de l'indisponibilité du vélo ou de la remorque mis à sa disposition par l'Exploitant durant la période de location et non imputable à ce dernier. Hors dommage imputable à l'Utilisateur et en fonction de la disponibilité de la flotte de vélos ou de remorques, un remplacement pourra être envisagé en cas de dysfonctionnement du vélo loué ou de la remorque louée.

8.8 L'Utilisateur doit suivre les démarches de sécurité suivantes :

- Respecter les manuels d'utilisation, ainsi que suivre les conseils dispensés par les agents de l'Exploitant lors du retrait du vélo ou de la remorque pour vélo ;
- S'assurer que la fixation de la remorque pour vélo est compatible avec le vélo de l'Utilisateur ;
- Adapter sa distance de freinage notamment en cas d'intempéries ;
- Effectuer le réglage de la selle et/ou de guidon pour adapter sa hauteur à sa morphologie ;
- Porter un casque homologué et des vêtements adaptés (et notamment visibles en cas d'usage en soirée ou de nuit) ;
- Utiliser un vélo ou une remorque que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du Code de la route ; de façon générale, de respecter le Code de la route en vigueur au moment de l'utilisation (notamment respecter les feux de signalisation, ne pas rouler sur les trottoirs...).

Si l'Utilisateur contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo ou de la remorque, l'Exploitant ou l'Autorité Organisatrice ne pourront en aucun cas en être tenus pour responsables.

ARTICLE 9 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L.221-2 et L.221-28 du Code de la consommation, les services de transport de passagers dont l'activité de location de voitures et de transport de biens devant être fournis à une date ou à une période déterminée ne donnent pas droit à rétractation.

En cas de souscription à distance de services éligibles au droit de rétractation, notamment la location de vélos ou de remorques pour vélos, l'Utilisateur a la faculté, sans avoir à se justifier, ni à payer de pénalités, d'exercer un droit de rétractation du contrat de location, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de conclusion du contrat, considérée comme étant la réception de la confirmation de souscription, la preuve de l'envoi et de sa date incombant à l'Utilisateur. L'Utilisateur devra rapporter la preuve de l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation, le dernier jour à minuit.

Dans ce cas, l'Utilisateur informe l'Exploitant de sa décision de se rétracter avant l'expiration du délai susvisé via une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter pouvant prendre la forme d'une simple lettre ou du formulaire figurant en Annexe 2 des présentes CGAU :

- par courriel à l'adresse suivante : flers.nemus@transdev.com
- par courrier postal à l'adresse suivante : Agence Némus, 6 Place du Général De Gaulle 61100 FLERS

Le remboursement se fera en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Utilisateur pour la transaction initiale, sauf s'il a expressément accepté qu'il intervienne par un moyen différent.

Si le Service n'a pas commencé au moment où l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, l'Utilisateur se voit intégralement remboursé des montants payés.

Si le Service a commencé sur demande expresse de l'Utilisateur avant l'expiration du délai de rétractation, un remboursement est effectué au *pro rata temporis* du nombre de jours/mois entiers restant à courir jusqu'à la date d'échéance du contrat. Le mois en cours, ainsi que les éventuels coûts d'usage complémentaires restent dus. Le remboursement interviendra dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la confirmation de réception de la demande de rétraction faite par l'Utilisateur auprès de l'Exploitant.

Dans ce dernier cas, l'Utilisateur devra renvoyer ou rendre le moyen de transport, dans l'Agence sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours après la communication de sa décision de se rétracter du présent contrat. Une fois ce délai passé, des frais d'usage seront imputés, au *pro rata temporis*, sur le remboursement.

ARTICLE 10 – Règles spécifiques au démarchage téléphonique

L'Utilisateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours peut s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (la liste Bloctel) sur <https://www.bloctel.gouv.fr/> ou par voie postale à l'adresse : Worldline – Service Bloctel CS 61311 – 41013 Blois Cedex.

ARTICLE 11 – Assurance

11.1 L'Utilisateur a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile.

Cette assurance couvre les dommages causés par l'Utilisateur à un tiers lors de l'utilisation du vélo, d'une remorque, des équipements et accessoires en location (notamment blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule).

L'Exploitant se réserve la possibilité de demander une attestation d'assurance à l'Utilisateur.

L'assurance contre le vol et les dégradations du vélo ou de la remorque reste à la charge de l'Utilisateur et à son initiative.

L'Utilisateur est seul et unique responsable des dommages causés par l'utilisation du vélo ou de la remorque pendant toute la durée de son usage, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée par le contrat de location en cas de restitution tardive par l'Utilisateur, sauf en cas de force majeure.

11.2 En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le vélo ou la remorque, l'Utilisateur a l'obligation de signaler les faits à l'Exploitant en le contactant à l'adresse courriel suivante : flers.nemus@transdev.com dans les vingt-quatre (24) heures suivant la survenance de l'événement. Le vélo ou la remorque demeure sous sa pleine et entière responsabilité, jusqu'à sa remise en mains propres à l'Exploitant.

ARTICLE 12 – Résiliation

12.1 Résiliation pour motifs légitimes

L'Utilisateur peut résilier le contrat de location, à tout moment, dans les cas listés ci-dessous :

- Déménagement/mutation/études de l'Utilisateur en dehors du territoire de l'Autorité Organisatrice (justificatif de domicile) ;
- Décès de l'Utilisateur (certificat de décès) ;
- Incapacité physique à faire du vélo ou à utiliser la remorque, temporaire de plus d'un (1) mois ou définitive (certificat médical).

La demande de résiliation doit être faite par courriel ou par lettre recommandée avec avis de

réception à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1.1 et accompagnée de justificatifs. La résiliation sera effective sous quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le Service Client, cachet de la poste faisant foi.

L'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix (prix au moment de la souscription ou du renouvellement du contrat) au *pro rata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée suite à la résiliation. L'Utilisateur devra restituer le vélo, la remorque, les équipements et accessoires. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

Il est entendu que tout mois commencé est dû.

12.2 Résiliation du fait de l'Utilisateur

En dehors des cas de motifs légitimes stipulés à l'article 12.1 ci-dessus, l'Utilisateur peut résilier le contrat de location avant l'échéance de son engagement en cas de manquement de l'Exploitant à l'une ou plusieurs de ses obligations au titre des présentes CGAU.

Dans ce cas l'Utilisateur peut résilier son contrat, [moyennant un préavis de quinze (15) jours calendaires, sans frais ni pénalité en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1.1.

La résiliation sera effective sous quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le Service Client, cachet de la poste faisant foi.

L'Utilisateur devra restituer le vélo, la remorque, les équipements et accessoires.

L'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix (prix au moment de la souscription du contrat ou du renouvellement du contrat) au *pro rata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée suite à la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

Il est entendu que tout mois commencé est dû.

12.3 Résiliation pour faute

Le contrat de location peut être résilié par l'Exploitant en cas de faute de l'Utilisateur.

Est considérée comme une faute de l'Utilisateur :

- Carte bancaire expirée ou invalide ;
- Défaut de paiement partiel ou total ;
- Utilisation du Service non conforme aux présentes CGAU ;
- Intervention sur le vélo ou la remorque pour vélo par l'Utilisateur ;
- Réparation du vélo ou de la remorque pour vélo par l'Utilisateur ;
- Fausse déclaration relative à la souscription ou à l'usage du Service.

Si après deux (2) relances écrites, envoyées par lettre recommandée avec avis de réception, de l'Exploitant l'Utilisateur n'a pas régularisé la situation dans le délai de quinze (15) jours calendaires alors l'Exploitant se réserve le droit de résilier le contrat de location de plein droit et sans indemnité.

L'Utilisateur devra restituer le vélo, la remorque, les équipements et accessoires.

L'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix (prix au moment de la souscription ou du renouvellement du contrat) au *pro rata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée suite à la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

Il est entendu que tout mois commencé est dû.

ARTICLE 13 - Données à caractère personnel

L'Exploitant est responsable des traitements de données à caractère personnel effectués en exécution des présentes, et notamment pour satisfaire les objectifs indiqués ci-dessous :

Finalités des traitements	Catégories de données traitées *	Principale base légale de traitement
Gestion administrative, opérationnelle et comptable des services (inscription, contractualisation, paiement, exploitation...)	Données d'identification (nom, prénom, coordonnées, titre d'identité...) Données bancaires Données de paiement (date et montant de paiements...) Données contractuelles Données relatives aux équipements des vélos Données d'usage des services Données d'inscription à un service partenaire (Lokki pour les demandes de pré-réserve effectuées sur le site internet https://nemusflers.lokki.rent/)	Exécution d'un contrat avec l'Utilisateur
Gestion des demandes et réclamations	Données d'identification, Données relatives à la demande (date, objet...)	Consentement
Amélioration des services	Toutes données	Intérêt légitime
Inscription à des lettres d'information et actions promotionnelles	Données d'identification, Nature des services souscrits, participations aux services et événements	Consentement
Mesures de fréquentation et trafic internet,	Logs, données techniques	Consentement
Vidéoprotection, aide à l'exploitation	Images de vidéoprotection	Intérêt légitime
Sécurité des systèmes d'information	Logs, données techniques	Intérêt légitime

(*) les catégories et détails de données indiquées entre parenthèses permettent à l'Utilisateur d'identifier des exemples de données traitées à l'occasion des traitements considérés, ces exemples ne sont pas exhaustifs.

Certaines données concernant l'Utilisateur peuvent être fournies par l'Autorité Organisatrice ou par des partenaires.

A l'occasion de l'accès ou de l'utilisation de certains services, l'Exploitant est susceptible d'apporter à l'Utilisateur des informations complémentaires ou spécifiques relatifs aux traitements de données mis en œuvre pour ces services.

Sauf obtention du consentement spécifique de l'Utilisateur, l'Exploitant ne communiquera ni ne mettra à disposition de tiers aucune données concernant l'Utilisateur à des fins de prospection commerciale ou promotionnelle pour des produits ou services tiers.

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement de l'Utilisateur, il est rappelé que celui-ci peut être retiré à tout moment.

Aucune décision emportant des effets juridiques à l'encontre de l'Utilisateur n'est prise par un traitement exclusivement automatisé.

Certaines données collectées sont requises pour pouvoir accéder aux services. Dans ce cas, les champs ou informations requises sont signalés à cet effet. Si l'Utilisateur choisit de ne pas fournir certaines données personnelles requises, l'Exploitant pourrait ne pas être en mesure de fournir les services demandés ou remplir les finalités pour lesquelles sont effectués un traitement de données à caractère personnel.

Par ailleurs, l'Exploitant est susceptible de publier, divulguer et utiliser des informations agrégées (informations relatives à tous les utilisateurs ou à des groupes ou catégories spécifiques d'utilisateurs combinées de manière qu'un utilisateur individuel ne puisse plus être identifié ou mentionné) ou des informations non personnelles à des fins d'analyse du secteur et du marché, de profilage démographique, à des fins promotionnelles et publicitaires et à d'autres fins commerciales.

13.1 Durées de conservation

Les données concernant l'Utilisateur ne sont conservées que pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que les principes généraux de conservation des données sont :

- les données relatives à la gestion du Service peuvent être conservées l'issue de cinq (5) exercices civils clos à compter de la cessation du contrat avec l'Utilisateur ;
- les données relatives à la gestion de vos demandes et réclamations peuvent être conservées jusqu'à l'issue de deux (2) exercices civils clos à compter de leur collecte ;
- les données collectées dans le cadre de la vidéoprotection peuvent être conservées pendant une durée maximum d'un (1) mois à compter de leur captation ;
- les données relatives à la gestion des cookies (mesure d'audience et trafic Internet) peuvent être conservées jusqu'à l'issue d'une durée de six (6) mois à compter de leur collecte.

Certains traitements de données spécifiques mis en œuvre pourront avoir des durées de conservation différentes, notamment si leur conservation est rendue nécessaire du fait d'une obligation légale ou pour permettre à l'Exploitant d'exercer ses droits.

Pour obtenir plus de détails sur les règles de conservation spécifiques à un traitement déterminé, l'Utilisateur peut s'adresser au Service Protection des Données et/ou au Délégué à la Protection des Données (coordonnées ci-dessous).

13.2 Sécurité et transferts de données

Conformément à la réglementation en vigueur sont mis en œuvre les mesures nécessaires pour s'assurer que les informations personnelles soient protégées sur le plan de leur sécurité, de leur intégrité et de leur confidentialité.

Les transferts éventuels de données sont effectués conformément à la réglementation, et

encadrés notamment par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

L'Exploitant est susceptible de communiquer, aux fins des objectifs précisés ci-dessus, les informations concernant l'Utilisateur, aux autres sociétés du Groupe Transdev et à ses sous-traitants et prestataires de services ; certaines de ces entreprises peuvent être situées à l'extérieur de l'Union Européenne et à l'extérieur des pays reconnus par l'Union Européenne comme ayant des lois garantissant une protection adéquate des données personnelles.

Les informations concernant l'Utilisateur pourront être communiquées à toute personne ou toute entité publique ou privée, notamment les administrations ou des ordres professionnels, lorsque cette communication est prévue par la loi ou la réglementation.

L'Exploitant est susceptible de traiter des informations concernant l'Utilisateur aux fins de gérer et contrôler le respect de ses politiques et procédures internes, d'audit ou pour administrer, gérer ou assurer sa défense face à des réclamations ou des actions judiciaires.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait impliqué dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, il peut être amené à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel.

En cas de cessation de la concession de service public, ou au cours de celle-ci en cas d'audit, des données concernant l'Utilisateur sont communiquées à l'Autorité Organisatrice désignée en préambule.

13.3 Exercice des droits

Conformément à la réglementation, l'Utilisateur peut exercer ses droits de consultation, de rectification, d'opposition, de suppression, de limitation du traitement et à la portabilité, dans les conditions de la réglementation applicable, sur ses données à caractère personnel que l'Exploitant peut détenir, en adressant une demande mentionnant ses nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'un justificatif d'identité, par le moyen de son choix :

Par courrier postal à : Transdev Normandie Interurbain, 10 Boulevard Industriel - CS 20234 76304 SOTTEVILLE LES ROUEN CEDEX

Par courrier électronique à : flers.nemus@transdev.com

Tant que de besoin, l'Utilisateur peut également adresser sa demande au Délégué à la Protection des Données du Groupe Transdev (DPO Groupe) à l'adresse suivante : dataprivacy@transdev.com, en précisant le service et la ville concernée.

L'Utilisateur peut également adresser au Service Protection des Données ses directives relatives au sort de ses données à caractère personnel en cas de décès, et notamment la manière dont il souhaite que les droits précités soient exercés.

De manière générale, le Délégué à la Protection des Données et le Service Protection des Données restent à la disposition de l'Utilisateur pour toute information complémentaire ou réclamation relative aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Exploitant. L'Exploitant s'engage à répondre dans un bref délai, conformément aux délais imposés par la réglementation applicable.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que l'autorité de contrôle en France en matière de traitement de données est la Commission Nationale de l'Informatique et des

Libertés, www.cnil.fr, auprès de laquelle il peut demander toute information ou introduire une éventuelle réclamation.

ARTICLE 14 – Règlement des litiges

Les CGAU et les relations entre l'Utilisateur et l'Exploitant sont soumises au droit français.

En cas de traduction des présentes CGAU la version en français prévaut.

Toute réclamation devra être envoyée au Service Client à l'adresse postale ou par courriel aux coordonnées précisées à l'article 1.1.

L'Utilisateur, après avoir fait une réclamation auprès du Service Client et à défaut de réponse satisfaisante ou s'il n'a pas obtenu de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de la réception de la réclamation, a la possibilité de saisir le Médiateur Tourisme et Voyage dans un délai d'un (1) an à compter de la réclamation écrite.

La saisine préalable du Service Client est une condition de recevabilité de la demande de l'Utilisateur auprès du Médiateur Tourisme et Voyage.

Cette saisie peut se faire en ligne www.mtv.travel ou par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur

MTV Médiation Tourisme et Voyage

BP 80 303

75 823 Paris Cedex 17

A défaut de parvenir à une résolution amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu où demeure l'Utilisateur au moment de la conclusion du contrat ou du lieu où le dommage est survenu, au choix de ce dernier, nonobstant référé, pluralité de demandeurs, défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 15 - Prise d'effet

Les présentes CGAU sont applicables à compter du 12 mars 2025 et sont disponibles en Agence Némus et sur le site internet <https://nemus.flers-agglo.fr/se-deplacer/velo>

Lors de la validation d'une demande de pré-réservation d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo cargo à assistance électrique ou d'une remorque pour vélo ou lors du renouvellement de contrat sur le site internet <https://nemus-flers.lokki.rent/>, l'Utilisateur acceptera les stipulations de la dernière version des CGAU en vigueur disponible sur ce site internet.

Dans le cas où l'un quelconque des titres, articles, termes ou stipulations des présentes CGAU s'avérerait illégal ou en conflit avec la législation en vigueur, la validité de l'ensemble des autres titres, articles, termes ou dispositions des CGAU ne s'en trouverait pas affectée.

Le fait pour l'Exploitant de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir d'un manquement aux présentes CGAU par l'Utilisateur ne saurait être interprété comme une renonciation à agir ultérieurement. De plus, l'exercice partiel de droits n'interdit pas d'exercer ultérieurement l'ensemble des droits dont dispose l'Exploitant.

ANNEXE 1 – Prix - Coûts des réparations en cas de non-restitution ou dégradations matérielles – Dépôt de garantie

Tarifs des locations :

Tarifs	1 mois	3 mois	6 mois	Dépôt de garantie
Vélos de ville à assistance électrique	30€	80€	150€	500€
Vélos cargo à assistance électrique	50€	100€	175€	1500€
Remorque pour vélo	10€	25€	50€	150€

Prix des vélos, de la remorque pour vélo et des accessoires :

- Vélo à assistance électrique (« **VAE** ») : 1 720 €TTC
- Vélo cargo à assistance électrique (« **VAE Cargo** ») : 4 849,92 €TTC
 - Aménagement enfant (kit sécurité) : 399,92 €TTC
- Remorque pour vélo : 479 €TTC
- Antivol : 20 €TTC
- Casque : 45 €TTC

Coûts des pièces en vigueur :

Pièces	Prix pièces TTC
Pneu schwalbe Delta Cruiser	36 €
Chambre à air	19 €
Roue avant	74.48 €
Roue arrière Nexus	229.82 €
Jante VAE vélox double paroi Kargo	102.12 €
Rayon	20.44 €
Dévoilage	19
Porte bagage à tringle alu noir Zefal raider R50	87 €
Patin de frein Magura	24 €
Durite de frein Magure (au mètre)	47.60 €
Chaine Nexus 1/3v	23.50 €
Plateau Stronlight pour Bosch 1 ^{ère} et 3 ^{ème} Gen.	56.96 €
Pignon Nexus	22.20 €
Paire de pédales city	20.60 €
Guidon ergotec noir	54 €
Poignée ergonomique	28.74 €
Sonnette	6 €
Chargeur de batterie Bosch 2Ah	114.30 €
Eclairage AV Spanninga Axendon 40	45 €

Eclairage AR Spanninga solo	31.20 €
Selle loisir Selle Royal Classic Dreeway unisex	49.02 €
Tige de selle	33 €
Garde boue AV/AR Stronglight city VAE	59.96 €
Béquille Ursus mooi	25.80 €
Antivol Zefal K-Traz U13 cable	38.40 €
Câble antivol	18 €
Câble derailleur	23 €
Gaine derailleur	3 €
Pile CR2016 (paire)	10 €

ANNEXE 2 – Formulaire pour l'exercice du droit de rétractation

(Complétez et renvoyez ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— À l'attention de

[Indiquez ici le nom de l'entreprise, son adresse géographique et son adresse électronique]

.....
.....
.....
.....
.....

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/ la prestation de service (*) ci-dessous

.....
.....

— Commandé le (*)/reçu le (*)

— Nom du (des) consommateur(s)

.....
.....

— Adresse du (des) consommateur(s)

.....
.....

— Date

— Signature du (des) consommateur(s)

(uniquement si vous introduisez votre demande de rétractation via ce formulaire en version papier)

.....
.....

(*) Biffez la mention inutile.

ANNEXE 3 – Notices techniques des vélos et des remorques

Notice VAE

Bikes For Life.

**WINORA
GROUP**

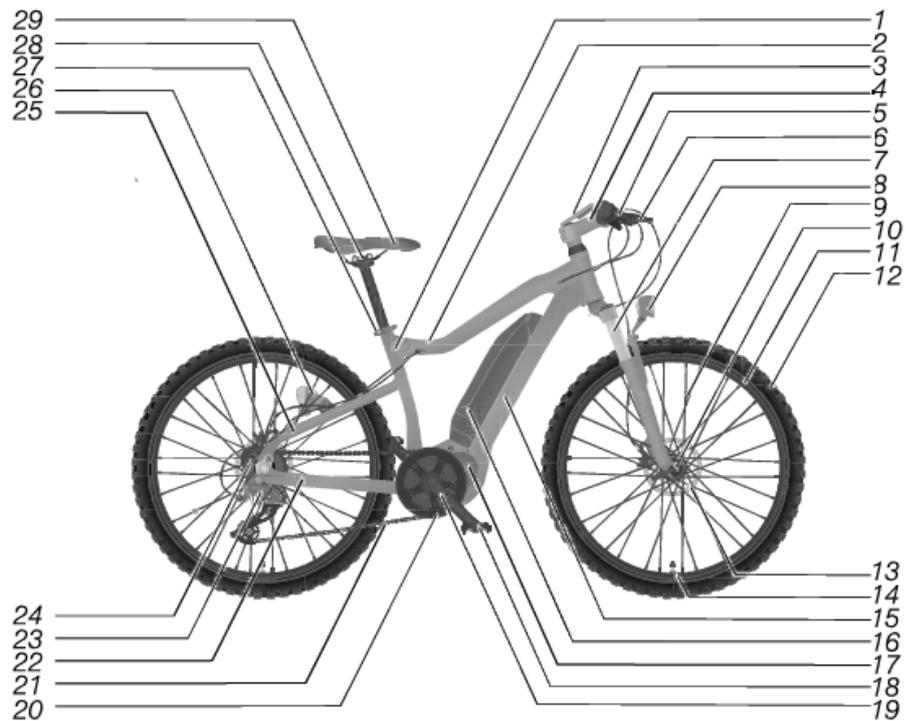
Winora Group
Notice d'utilisation
complémentaire

VAE
VAE rapide



HAIBIKE WINORA

VAE/VAE rapide



1	Tube de selle	16	Batterie
2	Tube supérieur	17	Moteur
3	Unité de commande	18	Pédale
4	Potence	19	Manivelle
5	Guidon	20	Plateaux
6	Levier de frein	21	Chaîne
7	Fourche/fourche suspendue	22	Base du triangle arrière
8	Phare	23	Dérailleur arrière
9	Rayon	24	Cassette
10	Moyeu	25	Hauban du triangle arrière
11	Jante	26	Feu arrière
12	Pneus	27	Collier de serrage de tige de selle
13	Frein	28	Chariot de selle
14	Valve	29	Selle
15	Tube inférieur		

Illustration (exemple)

Table des matières - Partie VAE/VAE rapide

1	Généralités	1
1.1	Lire la notice d'utilisation et la conserver	1
1.2	Légendes des symboles d'avertissement	1
1.3	Utilisation conforme à l'usage prévu	2
1.4	Symboles figurant sur les produits	3
1.5	Remarques concernant le sens de rotation des vis	4
1.6	Différences entre VAE et VAE rapide	4
1.6.1	VAE	4
1.6.2	VAE rapide	5
1.7	Différences entre un VAE/VAE rapide et un vélo	5
1.8	Certificat de conformité CE pour VAE rapides	6
1.9	Label et déclaration de conformité CE pour VAE	7
1.10	Fonctionnement	7
1.11	Autonomie	7
1.12	Sécurité routière	9
1.13	Hauteur minimum de gomme des pneus	10
1.14	Hauteur minimale de tige de selle	10
1.15	Assurance	10
1.16	Exclusion des pièces d'usure de la garantie	10
1.17	Exclusion de responsabilité	10
1.18	Transport d'enfants et de marchandises	10
1.19	Bagages	11
1.20	Transport	11
1.20.1	VAE/VAE rapide	11
1.20.1.1	En voiture	11
1.20.1.2	Avec d'autres moyens de transport	12
1.20.2	Transport et expédition de batterie	12
2	Consignes de sécurité	13
2.1	Consignes de sécurité – Utilisation	13
2.2	Consignes de sécurité – Circulation routière	14
2.3	Consignes de sécurité – Chargeur	15

2.4	Consignes de sécurité – batterie17
2.5	Mauvaises utilisations20
2.6	Autres risques20
2.7	Mesure de protection générales.20
2.7.1	En cas de surchauffe21
2.7.2	En cas de déformation, d'apparition d'odeur, de liquide.21
3	Réglages principaux22
3.1	Préparatifs22
3.1.1	Ajustement du VAE/VAE rapide au cycliste22
3.1.2	Remarques concernant la clé22
3.1.3	Chargeur22
3.1.4	Batterie22
3.2	Avant chaque trajet22
3.3	Avant le premier trajet23
3.4	Le premier trajet23
3.5	Instructions de contrôle24
4	Commande25
4.1	VAE/VAE rapide25
4.1.1	Démarrer/Éteindre le moteur25
4.1.2	Démarrer/Éteindre le système d'éclairage25
4.2	Protection contre la surchauffe du moteur26
4.3	Unité de commande26
4.3.1	Assistance de poussée du VAE27
4.3.2	Assistance au démarrage du VAE rapide27
4.4	Batterie27
4.4.1	Dispositif de protection28
4.4.2	Domaines d'utilisation de la batterie et du chargeur29
4.4.3	Rouler avec une batterie déchargée29
4.4.4	Retirer/insérer la batterie29
4.4.5	Charger la batterie30
4.4.6	Connecter la batterie au chargeur31
4.4.7	Arrêter le processus de charge31
4.4.8	Temps de charge.31
5	Nettoyage et maintenance32

5.1	Contrôler le système d'assistance électrique33
5.2	Recherche d'erreurs33
6	Stockage35
6.1	Entreposer la batterie35
6.2	Entreposer le VAE/VAE rapide36
7	Élimination des déchets37
7.1	Véhicule.37
7.2	Éléments électriques, batteries et piles.37
7.3	Composants électroniques et accessoires38
7.4	Emballage38
7.5	Pneus et chambres à air.38
7.6	Lubrifiants et produits d'entretien.38



1 Généralités

1.1 Lire la notice d'utilisation et la conserver



Contrairement à la norme, les EPAC (= Electrically Power Assisted Cycle) et S-EPAC (= Speed Electrically Power Assisted Cycle) seront désignés sous le terme VAE (= vélo à assistance électrique) et VAE rapide (= vélo à assistance électrique rapide), ces termes étant entrés dans le langage courant.



Cette notice d'utilisation constitue un complément d'informations. Nous considérons que vous avez préalablement pris connaissance de la « Notice d'utilisation du véhicule ». Lisez attentivement et en intégralité toutes les mises en garde et recommandations de cette notice d'utilisation avant de vous servir de votre VAE ou votre VAE rapide. Cette notice d'utilisation fait partie intégrante du VAE ou VAE rapide. Cette notice d'utilisation doit être conservée soigneusement afin d'être disponible à tout moment. Si vous cédez le VAE ou VAE rapide à un tiers, remettez-lui impérativement la notice d'utilisation.

Tenez compte des instructions jointes en annexe concernant le système d'assistance électrique du VAE/VAE rapide et suivez-les à la lettre.

1.2 Légendes des symboles d'avertissement

Les pictogrammes et termes de signalisation suivants sont utilisés dans ce manuel d'utilisation afin de vous avertir d'un danger susceptible de causer des dommages corporels ou matériels.

Les symboles d'avertissement servent à attirer l'attention sur des dangers potentiels. Le non-respect d'un symbole d'avertissement peut entraîner des dommages corporels à l'utilisateur du véhicule ou à un tiers, ainsi que des dommages matériels. Lisez et tenez compte de tous les symboles d'avertissement.



DANGER

Ce symbole d'avertissement signale une menace avec un niveau de danger élevé, pouvant entraîner, si elle n'est pas évitée, des blessures extrêmement graves, voire la mort.



AVERTISSEMENT

Ce symbole d'avertissement signale une menace avec un niveau de danger moyen, pouvant entraîner, si elle n'est pas évitée, des blessures graves.



ATTENTION

Ce symbole d'avertissement signale une menace avec un niveau de danger faible, pouvant entraîner, si elle n'est pas évitée, des blessures légères à moyennement graves.

REMARQUE

Ce symbole d'avertissement attire l'attention sur un possible risque de dommages matériels.

1.3 Utilisation conforme à l'usage prévu

Cette notice d'utilisation constitue un complément d'informations et nous considérons que vous avez préalablement pris connaissance de la « Notice d'utilisation du véhicule ».

L'utilisation conforme à l'usage prévu implique également de se conformer aux indications contenues dans la « Notice d'utilisation du véhicule ».

Winora-Staiger GmbH interdit formellement d'utiliser des sièges pour enfant ou tout type de remorque en combinaison avec des VAE rapides.

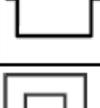
Le fabricant ou le vélociste ne peuvent être tenus responsables en cas de dommages causés par un usage inapproprié du véhicule.

Merci de tenir également compte du chapitre « Catégorie de véhicule ».



1.4 Symboles figurant sur les produits

Les symboles suivants sont représentés sur l'emballage, la batterie ou le chargeur.

Symbole	Description
	Symbole désignant les appareils électriques ne pouvant pas être jetés avec les ordures ménagères ou les déchets résiduels. Déposez les appareils électriques munis de ce symbole à un point de collecte approprié pour un recyclage respectueux de l'environnement.
	Symbole désignant les batteries et piles ne pouvant pas être jetées avec les ordures ménagères ou les déchets résiduels. Déposez les batteries et piles affichant ce symbole à un point de collecte approprié pour un recyclage respectueux de l'environnement.
	Symbole désignant des substances dangereuses pour l'environnement. Manipulez les produits munis de ce symbole avec la plus grande précaution. Respectez les réglementations en vigueur régissant l'élimination des déchets !
	Symbole désignant les matériaux valorisables destinés au recyclage. Éliminez l'emballage en respectant le principe de tri sélectif. Jetez les cartonnages et le carton avec les vieux papiers et les films plastiques avec les matières valorisables.
	Les produits arborant ce symbole satisfont toutes les dispositions communautaires de l'Espace économique européen.
	Symbole désignant les produits ne pouvant être utilisés qu'en intérieur.
	Le raccordement secteur de 230 V~/50 Hz possède la catégorie de protection II.
	Symbole du courant continu (CC/DC).
	Symbole du courant alternatif (CA/AC)



1.5 Remarques concernant le sens de rotation des vis

REMARQUE

Dommmages matériels causés par une manipulation inappropriée des liaisons vissées.

Risque de détérioration !

➔ Tenez compte du sens de rotation des vis, axes traversants et écrous.

- ➔ Vissez les vis, axes traversants et écrous dans le sens des aiguilles d'une montre.
- ➔ Dévissez les vis, axes traversants et écrous dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.



En cas de dérogation à cette règle, une note concernant le changement du sens de rotation sera faite dans le chapitre correspondant. Respectez les indications correspondantes.

1.6 Différences entre VAE et VAE rapide

1.6.1 VAE

Les VAE sont des véhicules équipés d'un moteur d'assistance électrique qui apporte une poussée permettant d'atteindre la vitesse maximum de 25 km/h lorsque vous pédalez.

Les VAE sont des véhicules classés sous la catégorie des bicyclettes dans la législation de la plupart des pays. Renseignez-vous sur la réglementation régionale et nationale en vigueur et la classification en usage du pays dans lequel vous vous trouvez.

- ➔ Renseignez-vous sur la catégorie s'appliquant à votre VAE dans le pays dans lequel vous vous trouvez. Tenez compte du fait que la réglementation varie d'un pays à l'autre.
- ➔ Renseignez-vous sur la réglementation régionale et nationale du code de la route en vigueur dans le pays dans lequel vous vous trouvez.
- ➔ Tenez-vous régulièrement au courant des évolutions de la réglementation en vigueur.
- ➔ Veuillez noter que toute manipulation effectuée sur le VAE dans le but d'augmenter la puissance du moteur et/ou la vitesse peut non seulement avoir des conséquences juridiques mais peut aussi entraîner des accidents.



1.6.2 VAE rapide

Les VAE rapides sont des véhicules équipés d'un moteur d'assistance électrique qui apporte une poussée permettant d'atteindre la vitesse maximum de 45 km/h lorsque vous pédalez. De plus, selon le modèle, la vitesse de roulage induite exclusivement par poussée électrique peut atteindre jusqu'à 18 km/h.

Les VAE rapides sont classés dans la catégorie des cyclomoteurs dans certains pays. Renseignez-vous sur la réglementation régionale et nationale en vigueur et la classification en usage du pays dans lequel vous vous trouvez.

Soyez attentifs aux différences régionales et nationales suivantes :

- Âge minimum légal pour conduire un VAE rapide
- Permis pour véhicule motorisé
- Obligation de s'assurer et éventuellement de faire immatriculer le véhicule
- Certificat de conformité
- Obligation de port du casque
- Règlement relatif à l'utilisation des pistes cyclables, chemins et sentiers forestiers
- ➔ Veuillez noter que toute manipulation effectuée sur le VAE rapide dans le but d'augmenter la puissance du moteur et/ou la vitesse peut non seulement avoir des conséquences juridiques mais peut aussi entraîner des accidents.

1.7 Différences entre un VAE/VAE rapide et un vélo



ATTENTION

Forte accélération engendrant un comportement inattendu du VAE/VAE rapide.

Risque d'accident et de blessures !

- ➔ Du verglas, de la pluie, du sable ou des feuillages sur la piste cyclable peuvent entraîner des accidents, particulièrement avec des VAE/VAE rapides équipés de la traction à l'avant.
- ➔ Utilisez le mécanisme de changement de vitesse et utilisez toujours une vitesse inférieure.

Les composants du moteur électrique constituent la différence essentielle entre un vélo traditionnel et un VAE/VAE rapide.



- Le VAE/VAE rapide est beaucoup plus lourds et son poids est réparti différemment par rapport aux vélos traditionnels. Le comportement de conduite est ainsi modifié.
- La poussée d'entraînement du moteur a une forte influence sur le comportement de freinage.
- Par conséquent, les VAE/VAE rapides nécessitent une puissance de freinage supérieure. Cela peut occasionner une usure plus importante.
- Le système de transmission des VAE/VAE rapides équipés d'un moteur central est soumis à des forces beaucoup plus élevées. Cela occasionne une usure plus importante.
- Une vitesse de conduite supérieure peut être éventuellement atteinte grâce à l'assistance électrique. Il est impératif de conduire prudemment car les autres usagers de la route doivent s'habituer à la vitesse potentiellement plus élevée du VAE/VAE rapide.
- Le comportement de conduite et de freinage ainsi que l'utilisation de la batterie et du chargeur nécessitent des connaissances adaptées.
- ➔ Familiarisez-vous avec les propriétés du VAE/VAE rapide, même si vous avez déjà utilisé auparavant des véhicules à assistance électrique (voir chapitre « Réglages principaux / Avant le premier trajet »).

1.8 Certificat de conformité CE pour VAE rapides

CoC – Certificate of Conformity = certificat de conformité

Ce document est fourni avec votre VAE rapide et l'identifie explicitement. Le certificat de conformité atteste que le véhicule correspond au type autorisé. Vous avez besoin de ce certificat de conformité pour assurer votre véhicule et éventuellement le faire immatriculer. Renseignez-vous avant votre premier trajet sur les spécificités régionales et nationale du code de la route.

Respectez les consignes suivantes :

Conservez le certificat de conformité. Vous en avez besoin afin d'assurer le véhicule. Dans l'éventualité d'une revente du véhicule, le nouvel acquéreur réclamera le certificat de conformité. La délivrance d'un duplicate se fait à l'issue d'une procédure laborieuse et onéreuse.

Pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne :

Il n'est pas garanti que le certificat de conformité suffise dans les pays n'appartenant pas à l'Union européenne. Par exemple, en Suisse, la loi exige une autorisation particulière de ce type de véhicule ainsi qu'un permis de circulation.



1.9 Label et déclaration de conformité CE pour VAE

Le fabricant de votre VAE certifie, avec le sigle CE présent sur le VAE et la déclaration de conformité, que votre VAE satisfait à toutes les conditions et autres dispositions prévues par les directives 2006/42/CE, 2014/30/CE, ainsi qu'aux exigences des normes ISO 4210 et DIN EN 15194 ; et, le cas échéant, répond à toute autre norme ou directive pertinente. Vous trouverez cette déclaration de conformité dans la notice d'utilisation de votre VAE.

1.10 Fonctionnement

L'entraînement assiste le roulage uniquement lorsque vous pédalez. La puissance de l'assistance est réglée automatiquement en fonction, selon le modèle ou le système installé, du niveau de roulage sélectionné, de la force de pédalage, de la charge et de la vitesse :

- L'entraînement permet une vitesse max. de 25 km/h, selon le modèle de votre VAE. L'assistance de poussée peut faire accélérer le véhicule jusqu'à 6 km/h au max., selon la vitesse enclenchée.
- L'entraînement permet une vitesse max. de 45 km/h, selon le modèle de votre VAE rapide. L'assistance au démarrage peut faire accélérer le véhicule jusqu'à 18 km/h au max., selon la vitesse enclenchée.

Une tolérance de 10 % est admise concernant la vitesse maximale produite avec assistance au pédalage en cours d'utilisation.

1.11 Autonomie

L'entraînement est un moteur d'assistance. Observez les conseils suivants afin d'atteindre la meilleure autonomie possible :

- Le moteur atteint son niveau d'efficacité maximum avec une fréquence de pédalage entre 50 et 80 tours de manivelle par minute.
- ➔ Choisissez un rapport inférieur ou supérieur avant une côte ou une descente, afin d'éviter une fréquence de pédalage trop faible ou trop élevée.
- ➔ Changez de rapport comme vous le feriez avec un vélo classique sans assistance électrique.
- ➔ Utilisez les rapports les plus petits dans les montées, avec un vent contraire ou une charge lourde.
- L'utilisation du plus petit braquet au démarrage augmente l'autonomie.
- ➔ Roulez toujours sur une des vitesses les plus basses avec, si possible, une force de pédalage élevée.



- Avec les modèles à moyeu à vitesses intégrées, vous pouvez enclencher la 1ère vitesse à l'arrêt. Pour les modèles munis d'un dérailleur (transmission par chaîne), vous devez penser à passer sur le plus petit braquet avant de vous arrêter.
- Les montées de même que les arrêts et départs fréquents réduisent l'autonomie.
- Embrayez à temps un rapport inférieur avant une montée.
- Faites preuve d'anticipation lorsque vous conduisez afin d'éviter les arrêts inutiles.
- La conduite sur surfaces non stabilisée réduit l'autonomie.
- Conduisez si possible sur des routes et chemins stabilisés.
- La consommation d'énergie augmente quand la charge totale est élevée (véhicule + conducteur + bagages).
- Évitez de transporter des charges inutiles.
- Rouler avec une batterie neuve chargée à 100 % offre la meilleure autonomie kilométrique.
- L'autonomie du véhicule en souffrira si vous négligez le nettoyage et la maintenance.
- Entretenez régulièrement votre VAE/VAE rapide et contrôlez la pression des pneus à intervalles réguliers.
- Contrôlez toujours le fonctionnement et l'usure de votre VAE/VAE rapide et respectez toutes les consignes relatives à la batterie contenues dans de cette notice d'utilisation et dans la notice du système d'assistance électrique.
- Respectez les intervalles de maintenance.
- Maintenir une vitesse moyenne élevée réduit l'autonomie.
- Plus l'assistance à la poussée est élevée, plus l'autonomie diminue.
- Une température ambiante inférieure à +10°C ou supérieure à +40°C peut réduire l'autonomie.
- Des températures extrêmes peuvent, à la longue, accélérer l'usure de la batterie, voire l'endommager.
- Stockez la batterie à une température optimale, à température la température d'une pièce, avant de l'utiliser pour un trajet.
- Respectez les consignes de stockage approprié de la batterie.
- Placez la batterie dans son logement juste avant d'effectuer un trajet.

Etant donné que l'autonomie dépend de multiples facteurs tels que le niveau d'assistance utilisé, la vitesse, le mode d'embrayage, de l'état et de la pression des pneus, de la qualité de l'entretien de la batterie et de son usure, de la topographie et des conditions du parcours, de la présence de vent contraire, de la température ambiante, ainsi que du poids du véhicule, du cycliste et de la charge transportée, il est difficile de déterminer avec précision l'autonomie avant et pendant le trajet.

Cependant, on constate de manière générale :



- À niveau d'assistance équivalent : Moins vous devez pédaler fort pour atteindre une vitesse donnée (par exemple en modulant de façon optimale les rapports de développement), moins le moteur consomme d'énergie, ce qui accroît l'autonomie de la batterie.
- Plus le niveau d'assistance est élevé dans les mêmes conditions, plus l'autonomie diminue.

1.12 Sécurité routière

L'assistance du VAE est efficace jusqu'à une vitesse de 25 km/h selon le modèle. L'assistance du VAE rapide s'arrête automatiquement au-delà de 45 km/h.

- ➔ Avant votre premier trajet, veillez à ce que votre VAE/VAE rapide soit équipé conformément aux conditions du code de la route réglementant son utilisation sur la voie publique. Soyez conscient que les réglementations régionales et nationales varient d'un pays à l'autre. Cela concerne par exemple :
 - Freins
 - Système d'éclairage et réflecteurs
 - Timbres avertisseurs et autres modes d'avertissement sonores autorisés
 - Remorques et sièges pour enfants
- ➔ Renseignez-vous sur la réglementation régionale et nationale du code de la route en vigueur dans le pays dans lequel vous vous trouvez. Cela concerne par exemple :
 - Âge minimum légal du cycliste
 - Obligation de souscrire une assurance
 - Certificat de conformité
 - Obligation de port du casque
 - Obligation de port d'un gilet rétro réfléchissant
- ➔ Respectez le code de la route.
- ➔ Veuillez noter que toute manipulation effectuée sur le VAE rapide dans le but d'augmenter la puissance du moteur et la vitesse ou toute forme de modification des pièces d'origine du VAE/VAE rapide peut avoir des conséquences juridiques.



Les lois et réglementations en vigueur évoluent constamment. Par conséquent, renseignez-vous régulièrement sur la réglementation régionale et nationale en vigueur.



1.13 Hauteur minimum de gomme des pneus

Merci de noter que la hauteur minimum de gomme des pneus pour un véhicule tel que le VAE rapide est de 1 mm.

1.14 Hauteur minimale de tige de selle

Selon le modèle de VAE rapide, un repère peut figurer sur la tige de selle pour reconnaître la position d'insertion minimale.

- ➔ Tirez suffisamment la tige de selle pour éviter que les éléments du dispositif d'éclairage ne soient masqués par une plaque d'immatriculation éventuellement montée au niveau de la selle.

1.15 Assurance

- ➔ Vérifier que les conditions de votre assurance offrent une couverture suffisante des dégâts matériels.
 - ➔ Contactez votre agent d'assurance en cas de doute.

1.16 Exclusion des pièces d'usure de la garantie

La batterie est également considérée comme une pièce d'usure en plus des pièces d'usure mentionnées dans la « Notice d'utilisation du véhicule ». Ceci ne s'applique pas en cas de défaut de fabrication.

Vous trouverez les conditions de garantie précises s'appliquant aux composants du système d'assistance électrique dans la notice d'utilisation correspondante. Les notices d'utilisation correspondantes sont fournies avec votre VAE/VAE rapide. Vous les trouverez également en ligne à l'adresse www.winora-group.com/manuals.

1.17 Exclusion de responsabilité

Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dommages ou de pannes causés par l'utilisation directe ou indirecte du VAE/VAE rapide en dehors du cadre d'utilisation appropriée.

1.18 Transport d'enfants et de marchandises

Winora-Staiger GmbH interdit de transporter des enfants ou des marchandises à l'aide d'une remorque attelée au VAE rapide.

Winora-Staiger GmbH interdit de transporter un enfant dans un siège pour enfant fixé sur le VAE rapide.



La société Winora-Staiger GmbH décline toute responsabilité pour tout dommage résultant de l'utilisation d'une remorque et/ou d'un siège pour enfant en liaison avec le VAE rapide.

Pour consulter les conditions d'utilisation de tout type de remorque et/ou d'un siège pour enfant avec un VAE, reportez-vous aux instructions générales du véhicule, chapitre « Sécurité / Remarques concernant le transport d'enfants ».

1.19 Bagages

Positionnez vos bagages de telle sorte que la plaque d'immatriculation éventuellement montée sur la selle ne soit pas cachée.

1.20 Transport

1.20.1 VAE/VAE rapide



ATTENTION

Dégradation de la batterie suite à des chocs ou des coups.

Risque de court-circuit et d'incendie !

- ➔ Retirez la batterie avant de transporter le VAE/VAE rapide.
- ➔ Faites particulièrement attention en transportant la batterie.

Retirez la batterie du VAE/VAE rapide avant de le transporter. (voir chapitre « Commande / Batterie / Retirer/insérer la batterie »). Couvrez ensuite les bornes de la batterie, afin d'éviter un possible court-circuit. Si l'unité de commande est amovible, veuillez la retirer avant le transport afin de la préserver de dommages éventuels et d'éviter qu'elle soit perdue dans le transport.

- ➔ Renseignez-vous sur la réglementation régionale et nationale en vigueur en matière de transport et d'expédition de batteries.
- ➔ Respectez et suivez les notices d'utilisation des systèmes jointes en annexe.

1.20.1.1 En voiture

- ➔ Placez la batterie de telle sorte qu'elle ne puisse pas glisser pendant le transport ou entrer en collision avec d'autres objets.
- ➔ Protégez la batterie contre la compression en assurant un chargement adapté et sécurisé et évitez les chocs.



- ➔ Entrez la batterie de manière à ce que les rayons du soleil ou d'autres sources de chaleur ne la fasse chauffer.
- ➔ Lorsque vous devez soulever un VAE/VAE rapide, n'oubliez pas qu'il est plus lourd qu'un véhicule traditionnel et que son poids est réparti différemment.

Les forces de freinage et latérales agissant sur le porte-vélos sont plus importantes avec un VAE/VAE rapide qu'avec un vélo classique.

- ➔ Vérifiez que votre porte-vélos est adapté au transport de VAE/VAE rapides.
- ➔ Renseignez-vous auprès d'un vélociste concernant les porte-vélos adaptés aux VAE/VAE rapides.

1.20.1.2 Avec d'autres moyens de transport

Le transport des VAE/VAE rapides avec batterie est soumis à des réglementations spécifiques qui ne cessent d'évoluer. Ces directives peuvent diverger entre elles Selon le moyen de transport utilisé.

- ➔ Informez-vous suffisamment tôt avant le début du voyage auprès de l'entreprise de transport ferroviaire, aérien ou maritime pour connaître les réglementations en vigueur pour le transport de VAE/VAE rapides. Conservez pour cela les données techniques de votre VAE/VAE rapide à portée de main.

1.20.2 Transport et expédition de batterie

Les batteries lithium-ion sont soumises aux réglementations relatives au transport de marchandises dangereuses lorsqu'elles sont transportées séparément. Les utilisateurs privés peuvent transporter des batteries non endommagées par la route sans avoir à respecter de conditions particulières.

- ➔ Renseignez-vous sur les réglementations régionales et nationales en vigueur concernant le transport de marchandises dangereuses.

Il est interdit de monter dans un avion avec une batterie dans un bagage à main.

- ➔ Dans le cas d'un transport commercial, veuillez respecter les exigences particulières régissant l'emballage et le marquage, par exemple pour le fret aérien ou l'expédition de commandes.
- ➔ Veuillez vous informer sur le transport de la batterie et sur les emballages de transport appropriés, par exemple directement auprès d'une entreprise de transport ou chez votre vélociste.
- ➔ Veillez à protéger les batteries, par exemple de recharge, contre les liquides et les courts-circuits si vous les transporter dans un bagage à main ou un sac à dos.
- ➔ N'utilisez plus une batterie tombée par terre ou après une chute. Faites inspecter la batterie avant la prochaine utilisation.



2 Consignes de sécurité

Ce chapitre traite des consignes relatives à la batterie. Il se peut que, malgré le respect des consignes de sécurité, la batterie présente un danger, par exemple si elle prend feu.

- ➔ En cas d'urgence, agissez de manière à ce que ni vous, ni un tiers ne se trouvent à aucun moment en danger.
- ➔ Suivez en cas d'urgence les instructions de ce chapitre.
- ➔ Lisez ces instructions afin d'être concentré et préparé pour réagir en cas de danger.
- ➔ Respectez et suivez les notices d'utilisation des systèmes jointes en annexe.

2.1 Consignes de sécurité – Utilisation



AVERTISSEMENT

Danger pour les enfants et les personnes à capacités physiques, sensorielles ou mentales restreintes ou ayant un manque d'expérience et de connaissance, par exemple des enfants ou des personnes avec des capacités mentales et corporelles restreintes.

Risque d'accident et de blessures !

- ➔ Limitez l'utilisation du VAE/VAE rapide, de la batterie et du chargeur aux personnes qui ont reçu des instructions assurant une utilisation conforme en toute sécurité et qui comprennent les dangers qui en résultent.
- ➔ Ne laissez pas les enfants jouer avec le VAE/VAE rapide.
- ➔ Surveillez les enfants se trouvant à proximité du VAE.
- ➔ Expliquez aux enfants comment manipuler le VAE.



AVERTISSEMENT

Dysfonctionnements et dangers dus à des réparations effectuées sans les connaissances requises.

Risque d'accident et de blessures !

- ➔ Demandez à un vélociste d'effectuer les réparations.



REMARQUE

Utilisation restreinte du VAE/VAE rapide due à des températures élevées ou basses.

Risque de détérioration !

- ➔ Respectez la plage de température conseillée.
 - ➔ Évitez de transporter des batteries en voiture lorsque la température extérieure est élevée. Veillez vous garer à l'ombre lorsque vous transportez une batterie dans votre voiture.
 - ➔ Ne laissez pas votre VAE/VAE rapide à proximité d'une source de chaleur.
 - ➔ Évitez de laisser votre VAE/VAE rapide à un endroit où la batterie est directement exposée aux rayons du soleil.
-

2.2 Consignes de sécurité – Circulation routière



AVERTISSEMENT

Usage inapproprié ou incorrect du VAE/VAE rapide.

Risque d'accident et de blessures !

- ➔ Utilisez le véhicule sur la voie publique uniquement si son équipement répond aux réglementations régionales et nationales en vigueur du code de la route.
 - ➔ Respectez et suivez les réglementations régionales et nationales du code de la route en vigueur.
-



AVERTISSEMENT

Absence de protection de la tête.

Risque de blessures !

- ➔ Portez un casque homologué adapté lorsque vous conduisez.

2.3 Consignes de sécurité – Chargeur



DANGER

Électrocution en cas de mauvaise manipulation du courant électrique et des composants conducteurs.

Danger de mort !

- ➔ Vérifiez avant chaque utilisation si le chargeur, le câble électrique et la fiche réseau sont endommagés.
- ➔ Si vous constatez ou soupçonnez des dommages, n'utilisez pas le chargeur.
- ➔ N'utilisez le chargeur qu'à l'intérieur et sous surveillance.
- ➔ Raccordez le chargeur uniquement à une prise installée correctement et compatible avec les données techniques de votre chargeur.
- ➔ Assurez-vous que le chargeur n'entre jamais en contact avec de l'eau ou tout autre type de liquide.



AVERTISSEMENT

Usage incorrect du chargeur.

Risque de court-circuit et d'incendie !

- ➔ Vérifiez avant chaque utilisation si le chargeur, le câble électrique et la fiche réseau sont endommagés.
 - ➔ Si vous constatez ou soupçonnez des dommages, n'utilisez pas le chargeur.
 - ➔ Placez le chargeur de telle manière qu'il ne puisse pas être mouillé ou prendre l'humidité.
 - ➔ N'aspergez ou ne nettoyez jamais le chargeur avec des substances liquides.
 - ➔ N'utilisez jamais le chargeur sans surveillance.
 - ➔ Si le chargeur ne peut être surveillé en permanence, veillez à le placer exclusivement dans des pièces équipées d'un détecteur de fumée.
 - ➔ N'utilisez en aucun cas le chargeur si vous constatez ou soupçonnez le moindre dégât.
 - ➔ N'ouvrez, ne démontez, ne percez, ni déformez jamais le chargeur.
 - ➔ Le chargeur doit impérativement être réparé par un vélociste en utilisant uniquement des pièces de rechange originales.
-



REMARQUE

Usage incorrect du chargeur conduisant à une détérioration du chargeur.

Risque de détérioration !

- ➔ Posez toujours le chargeur sur des matériaux non inflammables (par exemple, de la pierre, du verre, de la céramique) lorsque vous l'utilisez.
- ➔ Chargez uniquement la batterie d'origine avec le chargeur.
- ➔ Débranchez toujours la fiche réseau de la prise électrique une fois l'utilisation du chargeur terminée.
- ➔ Tirez au niveau de la prise et non sur le câble lorsque vous débranchez le chargeur du réseau électrique après avoir procédé au chargement.
- ➔ Lisez également les consignes de sécurité supplémentaires figurant sur le boîtier du chargeur.

2.4 Consignes de sécurité – batterie



DANGER

Empoisonnement ou blessures mortelles en cas d'incendie de la batterie en raison d'un dégagement de fumées toxiques et/ou d'une fuite d'acide fluorhydrique.

Danger de mort !

- ➔ Éloignez-vous et tout autre personne de la batterie en feu.



AVERTISSEMENT

Toute détérioration de la batterie peut entraîner un incendie ou une explosion.

Risque d'incendie et d'explosion !

- ➔ N'essayez pas d'éteindre la batterie en feu vous-même.
 - ➔ Tenez-vous éloigné de la batterie et laissez-la brûler jusqu'au bout en contrôlant l'incendie.
-



AVERTISSEMENT

Les dommages à l'intérieure de la batterie peuvent provoquer une surchauffe ou un dégagement de liquides ou de gaz de la batterie.

Risque d'incendie et d'explosion !

- ➔ Demandez à un vélociste de vérifier sans attendre la batterie après une chute ou des chocs violents.
 - ➔ N'ouvrez, ne démontez, ne percez et ne déformez jamais la batterie ou son boîtier.
-



ATTENTION

En cas de détérioration de la batterie, du lithium peut s'échapper et provoquer de graves brûlures de la peau et des yeux.

Risque de blessures !

- ➔ Manipulez la batterie défectueuse uniquement avec des gants de protection.
 - ➔ Au contact d'une batterie défectueuse, portez des lunettes et un tablier de protection.
-



REMARQUE

Dégâts causés à la batterie et au moteur suite à un mauvais chargement.

Risque de détérioration !

- ➔ Ne chargez pas la batterie lorsque vous pensez qu'elle est endommagée.
- ➔ Lisez impérativement le chapitre « Commande / Batterie / Charger la batterie » avant de la charger pour la première charge.
- ➔ Ne rechargez la batterie qu'avec le chargeur d'origine et seulement sous surveillance.
- ➔ Posez toujours la batterie sur des matériaux non inflammables (par exemple de la pierre, du verre ou de la céramique) lorsque vous la chargez.
- ➔ En cas de doute, consultez un vélociste afin qu'il vous apprenne comment utiliser les batteries.

REMARQUE

Détérioration de la batterie, du moteur ou d'objets se trouvant à proximité en raison d'en manipulation incorrecte de la batterie.

Risque de détérioration !

- ➔ Utilisez la batterie uniquement avec le moteur d'origine.
- ➔ Tenez la batterie éloignée de toute source de chaleur, du feu et protégez-la d'une exposition intense aux rayons du soleil.
- ➔ Protégez la batterie de l'humidité. N'aspergez ou ne nettoyez jamais la batterie avec des substances liquides.
- ➔ N'utilisez pas la batterie si vous constatez une chaleur ou une coloration inhabituelle ou si la batterie présente des dommages apparents.



2.5 Mauvaises utilisations

Excluez les mauvaises utilisations suivantes quand vous utilisez le VAE/VAE rapide :

- utiliser le VAE/VAE rapide pour participer à des compétitions, effectuer des sauts, des cascades ou des figures quand la catégorie de véhicule exclut cette utilisation ;
- effectuer des réparations et une maintenance incorrectes ;
- utiliser la batterie de manière non conforme ;
- procéder à des modifications structurelles du VAE/VAE rapide par rapport à son état d'origine (notamment le tuning) ainsi que toute autre intervention illégale au niveau du VAE/VAE rapide ;
- ouvrir et modifier tous les composants du VAE/VAE rapide ;
- recharger la batterie en dehors de la plage de température de +0 °C à +45 °C ;
- laisser la batterie se décharge complètement en raison de pauses de plus de 3 mois ou d'entreposage incorrect de la batterie en dehors de la température optimale d'entreposage de +10 °C à +15 °C.
- Une température ambiante inférieure à +10 °C ou supérieure à +40 °C peut réduire l'autonomie.
- Des températures extrêmes peuvent, à la longue, accélérer l'usure de la batterie, voire l'endommager.



Les mauvaises utilisations du VAE peuvent entraîner l'annulation de la garantie.

2.6 Autres risques

Même en respectant toutes les consignes de sécurité et les mises en garde, l'utilisation du VAE/VAE rapide est liée aux dangers résiduels imprévisibles suivants, à titre d'exemple :

- Les conducteurs automobiles et les piétons ne se rendent pas compte directement de la vitesse potentiellement plus élevée d'un VAE/VAE rapide.
- Les températures élevées ou basses ainsi qu'une exposition directe au soleil peuvent endommager la batterie.
- Dysfonctionnement de la batterie.

2.7 Mesure de protection générales

Si vous constatez un dysfonctionnement ou une détérioration de la batterie :

- ➔ N'utilisez pas la batterie.



- ➔ Portez des gants de protection si vous devez toucher à la batterie.
- ➔ Portez des lunettes de protection pour votre propre sécurité.
- ➔ Ne respirez pas les gaz et vapeurs toxiques émanant de la batterie.
- ➔ Évitez que les liquides qui s'échappent de la batterie n'entrent en contact avec la peau.

2.7.1 En cas de surchauffe

Dans le cas où vous constatez une surchauffe excessive de la batterie :

- ➔ Retirez la batterie si vous pouvez le faire sans encourir de danger.
- ➔ Choisissez un lieu de stockage provisoire à l'extérieur et déposez la batterie dans un container résistant au feu ou déposez-la sur une surface ininflammable.
- ➔ Sécurisez de manière bien visible un vaste périmètre autour de la batterie si vous la stockez à l'extérieur.
- ➔ Demandez à un vélociste de vérifier sans attendre la batterie.

2.7.2 En cas de déformation, d'apparition d'odeur, de liquide

Si vous constatez des déformations, une odeur ou du liquide qui s'échappe de la batterie :

- ➔ Retirez la batterie si vous pouvez le faire sans encourir de danger.
- ➔ S'il vous est possible de déplacer la batterie sans encourir de danger, déposez-la dans un récipient résistant au feu et à l'acide, par exemple en pierre ou en argile.
- ➔ Pour un entreposage de courte durée, choisissez à l'extérieur un endroit ne craignant pas le feu. Sécurisez de manière bien visible un vaste périmètre autour de la batterie si vous la stockez à l'extérieur.
- ➔ Demandez immédiatement à un vélociste d'éliminer la batterie.



3 Réglages principaux

Ce chapitre contient des informations concernant les réglages principaux du VAE/VAE rapide et des informations pour l'utilisation du véhicule.

3.1 Préparatifs

Ce chapitre explique comment régler le VAE/VAE rapide pour son utilisation.

3.1.1 Ajustement du VAE/VAE rapide au cycliste

Les réglages individuels sont décrits dans la « Notice d'utilisation du véhicule » au chapitre « Réglages principaux ».

3.1.2 Remarques concernant la clé

- ➔ Reportez le(s) numéro(s) de clé gravé(s) sur la clé dans la carte d'identification du véhicule.
- ➔ En cas de perte de la clé, contactez votre vélociste pour obtenir une clé de rechange.

3.1.3 Chargeur

- ➔ Tenez compte des informations du fabricant du chargeur jointes en annexe.
- ➔ Lisez les indications figurant sur la plaque d'identification.
 - ➔ N'utilisez pas le chargeur si les indications ne correspondent pas avec la tension d'alimentation.
- ➔ Avant de brancher le chargeur sur l'alimentation électrique, veuillez lire le chapitre « Commande / Batterie / Charger la batterie ».

3.1.4 Batterie

- ➔ Chargez entièrement la batterie (voir chapitre « Commande / Batterie / Charger la batterie »).

3.2 Avant chaque trajet

Contrôlez le VAE/VAE rapide selon les instructions figurant au chapitre « Réglages principaux / Instructions de contrôle ».



3.3 Avant le premier trajet



ATTENTION

Comportement inattendu du VAE/VAE rapide dû à une erreur de manipulation.

Risque d'accident et de blessures !

- ➔ Veuillez prendre connaissance du chapitre « Commande » avant la première mise en marche.

Chargez complètement la batterie avant le premier trajet (« Commande / Batterie / Charger la batterie »).

3.4 Le premier trajet

Les composants du moteur électrique constituent la différence essentielle entre un vélo traditionnel et un VAE/VAE rapide. Vous trouverez de plus amples informations sur les différences entre une bicyclette, un VAE et un VAE rapide dans les chapitres « Généralités / Différences entre VAE et VAE rapide » et « Généralités / Différences entre VAE/VAE rapide et bicyclettes ».

- ➔ Lisez ce chapitre soigneusement avant d'effectuer votre premier trajet.
 - ➔ Exercez-vous à manipuler et à utiliser le vélo sur une surface hors de la circulation publique, sans obstacles, avec un sol plat et stabilisé et une bonne adhérence.
 - ➔ Tenez compte des informations du fabricant portant sur les unités de commande jointes en annexe.
1. Exercez-vous à utiliser l'aide à la poussée.
 2. Commencez par vous familiariser à l'utilisation de votre VAE/VAE rapide et de ses diverses fonctions sans recours à l'assistance du moteur. Puis augmentez graduellement la puissance de l'assistance.
 3. Sélectionnez le premier niveau d'assistance sur l'unité de commande.
 4. Démarrez doucement.
 5. Actionnez les freins avec prudence et habituez-vous au freinage (consultez la « Notice d'utilisation du véhicule », chapitre « Frein »).
 - ➔ Lorsque vous savez actionner les freins en toute sécurité, habituez-vous à l'assistance du moteur.
 - ➔ Lorsque vous pouvez rouler en toute sécurité, répétez la phase d'accoutumance avec le test de freinage à d'autres niveaux de roulage.



3.5 Instructions de contrôle

Procédez aux vérifications suivantes avant chaque trajet :

- ➔ Inspectez votre VAE/VAE rapide conformément aux instructions figurant dans la « Notice d'utilisation du véhicule » (voir mode d'emploi du véhicule, chapitre « Avant le départ / Avant chaque trajet »).
- ➔ Vérifiez si la serrure de la batterie est verrouillée.
- ➔ Vérifiez si la batterie présente d'éventuels dommages (contrôle visuel).
- ➔ Vérifiez si le moteur présente d'éventuels dommages (contrôle visuel).
- ➔ Vérifiez si les câbles et les connecteurs sont endommagés et s'ils sont bien fixés (contrôle visuel).
 - ➔ Si vous découvrez que des pièces manquent ou sont endommagées, n'utilisez pas le VAE/VAE rapide.
 - ➔ Demandez à votre vélociste de réparer le VAE/VAE rapide.
- ➔ Préparez la batterie et le chargeur pour la mise en service de votre VAE/VAE rapide.
- ➔ Si vous possédez un VAE rapide, vérifiez également si votre vignette d'assurance est encore valable.



4 Commande

Le type d'unité d'entraînement varie selon les modèles.

- Renseignez-vous avant votre premier trajet sur la commande du moteur.
 - Respectez et suivez les notices d'utilisation des systèmes jointes en annexe.
- Demander à votre vélociste de vous expliquer comment fonctionne la commande du moteur.

4.1 VAE/VAE rapide



ATTENTION

Comportement inattendu du VAE/VAE rapide dû à une erreur de manipulation.

Risque d'accident et de blessures !

- Veuillez prendre connaissance du chapitre « Commande » avant la première mise en marche.

4.1.1 Démarrer/Éteindre le moteur

- Appuyez sur la touche marche/arrêt de l'unité de commande pour allumer ou éteindre le moteur.
 - Lors de la mise en marche du moteur, faites attention à ne pas appuyer sur les pédales.

4.1.2 Démarrer/Éteindre le système d'éclairage



AVERTISSEMENT

Mauvaise visibilité sur la voie publique.

Risque d'accident et de blessures !

- Vérifiez avant d'utiliser votre VAE/VAE rapide que l'autonomie de la batterie est suffisante pour alimenter le système d'éclairage pendant le trajet.
-
- Allumez et éteignez l'éclairage à l'aide de l'unité de commande.



4.2 Protection contre la surchauffe du moteur



ATTENTION

Surchauffe du moteur et de la batterie due à un dysfonctionnement.

Risque de brûlures !

- ➔ Évitez de toucher le moteur ou la batterie.

Une protection automatique protège le moteur contre les dommages liés à une surchauffe. Lorsque la température du moteur est trop élevée, l'entraînement s'arrête automatiquement.

- ➔ Afin d'éviter toute surchauffe du moteur, utilisez une faible assistance par températures extérieures élevées ou sur des trajets avec de fortes montées.
- ➔ Si le moteur s'éteint pendant le trajet alors que la batterie est chargée, utilisez temporairement votre VAE/VAE rapide comme un vélo normal pour que le moteur refroidisse. Éteignez l'assistance.
- ➔ Demandez à votre vélociste de vérifier le VAE/VAE rapide si refroidir le moteur ne suffit pas à éliminer la panne.

4.3 Unité de commande



ATTENTION

Rallongement du temps de réaction du cycliste pour cause de distraction.

Risque d'accident et de blessures !

- ➔ Familiarisez-vous avec les fonction de l'unité de commande.
-
- ➔ Familiarisez-vous avec les fonction de l'unité de commande afin de pouvoir vous concentrer complètement sur la circulation routière.



4.3.1 Assistance de poussée du VAE



ATTENTION

Coincement et pincement de parties du corps dans des pièces mobiles.

Risque de blessures !

- ➔ Utilisez la fonction « assistance de poussée » exclusivement pour pousser le VAE.
- ➔ Utilisez la fonction « assistance de poussée » uniquement lorsque le VAE est sur ses deux roues.

Selon le modèle, le VAE est équipé d'une assistance de poussée. L'assistance de poussée facilite la poussée du VAE. La vitesse avec cette fonction dépend de la vitesse enclenchée et peut atteindre jusqu'à 6 km/h. Plus le rapport sélectionné est petit, plus la vitesse de l'assistance de poussée est réduite.

4.3.2 Assistance au démarrage du VAE rapide

Le VAE rapide est équipé d'une assistance au démarrage pouvant atteindre jusqu'à 18 km/h. L'assistance au démarrage fonctionne sur un mode purement électrique et ne nécessite pas de pédaler.

4.4 Batterie

REMARQUE

Dommages irréparables du VAE/VAE rapide suite à une autodécharge de la batterie due à des raisons techniques.

Risque de détérioration !

- ➔ Recharger immédiatement une batterie complètement déchargée.

La majorité des VAE/VAE rapides sont équipés d'une batterie lithium-ion (Li-Ion). Une batterie Li-Ion utilisée conformément aux instructions ne présente aucun danger. Les batteries Li-Ion possèdent une densité énergétique élevée. La manipulation de ces bat-



teries demande donc une attention particulière. Pour la sécurité du cycliste, un fonctionnement fiable et une longue durée de vie, tenez obligatoirement compte des consignes suivantes :

- Après la charge initiale complète, il est possible de recharger partiellement la batterie. Une recharge partielle n'endommage pas la batterie, les batteries lithium-ion n'ayant pas d'effet mémoire.
- Les recharges partielles sont calculées en pourcentage par rapport à leur capacité (une charge de 50 % correspond à la moitié d'un demi-cycle de recharge).

Respectez les limites de température pour favoriser un fonctionnement optimal de la batterie.

- ➔ Tenez compte des informations du fabricant concernant la batterie jointes en annexe, ainsi que les instructions concernant le système d'assistance électrique.
- Tenez compte qu'une température ambiante inférieure à +10°C ou supérieure à +40°C peut réduire l'autonomie.
- Des températures extrêmes peuvent, à la longue, accélérer l'usure de la batterie, voire l'endommager.
- ➔ La batterie est soumise à une certaine usure. Consultez les conditions de garantie pour obtenir de plus amples informations sur les cycles de chargement et les pertes d'autonomie correspondantes.
 - ➔ Si vous constatez une perte excessive de performances, comme une durée de fonctionnement nettement réduite, demandez à un vélociste de contrôler votre batterie.
- ➔ N'effectuez jamais de modifications sur la batterie par vous-même.

4.4.1 Dispositif de protection



ATTENTION

Surchauffe du moteur et de la batterie due à un dysfonctionnement.

Risque de brûlures !

- ➔ Évitez de toucher le moteur ou la batterie.

La batterie et/ou le chargeur sont équipés d'un dispositif de surveillance de température qui autorise une charge uniquement dans une plage de température comprise entre 0°C et +45°C. Si la batterie se trouve hors de cette plage de température, le chargement est automatiquement arrêté.



- ➔ En cas d'arrêt anticipé du processus de chargement, suivez les consignes figurant dans la notice technique du système d'assistance électrique.

4.4.2 Domaines d'utilisation de la batterie et du chargeur

Le moteur, la batterie et le chargeur sont destinés à fonctionner ensemble et ils sont uniquement autorisés pour une utilisation avec votre VAE/VAE rapide.

4.4.3 Rouler avec une batterie déchargée



Veillez noter que l'éclairage est alimenté par la batterie du véhicule. Quand la charge de la batterie baisse à un niveau tel que le système interrompt l'assistance au pédalage, l'éclairage continue d'être alimenté uniquement pendant une durée limitée et s'éteint à son tour une fois cette durée écoulée.

Si la charge de la batterie est totalement consommée pendant le trajet, vous pouvez utiliser votre VAE/VAE rapide comme un vélo classique.

- ➔ Veillez noter qu'un VAE/VAE rapide sans assistance est plus difficile à manœuvrer qu'un vélo classique.

4.4.4 Retirer/insérer la batterie

REMARQUE

Endommagement du système électronique en raison d'un retrait incorrect de la batterie.

Risque de détérioration !

- ➔ Éteignez toujours le moteur avant de retirer la batterie de son support.

REMARQUE

Endommagement de la batterie dû à une chute.

Risque de détérioration !

- ➔ Vérifiez avant utilisation que la batterie est correctement insérée dans son support et que la serrure est verrouillée.



Selon le type de système d'assistance électrique, la batterie se retire/s'insère différemment.

- ➔ Respectez les notices d'utilisation des systèmes jointes en annexe.

4.4.5 Charger la batterie



AVERTISSEMENT

Surchauffe, dégagement de gaz et endommagement de la batterie en raison d'un processus de chargement incorrect.

Risque de blessures et d'incendie !

- ➔ N'utilisez et ne touchez pas la batterie et le chargeur si vous constatez une chaleur, une odeur ou une coloration inhabituelle ou si la batterie présente des dommages apparents.
- ➔ Débranchez la fiche réseau du chargeur de la prise électrique.
- ➔ Tirez au niveau de la prise et non sur le câble lorsque vous débranchez le chargeur du réseau électrique après avoir procédé au chargement.

Pour certains modèles, le processus de chargement peut s'effectuer lorsque la batterie est encastrée dans le VAE/VAE rapide. Pour d'autres, elle doit être retirée au préalable.

- ➔ Chargez la batterie uniquement dans un endroit sec et bien aéré.
- ➔ Si vous pouvez entreposer votre VAE/VAE rapide en toute sécurité dans un endroit sec, comme un garage ou hangar à vélos, chargez la batterie encastrée dans le VAE/VAE rapide.
- ➔ Si vous ne pouvez pas entreposer le VAE/VAE rapide, retirez la batterie avant de la charger (voir chapitre « Commande / Batterie / Retirer/insérer la batterie »).
- ➔ Essayez les salissures éventuelles sur les bornes et la fiche de charge avec un chiffon sec.
- ➔ Chargez la batterie uniquement sous surveillance.
- ➔ Recharge d'une batterie encastrée : Éteignez le VAE/VAE rapide avant de recharger la batterie.
- ➔ Recharge d'une batterie retirée : Posez toujours le chargeur sur des matériaux non inflammables (p. ex., pierre, verre, céramique) quand vous l'utilisez.



4.4.6 Connecter la batterie au chargeur

1. Branchez la fiche de charge du chargeur dans la prise de charge de la batterie ou au support de la batterie.
2. Assurez-vous que les bornes de la fiche et de la prise de charge correspondent pour déterminer le sens de la fiche du chargeur.
3. Surveillez le processus de charge.

4.4.7 Arrêter le processus de charge

Le processus de charge peut être interrompu, même si la batterie n'a pas été complètement chargée, par exemple dans le but d'être entreposée (voir chapitre « Stockage / Entreposer la batterie »).

4.4.8 Temps de charge

Le temps de charge complet d'une batterie vide est en règle générale de 3 à 6 heures. Le temps de charge de la batterie dépend des facteurs suivants :

- État de charge de la batterie
- Température de la batterie/environnante
- Niveau de charge de la batterie
- Modèle de batterie
- Chargeur



5 Nettoyage et maintenance



AVERTISSEMENT

Blessures dues à un choc électrique lors d'opérations de nettoyage, de maintenance et de réparation.

Risque d'électrocution et de court-circuit !

- ➔ Débranchez la fiche réseau du chargeur de la prise électrique.
- ➔ Tirez au niveau de la prise et non sur le câble lorsque vous débranchez le chargeur du réseau électrique.
- ➔ Retirez la batterie avant de procéder au nettoyage ou à une opération de maintenance sur le VAE/VAE rapide.
- ➔ Ne nettoyez pas les composants à l'eau courante ou avec d'autres liquides.
- ➔ N'utilisez pas d'appareils à haute pression pour le nettoyage.



AVERTISSEMENT

Manipulation de composants chauds.

Risque de brûlures !

- ➔ Laisser le moteur et la batterie refroidir avant de toucher les composants.

- ➔ Pour de plus amples informations concernant le nettoyage et la maintenance consulter la « Notice d'utilisation du véhicule ».
- ➔ Contrôlez les pièces importantes pour la sécurité avant chaque trajet (voir chapitre « Réglages principaux / Avant chaque trajet »).
- ➔ Inspectez votre VAE/VAE rapide après une chute.
- ➔ Demandez à un vélociste d'effectuer les opérations de maintenance.



5.1 Contrôler le système d'assistance électrique

- ➔ Respectez les notices d'utilisation des systèmes jointes en annexe.
- ➔ Inspectez tous les câbles électriques pour vérifier qu'ils ne sont pas endommagés.
- ➔ Contrôlez l'unité d'affichage pour vérifier qu'elle est bien fixée sur son socle et qu'elle n'est pas fissurée ou endommagée.
- ➔ Contrôlez l'unité de commande pour vérifier qu'elle est bien fixée sur son socle et qu'elle n'est pas fissurée ou endommagée.
- ➔ Vérifiez si la batterie présente d'éventuels dommages.
- ➔ Vérifiez que tous les connecteurs et branchements sont raccordés correctement et rebranchez-les en cas de besoin.
- ➔ Vérifiez le faisceau de câbles présente d'éventuels dommages. Vérifiez que la gaine n'est pas endommagée.
- ➔ Inspectez visuellement le moteur d'assistance électrique.

5.2 Recherche d'erreurs



AVERTISSEMENT

Opérations sur le VAE/VAE rapide avec batterie insérée ou chargeur branché.

Risque d'électrocution !

- ➔ Retirez la batterie de son support.
- ➔ Débranchez le chargeur de l'alimentation.



ATTENTION

Coincement des doigts dans les pièces rotatives.

Risque de blessures !

- ➔ Retirez la batterie de son support avant d'effectuer des travaux de maintenance.



ATTENTION

Le moteur et la batterie peuvent devenir brûlants en cas de dysfonctionnement.

Risque de brûlures !

➔ Laisser le moteur et la batterie refroidir avant de les manipuler.

Les composants du VAE/VAE rapide sont soumis à un contrôle automatique permanent. Lorsqu'une erreur se produit, un message d'erreurs apparaît sur l'écran d'affichage.

- ➔ Respectez les notices d'utilisation des systèmes jointes en annexe.
- ➔ Si les mesures prises restent sans effet, adressez-vous à votre vélociste.

Selon la nature de l'erreur, le moteur s'arrête automatiquement si nécessaire. Il est cependant possible de continuer à rouler sans l'assistance du moteur électrique.

- ➔ Avant votre prochain trajet, faites contrôler le moteur par un vélociste.



6 Stockage

6.1 Entreposer la batterie



AVERTISSEMENT

Irritation des voies respiratoires, des yeux ou de la peau due à un dégagement de vapeurs ou de liquides en cas de détérioration ou d'utilisation non conforme de la batterie.

Risque de blessures !

- ➔ Consultez immédiatement un médecin en cas de symptômes.
- ➔ Aérez suffisamment lorsque la batterie est défectueuse.
- ➔ Retirez immédiatement les vêtements contaminés.
- ➔ Évitez tout contact avec les liquides contenus dans la batterie.
- ➔ En cas contact du liquide contenu dans la batterie avec les yeux, rincez-les immédiatement et abondamment avec de l'eau. Contactez immédiatement un médecin.
- ➔ Nettoyez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.

Si la batterie n'est pas utilisée pendant une longue période, veuillez prendre les mesures suivantes :

- ➔ Chargez la batterie à 60 % environ de sa capacité.
- ➔ Retirez si besoin est la batterie de son support pour le stockage.
- ➔ Entreposez la batterie de manière à ce qu'elle ne puisse pas tomber ou que des enfants ou des animaux y aient accès.
- ➔ Entreposez la batterie de préférence à une température d'environ +10°C à +15°C dans un endroit sec, bien aéré, par exemple dans la cave.
- ➔ Protégez la batterie de l'humidité.
- ➔ Veillez à ne pas dépasser les limites inférieures ou supérieures de la température d'entreposage.
- ➔ En cas d'un entreposage supérieur à 3 mois, rechargez la batterie selon les conditions de stockage tous les trois à six mois. Rechargez à chaque fois la batterie à environ 60 % de sa capacité.



- ➔ Après le processus de recharge, débranchez toujours le chargeur de la batterie et retirez la fiche réseau de la prise électrique.
- ➔ Assurez-vous lors de l'entreposage de la batterie de ne pas court-circuiter les bornes (+) et (-). Couvrez éventuellement les bornes et collez la protection.

6.2 Entreposer le VAE/VAE rapide

Si le VAE/VAE rapide n'est pas utilisé pendant une période prolongée, veuillez suivre les mesures suivantes pour le stockage :

- ➔ Nettoyez le VAE/VAE rapide (voir chapitre « Nettoyage et maintenance »).
- ➔ Entreposez le VAE/VAE rapide à l'abri de l'humidité, de la poussière et des salissures.
- ➔ Entreposez le VAE/VAE rapide à l'abri du gel ou d'écarts de températures importants dans un endroit sec.
- ➔ Afin d'éviter que les pneus ne se déforment, entreposez le VAE/VAE rapide suspendu par le cadre.



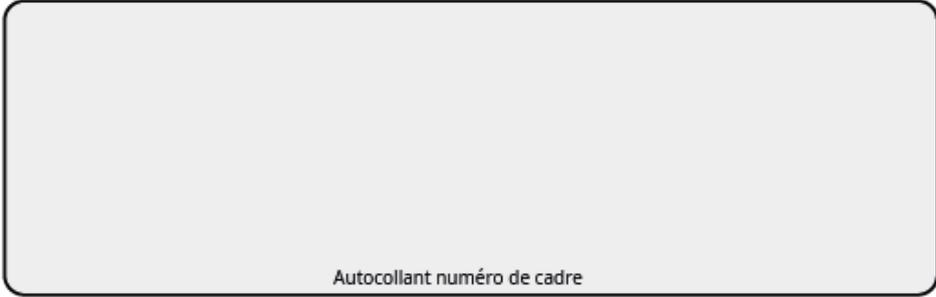
INSTRUCTIONS ORIGINALES CARGO HYBRIDE

ANNÉE MODÈLE 2022

UN MODE D'EMPLOI CUBE ORIGINAL

Fabricant: Pending System GmbH & Co. KG
Ludwig-Hüttner-Straße 5-7 95679
Waldershof
Allemagne
www.cube.eu
Info@cube.eu
TÉL. + 49(0) 9231-97 007 80
TÉL. + 49(0) 9231-97 007 199

Rédaction technique : PlusDocu GmbH
Rue Rapp 20
20146 Hambourg
Allemagne
www.plusdocu.com
Info@plusdocu.com
TÉLÉPHONE +49(0) 40-537 983 960



Autocollant numéro de cadre

Aperçu



- | | | | |
|-----------|--|-----------|--|
| 01 | Plateau/plateaux | 14 | Fourche à suspension |
| 02 | Manivelle avec pédale(droite et gauche) Moteur à | 15 | Roues(=roues avant et arrière) |
| 03 | entraînement central | 16 | Guidon |
| 04 | Chaîne | 17 | Potence de guidon |
| 05 | Dérailleur arrière | 18 | Jeu de direction sur guidon Jeu de direction sur |
| | (uniquement en cas de système de | 19 | collier de serrage du tube de direction Tige de |
| 06 | dérailleur) Pignon/pignons | 20 | direction |
| 07 | Levier de vitesse | 21 | Boîte |
| 08 | Levier de frein | 22 | Béquille |
| 09 | Disque de frein (sur la roue avant et arrière) | 23 | Porte-bagages arrière (=(accessoire en |
| 10 | Moyeu (sur la roue avant et arrière) Tige de selle | 24 | option) Phare |
| 11 | | 25 | Feu arrière |
| 12 | Collier de serrage de selle | 26 | Garde-boue (sur la roue avant et arrière) |
| 13 | Cadre | | |

Contenu

1	À propos de ces instructions originales	8	3.4 Charge utile maximale	17
1.1 Conventions		8	3.4.1 Charge utile maximale de la boîte	17
1.1.1 Description		8	3.4.2 Charge utile maximale en fonction du poids total autorisé (exemples de calcul)	18
1.1.2 Désignations de position		8	3.5 Raccords à vis	19
1.1.3 Définition des termes		8	3.5.1 Quels assemblages à vis pouvez-vous serrer vous-même ?	19
1.1.4 Chiffres		9	3.5.2 Couples de serrage et assemblages à vis	20
1.2 Notes générales sur ces originaux instructions		9	4 Structure et fonctions	20
1.2.1 Domaine de validité		10	4.1 Informations générales/ aperçu du modèle	20
1.2.2 Documents supplémentaires applicables		10	4.2 Entraînement électrique	20
2 Pour votre sécurité		10	4.3 Freins	21
2.1 Utilisez votre Cargo Hybrid comme prévu		10	4.4 Changement de vitesse	21
2.1.1 À quoi est destiné votre Cargo Hybrid ?		10	4.4.1 Système de dérailleur (Shimano)	21
2.1.2 Qui peut conduire votre Cargo Hybrid ?		11	4.4.2 Système de transmission par moyeu (Enviolo)	22
2.1.3 Comment pouvez-vous conduire votre Cargo Hybrid ?		11	Cadre 4.5	22
2.1.4 Comment utiliser la box ?		11	4.6 Guidon, potence	22
2.1.5 Qu'est-ce qui s'applique aux porte-bagages arrière/sièges pour enfants/remorques de vélo ?		11	4.7 Fourche à suspension	23
2.1.6 Sur quelle surface êtes-vous autorisé à conduire votre Cargo Hybrid ?		12	4.8 Coffret (et accessoires optionnels)	23
2.1.7 Quelles sont les exigences légales applicables à l'utilisation du Cargo Hybrid ?		12	5 Avant la première utilisation	23
2.1.8 Accessoires et conversions		12	5.1 Préparation de votre véhicule hybride cargo pour le cyclisme	23
2.2 Éviter les dangers typiques - Consignes de sécurité -		13	5.2 Apprendre à connaître votre Cargo Hybrid	24
2.2.1 Dangers dus à un assemblage final défectueux		13	6 Avant chaque voyage	24
2.2.2 Dangers pour certains groupes de personnes (par exemple les enfants)		13	6.1 Vérification du Cargo Hybrid dans son ensemble	24
2.2.3 Dangers lors de votre (premier) trajet à vélo avec votre Cargo Hybrid		14	6.2 Vérification des roues	25
2.2.4 Dangers lors de la manipulation		15	6.2.1 Vérification de l'installation	25
2.2.5 Dangers dus à un entretien, une maintenance et une réparation inappropriés		15	6.2.2 Vérification des jantes	25
2.3 Risques résiduels		16	6.2.3 Vérification des rayons	26
3 Contenu de la livraison, données techniques		16	6.2.4 Vérification des pneus	26
3.1 Étendue de la livraison		16	6.3 Vérification du siège et de la tige de selle	27
3.2 Plaque signalétique/d'identification		16	6.4 Vérification du guidon et de la potence	28
3.3 Poids total autorisé (Cargo Hybrid)		16		

6.5 Vérification de l'ensemble de direction	28	7.11 Utilisation de la boîte	39
6.6 Vérification des fixations du guidon	29	7.11.1 Si vous transportez des enfants dans la boîte	39
6.7 Vérification du casque	29	7.11.2 Si vous transportez des objets/bagages dans la boîte	40
6.8 Vérification de la fourche à suspension	30	7.12 Utilisation du porte-bagages arrière	40
6.9 Vérification des freins	30	7.12.1 Montage ultérieur du porte-bagages arrière	40
6.10 Vérification de la transmission manuelle (chaîne)	31	7.12.2 Chargement du porte-bagages arrière	41
6.11 Vérification des composants de l'entraînement électrique	31		
6.12 Vérification de l'éclairage	32		
6.13 Cocher la case	32	8 Dysfonctionnements lors du cyclisme	42
6.14 Vérification du porte-bagages arrière	32	8.1 Cargo Hybrid (comportement général du cycliste)	42
6.15 Vérification des garde-boue (garde-roues)	33	8.2 Entraînement électrique	42
		8.3 Changement de vitesse, entraînement manuel (chaîne)	43
		8.4 Freins	44
		8.5 Cadre, tige de selle et fourche à suspension	44
		8.6 Protections de roue, porte-bagages arrière, éclairage	45
		8.7 Roues et pneus	45
		9 Après une chute ou un accident	46
		10 Nettoyage et entretien du Cargo Hybrid	46
		11 Transport du cargo hybride	47
		12 Démantèlement du Cargo Hybrid pour une période plus longue	47
		13 Élimination en fin de vie	48
		14 Garantie/garantie	48
		14.1 Garantie	48
		14.2 Services de garantie	48
		14.3 Conditions de garantie	48
		14.4 Le droit à la garantie expire	49
		15 Plan d'inspection/d'entretien	50
		16 Liste de contrôle de transfert	51

Cher client,

Nous tenons à vous féliciter pour votre choix d'un Cargo Hybride de notre entreprise et vous remercions de votre confiance.

Avec l'achat de ce Cargo Hybride, vous faites l'acquisition d'un moyen de transport de qualité, respectueux de l'environnement, dont vous profiterez tout en préservant votre santé.

Votre revendeur de vélos spécialisé est également très important pour vous après le conseil et le montage final. Le revendeur est votre interlocuteur pour les entretiens, les contrôles, les transformations et les réparations de toutes sortes.

Si vous avez des questions sur notre produit, veuillez contacter votre revendeur de vélos spécialisé.

1 À propos de ces originaux instructions

1.1 Conventions

1.1.1 Description



RISQUE DE BRÛLURES !

Le symbole de danger de brûlure indique des températures élevées supérieures à 45°C (coagulation des protéines), qui peuvent provoquer des brûlures chez l'homme.



AVERTISSEMENT!

Le triangle d'avertissement rouge associé au mot d'avertissement « Avertissement » indique les dangers qui peuvent entraîner blesures corporelles graves (jusqu'à la mort).



ATTENTION!

Le triangle d'avertissement jaune associé au mot d'avertissement « Attention » indique les dangers qui peuvent entraîner blesure corporelle légère et dommages matériels.



Le point d'exclamation (sans triangle) vous alerte sur une information qui nécessite une attention particulière.

1.1.2 Désignations de position

Chaque fois que ces instructions originales font référence à « droite », « gauche », « avant » ou « arrière », ces informations font toujours référence à la position du cycliste (dans le sens de la marche).

1.1.3 Définition des termes

Hybride cargo

Chaque fois que ces instructions originales font référence à « Cargo Hybrid » en général, elles font référence à l'un des modèles décrits ici.

EPAC

EélectriquementPfleuUNassisté Cvélos

Tous les modèles Cargo Hybrid décrits dans ces instructions originales appartiennent au groupe EPAC.

Osciller

Un écart de concentricité sur la jante est familièrement appelé « oscillation ».

bar

Unité courante pour la pression de l'air.

Couple

Aussi appelé serrage couple. Indique comment "fermeture" une vis est serrée

DIN EN ISO

Institut allemand pour Standardisation. Norme européenne

Spécialiste marchand de vélos

Notre entreprise autorise uniquement les revendeurs de vélos sélectionnés à vendre et à réparer nos produits.

Autorisé spécialiste marchand de vélos

Dans la mesure où ces instructions originales font référence à un « revendeur de vélos » en général, elles désignent spécifiquement les revendeurs de vélos spécialisés agréés par nos soins.

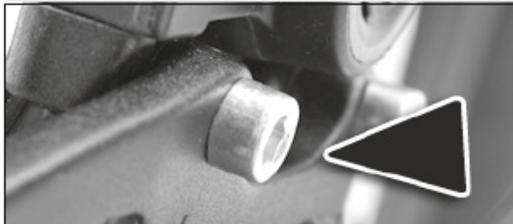
Force manuelle

La force qu'une personne adulte moyenne applique avec une seule main avec un effort modéré à moyen.

HWK

En Allemagne :
Chambre de commerce

CCI	En Allemagne : chambre de commerce
Nm	Newtonmètre; Unité de couple
psi	Livre par pouce carré; Unité de pression américaine ; 1 psi = 0,06897 bar
StVO	Loi allemande sur la circulation routière (Deutsche Straßenverkehrsordnung)
StVZO	Circulation routière en Allemagne Règlement sur les licences (Deutsche Straßenverkehrszulassungsordnung)
Correct vis connexion	Le terme « Vissage correct » désigne l'état dans lequel les têtes de vis sont fermement en contact avec la pièce sur toute leur surface.



**Vis
connexion,
pas correct**

Une vis desserrée est souvent
indiquée par une tête de vis
saillante.



Les termes techniques utilisés pour les
composants et leurs pièces peuvent être
trouvés dans l'aperçu (voir "Aperçu" à la page
5) ou dans les images individuelles.

1.1.4 Chiffres



Les chiffres présentés dans ces instructions
originales sont des exemples et s'appliquent à
toutes les versions de modèles du Cargo Hybrid.

1.2 Notes générales sur ces originaux instructions



AVERTISSEMENT!

**Dangers si les instructions
d'origine ne sont pas respectées !**

**Le non-respect de ces instructions d'origine
peut entraîner des situations de cyclisme
dangereuses, des chutes, des accidents et
des dommages matériels.**

- JE En plus de ces instructions originales,
assurez-vous d'avoir tous les documents qui
peuvent être applicables dans votre langue
nationale (voir chapitre 1.2.2 « Documents
supplémentaires applicables »).
- JE Avant d'utiliser votre Cargo Hybrid pour
la première fois, veuillez lire
attentivement les instructions originales
et tout autre document applicable.
- JE Conservez les instructions originales (y
compris les documents applicables) et
transmettez-les avec votre Cargo Hybrid
si jamais vous le vendez ou le donnez.
- JE En plus de ces instructions originales,
vous recevrez un certificat de livraison
séparé pour votre Cargo Hybrid. Assurez-
vous que tous les champs du certificat de
livraison sont entièrement remplis. Il est
de votre responsabilité de vérifier votre
Cargo Hybrid comme prescrit et de faire
effectuer les travaux nécessaires.
- JE Si certaines parties de ce manuel d'utilisation original ne
vous semblent pas claires, consultez votre revendeur de
vélos.

1.2.1 Domaine de validité

Ces instructions originales ont été rédigées sur la base de la norme DIN 79010-2020:02. Elles s'appliquent exclusivement aux modèles Cargo Hybrid de notre société à partir de l'année modèle 2020.

Ces instructions originales ne sont valables que si elles ont été jointes au Cargo Hybrid de notre société lors de son achat.



AVERTISSEMENT!

Dangers dus aux innovations techniques (inconnues) !

De nouvelles découvertes techniques peuvent conduire à des changements dans les modèles, dans leur fonctionnement et à de nouveaux modèles eux-mêmes.

- JE Demandez à votre revendeur de vélos spécialisé l'actualité et la validité de ces instructions originales.
- JE Demandez à votre revendeur de vélos spécialisé de confirmer que vous avez reçu le bon jeu de documents (instructions originales et instructions des composants) pour votre Cargo Hybrid.

1.2.2 Documents supplémentaires applicables

Avec le développement constant du secteur du vélo, la gamme de composants que vous pouvez utiliser avec votre Cargo Hybrid s'élargit également. Il est donc presque impossible de produire des instructions originales d'application générale décrivant en détail tous les composants disponibles.

Pour cette raison, il est possible que ces instructions originales – en plus du certificat de livraison – sont accompagnés d'une ou plusieurs instructions de composants distinctes.



Le contenu des instructions des composants contenir des informations détaillées du fabricant du composant sur le composant respectif et font partie de la portée générale des instructions originales.

- JE Consultez le certificat de livraison pour le savoir si les instructions d'origine de votre Cargo Hybrid incluent des instructions supplémentaires sur les composants séparés.

2 Pour votre sécurité



Dans ce chapitre, vous trouverez des informations sur **utilisation prévue**, important **consignes de sécurité** et une liste de (inévitables) **risques résiduels**.

2.1 Utilisez votre Cargo Hybrid comme prévu



AVERTISSEMENT!

Dangers en cas d'utilisation non conforme !

Votre Cargo Hybrid est conçu pour un usage spécifique.

La conception, les propriétés des matériaux, etc. sont conçues pour cette utilisation prévue.

Si vous utilisez votre Cargo Hybrid à des fins autres que celles pour lesquelles il est prévu, une telle mauvaise utilisation peut entraîner une défaillance matérielle, des dysfonctionnements d'ensembles importants (par exemple les freins) et d'autres problèmes !

- JE Respectez toutes les informations sur l'utilisation prévue dans les chapitres 2.1.1 « À quoi est destiné votre Cargo Hybrid ? » – 2.1.8 « Accessoires et conversions ».
- JE N'utilisez jamais votre Cargo Hybrid d'une autre manière que celle décrite ici/non conforme à l'usage prévu.
- JE Consultez votre revendeur de vélos si vous n'êtes pas sûr de l'utilisation prévue de votre Cargo Hybrid.

2.1.1 À quoi est destiné votre Cargo Hybrid ?

Votre Cargo Hybrid est conçu comme un moyen de transport permettant de transporter ou d'emporter des enfants et des bagages (objets).

Les tests de votre Cargo Hybrid ou les tests des composants ont été réalisés selon la norme DIN 79010-2020:02.

2.1.2 Qui peut conduire votre Cargo Hybrid ?



Votre véhicule hybride cargo est conçu pour un seul cycliste. Ce cycliste contrôle et conduit le véhicule hybride cargo.

Les exigences suivantes doivent être respectées pour une utilisation correcte :

- La position du siège (selle/guidon) du Cargo Hybrid est correctement réglée pour le cycliste.
- Le cycliste doit avoir la bonne taille/carrure pour le Cargo Hybrid. En cas de doute, demandez conseil à votre revendeur de vélos spécialisé.
- Le cycliste (vêtements compris) pèse au maximum 115 kg (= poids maximum du cycliste).
- Le cycliste doit être âgé d'au moins 16 ans. Les personnes de moins de 16 ans ne sont pas autorisées à conduire ce véhicule hybride cargo elles-mêmes ni à l'utiliser en tant que cycliste.

2.1.3 Comment pouvez-vous conduire votre Cargo Hybrid ?

- JE Asseyez-vous avec votre arrière-train sur la selle ou roulez en position berceau à berceau, c'est-à-dire avec un mouvement de pédalage debout.
- JE Tenez la poignée gauche du guidon avec votre main gauche et la poignée droite du guidon avec votre main droite.
- JE Ne lâchez pas le guidon lorsque vous roulez. Votre Cargo Hybrid n'est pas adapté à la conduite en mode mains libres !
- JE Utilisez le Cargo Hybrid avec ou sans la propulsion électrique.
- JE Utilisez votre Cargo Hybrid exclusivement comme moyen de transport tel que décrit dans ces instructions originales.
- JE Lors du transport d'enfants ou de bagages, respectez les informations du chapitre 7.11 « Utilisation de la boîte ».
- JE Respectez les réglementations nationales et régionales lorsque vous circulez à vélo dans la circulation routière.

2.1.4 Comment utiliser la box ?



La boîte appartient à votre Cargo Hybrid comme **destiné**. Le **boîtier** et le **cadre supérieur** doit **ne jamais être supprimé ou modifié**.



Tenez compte des informations sur le **poids total autorisé** de votre Cargo Hybrid et du **charge utile maximale** (voir chapitre 3.3 « Poids total autorisé (Cargo Hybrid) » et 3.4 « Charge utile maximale »).

La boîte est conçue pour le transport de

- **enfants** âgés de 9 mois à 7 ans, capable de s'asseoir de façon autonome.

Veillez également vous référer au chapitre 7.11.1 « Si vous transportez des enfants dans la boîte ».

- **Objets/bagages** (jusqu'à 60 kg).

Veillez également vous référer au chapitre 7.11.2 « Si vous transportez des objets/bagages dans la boîte ».



Les enfants et/ou les bagages doivent **pas distraire ou obstruer** le cycliste (par exemple, gêner la visibilité).

2.1.5 Qu'est-ce qui s'applique aux porte-bagages arrière/sièges pour enfants/remorques de vélo ?



Veillez respecter les informations sur le **poids total autorisé** de votre Cargo Hybrid (voir chapitre 3.3 « Poids total autorisé (Cargo Hybrid) »).

Porte-bagages arrière

Votre Cargo Hybrid peut être équipé ultérieurement d'un porte-bagages arrière.

Les porte-bagages arrière que vous pouvez utiliser avec votre Cargo Hybrid sont adaptés au transport de bagages légers (par exemple dans un panier de vélo).

- JE Demandez à votre revendeur de vélos spécialisé quels sont les porte-bagages arrière/sièges enfants adaptés que vous pouvez utiliser avec votre Cargo Hybrid.

- JE Pour l'utilisation du porte-bagages arrière, veuillez respecter les informations du chapitre 7.12 « Utilisation du porte-bagages arrière ».

Sièges pour enfants

Votre Cargo Hybrid **est pas** conçu pour être utilisé avec un siège enfant.

Avec le poids supplémentaire d'un siège enfant incluant l'enfant, le poids total autorisé serait dépassé.



Seulement le boîtier de votre Cargo Hybrid est **destiné à porter des enfants!**

Remorque à vélo

Votre Cargo Hybrid **est pas** conçu pour être utilisé avec une remorque de vélo.

2.1.6 Sur quelle surface êtes-vous autorisé à conduire votre Cargo Hybrid ?

Tous les vélos de notre société sont divisés en catégories, qui précisent le domaine d'application du vélo respectif.

Votre Cargo Hybrid correspond à une **Catégorie II** vélo et est donc adapté pour **déplacements sur routes pavées**, tel que:

- Routes asphaltées et pistes cyclables
- Routes sécurisées par du sable, du gravier ou des matériaux similaires (par exemple, chemins forestiers, sentiers de campagne)
- Sentiers de randonnée fortifiés sur lesquels racines, seuils, pierres et recoins ne sont pas ou peu présents

Lors du cyclisme, les deux roues doivent être **en contact constant avec le sol** ou peut seulement perdre brièvement le contact avec le sol en raison de légères irrégularités telles que des racines.

Expressément **non autorisés** sont des manœuvres cyclistes telles que :

- Sauts
- Faire des roues arrière
- Faire du vélo en mains libres
- Freinage (brusque) où la roue arrière perd le contact avec le sol

2.1.7 Quelles sont les exigences légales applicables à l'utilisation du Cargo Hybrid ?

Votre Cargo Hybrid ne peut pas être utilisé sur la voie publique sans équipement conformément au StVZO.

Pour être conforme au StVZO en vigueur, votre Cargo Hybrid doit disposer, entre autres, des équipements suivants :

- ! • Deux freins fonctionnant indépendamment
- Une cloche
- Éclairage à piles pour l'avant (lumière blanche) et l'arrière (lumière rouge) selon StVZO
- Réflecteurs/bandes réfléchissantes sur les pneus selon StVZO.

JE Le texte intégral des réglementations peut être consulté dans le StVZO pour les voyages en Allemagne.

JE Pour une utilisation en dehors de l'Allemagne, veuillez respecter les règles de circulation en vigueur dans votre pays.

JE Si vous avez des questions concernant les réglementations légales, veuillez contacter votre revendeur de vélos ou les autorités compétentes.

2.1.8 Accessoires et conversions

De nombreux cyclistes souhaitent modifier leur vélo et l'adapter à leurs besoins spécifiques. Fourche, selle, guidon, pédales, freins, pneus, éléments de suspension : il existe de nombreuses façons de modifier un vélo par la suite. Cela s'applique également au Cargo Hybrid, bien que dans une mesure différente en raison de sa conception.

Gardez toujours à l'esprit, cependant :

Fonctionnement sur le Cargo Hybrid, même un travail qui semble facile, nécessite **formation sonore, connaissances approfondies et une richesse d'expérience**.

! Des travaux et des modifications mal effectués sur votre Cargo Hybrid ainsi que l'utilisation d'accessoires inadaptés peuvent entraîner **situations dangereuses à vélo, chutes, accidents et dégâts matériels**.

Si le Cargo Hybrid est altéré ou modifié de quelque façon que ce soit, **tous responsabilités, garanties et réclamations de garantie** contre le fabricant et le concessionnaire sont **vide**.

Si vous respectez les spécifications énumérées ci-dessous, vous pouvez équiper votre Cargo Hybrid avec des accessoires adaptés.

JE Utilisez uniquement des accessoires certifiés ISO. Les compteurs de vélo et les porte-bidons font exception s'ils sont sélectionnés et montés par un revendeur de vélos spécialisé.

Consultez votre revendeur de vélos spécialisé lors du choix des accessoires.

JE N'échangez ou ne modifiez jamais des composants pour lesquels cela est expressément interdit par le fabricant.

Notre société interdit l'échange/ changement des composants suivants (voir photo) :

- Potence et Speedlifter
- Tous les composants de l'ensemble de direction, tels que la tige de direction, l'arbre de direction, le collier de fourche, etc. (exception : guidon, voir ci-dessous)
- Tige de selle
- Fourchette
- Système de freinage, y compris les disques de frein
- Roues (exception : pneus, voir ci-dessous).

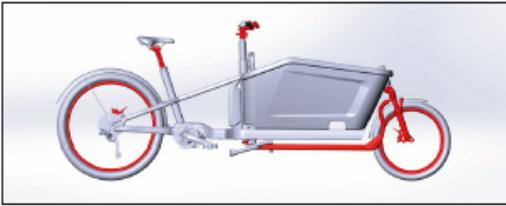


Image: Assemblages/composants surlignés en rouge ne doit pas être échangé

- JE Le guidon ne peut être remplacé que par un revendeur de vélos spécialisé par un guidon certifié ISO approprié (voir chapitre 4.6 « Guidon, potence de guidon »).
- JE Les pneus ne peuvent être remplacés que par des pneus de capacité de charge égale ou supérieure, conformément à l'approbation du fabricant.
- JE La modernisation ou la conversion de la propulsion électrique est **pas** autorisée sur tous les modèles Cargo Hybrid ! De plus, aucune manipulation du logiciel ou autre (tuning) n'est autorisée.
- JE La composition de toutes les pièces de votre Cargo Hybrid doit **pas** être changé.
- JE Confiez tous les travaux de montage, de transformation, d'entretien et autres travaux sur votre Cargo Hybrid exclusivement à votre revendeur de vélos.



Veuillez noter que la personne qui apporte des modifications au Cargo Hybrid est également responsable de celles-ci.

2.2 Éviter les dangers typiques

- Consignes de sécurité -

L'utilisation de votre Cargo Hybrid comporte naturellement certains risques. Vous trouverez ci-après les consignes de sécurité correspondantes.

- JE Suivez les consignes de sécurité pour réduire les risques généraux lors de l'utilisation de votre Cargo Hybrid.

2.2.1 Dangers dus à un assemblage final défectueux



AVERTISSEMENT!

Danger en cas de montage final incorrect du Cargo Hybrid !

Un montage final incorrect de votre Cargo Hybrid peut entraîner des situations de cyclisme dangereuses, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

- JE Demandez à votre revendeur de vélos spécialisé de confirmer le montage final correct et le réglage de la position d'assise correcte pour vous.

2.2.2 Dangers pour certains groupes de personnes (par exemple les enfants)



AVERTISSEMENT!

Danger en cas d'utilisation sans surveillance !

Les enfants ou les personnes souffrant de troubles physiques ou psychiques peuvent ne pas être en mesure d'évaluer ou de gérer correctement les situations dangereuses liées au Cargo Hybrid.

- JE Respectez les indications contenues dans la notice d'origine du moteur électrique.
- JE Tenez fermement le Cargo Hybrid avec les deux mains lorsque les enfants entrent dans le coffre ou lorsque vous y placez des enfants.

Ne laissez jamais les enfants entrer dans la boîte sans surveillance ou s'asseoir sans surveillance dans la boîte.
- JE Les enfants ne doivent pas jouer avec la batterie et le chargeur ni les manipuler sans surveillance.
- JE Sécurisez votre Cargo Hybrid et placez-le de manière à ce que les enfants ou les personnes non autorisées ne puissent pas y accéder.

2.2.3 Dangers lors de votre (premier) trajet à vélo avec votre Cargo Hybrid



AVERTISSEMENT!

Danger dû à une manipulation inhabituelle du Cargo Hybrid !

Votre Cargo Hybrid se comporte différemment d'un vélo ordinaire à bien des égards en raison de sa conception, de sa propulsion électrique et de son poids plus élevé.

Si vous n'êtes pas habitué à rouler avec le Cargo Hybrid ou si vous sous-estimez ses différences, cela peut entraîner des situations de cyclisme dangereuses, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

- JE Familiarisez-vous avec le fonctionnement et la manipulation des composants de l'entraînement électrique à l'aide des instructions d'origine de l'entraînement électrique.
- JE Entraînez-vous à conduire votre Cargo Hybrid dans un environnement adapté, loin de la circulation.
- JE Lorsque vous apprenez à connaître votre Cargo Hybrid, essayez différentes situations de cyclisme typiques telles que :
- Démarrage et freinage
 - Navigation dans les courbes et virages
 - Conduite avec une charge complète et avec une boîte vide, etc.
- JE **Ne conduisez jamais votre Cargo Hybrid en mains libres!**
- Tenez fermement le guidon avec les deux mains lorsque vous roulez. Ne retirez une main du guidon que lorsque cela est nécessaire (par exemple pour faire un signe de la main lorsque vous tournez) et maintenez fermement le guidon avec l'autre main pendant cette opération. Ne retirez jamais les deux mains du guidon en même temps !
- Une combinaison défavorable de vitesse, de charge utile et de conditions du sol peut affecter le comportement de direction de votre Cargo Hybrid. Cela peut conduire à des situations de conduite dangereuses (accident, chute, etc.)



AVERTISSEMENT!

Danger pour les cyclistes inattentifs et négligents !**Conduire votre Cargo Hybrid requiert votre attention**

– surtout lorsque vous faites du vélo sur la route.

L'inattention, le manque de considération et le manque de précautions peuvent conduire à des situations dangereuses à vélo, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

- JE Respectez les règles de circulation en vigueur dans votre pays.
- JE Tenez-vous informé et respectez toutes les réglementations nationales applicables en matière de transport et de roues porteuses.
- JE Portez un casque lorsque vous faites du vélo.
- JE Conduisez avec prévoyance et attitude défensive.
- JE Ne conduisez pas sous l'influence de l'alcool ou si vous êtes en état d'ébriété (par exemple après avoir pris des médicaments, des stupéfiants, etc.).
- JE Conduisez de manière à garder le contrôle de votre Cargo Hybrid à tout moment et à ne pas vous retrouver en difficulté en cas de situations dangereuses soudaines.
- JE En cas de pluie, l'efficacité des freins peut diminuer. La distance de freinage augmente.
- JE Lorsque vous utilisez le Cargo Hybrid, portez des vêtements adaptés qui ne restreignent pas votre liberté de mouvement ni votre visibilité.
- JE Ne roulez qu'avec des vêtements moulants. Les vêtements amples peuvent se coincer dans le Cargo Hybrid et provoquer des chutes graves.
- JE Ne pas dépasser la limite autorisée.
Poids total admissible (voir chapitre 3.3 « Autorisé total poids (hybride cargo) »).

2.2.4 Dangers lors de la manipulation

**AVERTISSEMENT!****Danger dû à une mauvaise manipulation !**

Comparé à un vélo classique sans propulsion, votre Cargo Hybrid est, entre autres, plus lourd, plus encombrant et probablement plus complexe à utiliser (propulsion électrique).

Vous pouvez donc ou devez parfois manipuler votre Cargo Hybrid de manière complètement différente de ce à quoi vous êtes habitué avec d'autres vélos.

- JE Prêtez une attention particulière aux spécifications de sécurité des composants électroniques du système d'entraînement (chargeur et batterie). Vous les trouverez dans la notice d'origine du système d'entraînement électrique.
- Il y a un **risque de choc électriques** si les composants électroniques sont manipulés de manière incorrecte !
- JE Votre Cargo Hybrid est lourd et encombrant : laissez-nous vous aider si vous devez soulever votre Cargo Hybrid, par exemple pour des travaux de réglage ou de test.
- JE Ne lâchez pas le guidon lorsque vous roulez. Une mauvaise combinaison entre la répartition de la charge et le revêtement de la route peut provoquer un basculement de la direction vers le haut. Si vous tenez fermement le guidon, vous réduisez les risques associés.
- JE Ne roulez pas sur des trottoirs hauts ou des talons avec votre Cargo Hybrid et évitez les virages serrés.
- Si la biellette de direction de votre Cargo Hybrid touche le sol, dans le pire des cas, vous ne pourrez plus diriger et/ou l'ensemble de direction sera endommagé.

**RISQUE DE BRÛLURES !****Risque de brûlures au contact des composants chauffés !**

Après plus long le frein en descente, malade courir sans analyse de disque être très chaud. Les composants de l'entraînement électrique (batterie, bloc moteur) peuvent également chauffer pendant le fonctionnement.

Le contact avec des composants chauffés peut provoquer des brûlures !

- JE Ne touchez pas les disques de frein immédiatement après une descente. Laissez les disques de frein refroidir avant de les toucher.
- JE Pour vérifier la température, tapotez très brièvement le composant concerné avec votre doigt nu : s'il est chaud, attendez quelques minutes et répétez le test jusqu'à ce que le composant ait refroidi.
- JE Concernant un éventuel risque de brûlure au contact des composants de l'entraînement électrique, veuillez vous référer aux informations figurant dans la notice d'instructions du fabricant de l'entraînement électrique.

2.2.5 Dangers dus à un entretien, une maintenance et une réparation inappropriés

**AVERTISSEMENT!****Danger en cas de travaux effectués de manière incorrecte sur le Cargo Hybrid !**

Un entretien et une maintenance corrects et réguliers contribuent à maintenir le confort et la sécurité de votre Cargo Hybrid.

Si vous effectuez des travaux sur le Cargo Hybrid sans l'expertise nécessaire, cela peut entraîner des dysfonctionnements d'ensembles importants (par exemple les freins), etc. !

- JE Respectez les instructions relatives au nettoyage et à l'entretien réguliers ainsi qu'aux travaux et intervalles de maintenance réguliers (voir chapitre 10 « Nettoyage et entretien du Cargo Hybrid » et 15 « Inspections/plan d'entretien »).

JE Pour toute question ou réparation, contactez exclusivement les revendeurs de vélos agréés.

JE Faites vérifier votre Cargo Hybrid par votre revendeur de vélos après une chute/un accident ou si votre Cargo Hybrid a été surchargé.

Veillez également vous référer au chapitre 9 « Après une chute ou un accident ».

2.3 Risques résiduels

Bien entendu, il est impossible de prendre en compte tous les dangers et donc d'éviter toutes les situations dangereuses.

Même si toutes les consignes de sécurité sont prises en compte, des risques résiduels inévitables subsistent pour vous en tant que cycliste de votre Cargo Hybrid, par exemple :

- Manœuvres cyclistes inattendues ou mauvaise conduite des autres usagers de la route
- Changements soudains dans la surface de la route (par exemple en raison du gel)
- Des défauts matériels imprévus/une usure imprévue peuvent entraîner des bris de matériaux ou des dysfonctionnements

! Être prudent lors de l'utilisation/du cyclisme de votre Cargo Hybrid.
Cela vous permet de détecter les situations dangereuses tôt et réagir par conséquent.

3 Contenu de la livraison, Données techniques

3.1 Étendue de la livraison

- Vélo complet (sans pédales dans une certaine mesure)
- Instructions originales comprenant le certificat de livraison, ainsi que toutes les autres instructions pertinentes sur les composants des fabricants dont les pièces ont été installées.

3.2 Plaque signalétique/d'identification

Les informations suivantes peuvent être trouvées sur votre Cargo Hybrid :

- Désignation de la série/classe et du type
- Numéro de série sur la face inférieure du cadre (composé de l'année/mois de fabrication et de l'abréviation du fabricant)
- Poids total autorisé du véhicule pour le Cargo Hybrid (voir chapitre 3.3 « Poids total autorisé (Cargo Hybrid) »)
- Charge utile maximale autorisée pour la caisse (voir chapitre 3.4 « Charge utile maximale »)
- Informations/marquage des composants d'entraînement électrique.

! Si un porte-bagages arrière a été installé ultérieurement, l'indication de sa charge utile maximale se trouve sur le porte-bagages lui-même (sous forme de gaufrage).

3.3 Poids total autorisé (Cargo Hybrid)

Le poids total autorisé est un **valeur fixe et immuable** à ne pas dépasser !

! Sur la base du poids total autorisé du véhicule spécifié, vous **déterminez la charge utile maximale autorisée** pour votre Cargo Hybrid.

Veillez également prendre note des informations du chapitre 3.4 « Charge utile maximale ».

Le **poids total réel** de votre Cargo Hybrid, y compris tous les facteurs d'influence tels que le poids du cycliste, les charges utiles, etc. doivent être **inférieur ou égal au poids total autorisé** pour votre Cargo Hybrid.

L'exemple de calcul suivant montre lequel **facteurs d'influence** doit être pris en compte pour la détermination du poids total réel.

	Poids intrinsèque de la Hybride cargo
+	Poids corporel du cycliste (avec vêtements)
+	Poids de la charge utile dans la boîte
+	Poids de la bagages supplémentaires (par exemple sac à dos/bagage)
+	Poids supplémentaire pièces jointes
≤	Poids total autorisé

Le poids intrinsèque de votre modèle Cargo Hybrid et le poids total maximal autorisé sont indiqués dans le tableau suivant.

! Pour en savoir plus **quel modèle** votre Cargo Hybrid est, veuillez vous référer au **certificat de livraison**.

Poids intrinsèque	Total autorisé poids
Hybride cargo 48 kg	220 kg
Cargo Sport Hybrid 46 kg	220 kg
Cargo double hybride 51 kg	220 kg
Cargo Sport Hybride Double 49 kg	220 kg

Veuillez noter que le **poids intrinsèque** spécifié ici est le poids en **équipement de base**.

! Si vous remplacez ultérieurement **composants ou ajouter pièces jointes** à votre Cargo Hybrid, le **poids intrinsèque** de votre Cargo Hybrid sera **changé**.

3.4 Charge utile maximale

La mention « charge utile maximale » doit faire la distinction entre :

- le maximum autorisé **charge utile** pour la **boîte** (= capacité de charge nominale de la boîte) (voir 3.4.1 « Charge utile maximale de la boîte »).
- le maximum autorisé **charge utile** pour votre **Hybride cargo** (au total) en considérant le poids total autorisé pour votre Cargo Hybrid (voir 3.4.2 « Charge utile maximale en fonction du poids total autorisé (exemples de calcul) »).

La charge utile maximale autorisée pour votre Cargo Hybrid (au total) comprend toutes les charges transportées avec le Cargo Hybrid, y compris, par exemple, les bagages que vous transportez sur un porte-bagages arrière installé ultérieurement ou dans un sac à dos.

3.4.1 Charge utile maximale de la boîte



AVERTISSEMENT!

Dangers en cas de modifications de la boîte !

Le Cargo Hybrid est conçu comme un moyen de transport pour les personnes et les objets. Si vous modifiez le caisson prévu à cet effet ou si vous le retirez du châssis, cela peut entraîner des situations dangereuses imprévisibles.

JE Ne jamais démonter ni modifier le boîtier et/ou le cadre supérieur.

Le **théoriquement** maximum autorisé **charge utile** pour la boîte de votre Cargo Hybrid est **60 kg**.

! Le **charge utile maximale** dans le **boîte**, c'est-à-dire que le poids de la charge (enfants ou objets) doit **ne pas dépasser 60 kg**.

La mention « 60 kg » se réfère à la capacité de charge/ construction du coffre, et non au Cargo Hybrid dans son ensemble. Cela signifie que le coffre de votre Cargo Hybrid peut en principe supporter une charge (enfants/objets) pesant jusqu'à 60 kg.

Afin de déterminer le **réel** maximum autorisé **charge utile** pour la boîte, vous devez prendre en compte non seulement la capacité de charge de la boîte, mais également la charge admissible **poids total** pour votre **Hybride cargo**.

Si vous dépassez le poids total autorisé pour votre Cargo Hybrid avec une charge utile de 60 kg dans la boîte, la charge utile maximale autorisée réelle est inférieure à 60 kg.

JE Pour déterminer le **réel** maximum autorisé **charge utile** dans la boîte, observez les exemples du chapitre 3.4.2 « *Charge utile maximale en fonction du poids total autorisé (exemples de calcul)* ».

3.4.2 Charge utile maximale en fonction du poids total autorisé (exemples de calcul)

En fonction de la conception de certains composants de votre Cargo Hybrid, vous trouverez des informations sur le poids maximum avec lequel vous pouvez charger le composant respectif.

Si toutes ces capacités de charge individuelles théoriquement autorisées sont pleinement utilisées, vous dépasserez généralement le poids total autorisé pour votre Cargo Hybrid :

Calcul avec des capacités de charge individuelles théoriquement admissibles
Poids intrinsèque du Cargo Dual Hybrid : + 51 kg
Poids max. du cycliste : + 115 kg
Charge utile max. de la boîte : + 60 kg
Charge utile max. des modèles de porte-bagages arrière autorisés : + 20 kg
Poids total du Cargo Hybrid : = 246 kg (poids total autorisé dépassé de 26 kg)

Résultat/conclusion :

Le poids total réel (246 kg) dépasserait dans ce cas le poids total autorisé (220 kg).

Vous ne devez pas utiliser votre Cargo Hybrid de cette façon !

Les exemples de calcul n° 1 à 3 suivants montrent comment déterminer la charge utile maximale de votre Cargo Hybrid en fonction du poids total autorisé.

Exemple de calcul n°1
Poids intrinsèque du Cargo Dual Hybrid : + 51 kg
Poids réel du cycliste : + 109 kg
Charge utile réelle de la boîte : + 60 kg
Poids total réel du Cargo Hybrid : = 220 kg (poids total autorisé atteint)

Résultat/conclusion sur l'exemple de calcul n°1 :

Dans ce cas, le poids total réel (220 kg) dépasse le poids total autorisé.

Vous pouvez utiliser le Cargo Hybrid de cette façon, mais vous ne pouvez transporter aucune autre charge (par exemple sur le porte-bagages arrière) !

Exemple de calcul n°2
Poids intrinsèque du Cargo Dual Hybrid : + 51 kg
Poids réel du cycliste : + 109 kg
Charge utile réelle de la boîte : + 39 kg
Poids intrinsèque du porte-bagages arrière : + Env.1 kg
Charge utile réelle du porte-bagages arrière : + 20 kg
Poids total réel du Cargo Hybrid : = 220 kg (poids total autorisé atteint)

Résultat/conclusion sur l'exemple de calcul n°2 :

Dans ce cas, le poids total réel (220 kg) dépasse le poids total autorisé.

Étant donné que le conteneur n'est pas chargé avec le poids total de la charge utile maximale autorisée pour le conteneur, la charge supplémentaire peut être transportée sur le porte-bagages arrière.

Vous ne devez pas utiliser votre Cargo Hybrid de cette façon !

Important : Le poids intrinsèque du porte-bagages arrière (en tant qu'accessoire monté ultérieurement) doit être pris en compte.

Exemple de calcul n°3	
Poids intrinsèque du Cargo Dual Hybrid :	
+ 51 kg	
Poids réel du cycliste :	
+ 88 kg	
Charge utile réelle de la boîte :	
+ 60 kg	
Poids intrinsèque du porte-bagages arrière :	
+ Env.1 kg	
Charge utile réelle du porte-bagages arrière :	
+ 20 kg	
Poids total réel du Cargo Hybrid :	
= 220 kg (poids total autorisé atteint)	

Résultat/conclusion sur l'exemple de calcul n°2 :	
Dans ce cas, le poids total réel (220 kg) dépasse le poids total autorisé. Si le poids (inférieur) du cycliste le permet, le coffre et le porte-bagages arrière peuvent être chargés chacun avec le poids total de votre charge utile maximale autorisée.	
Vous ne devez pas utiliser votre Cargo Hybrid de cette façon !	
Important : Le poids intrinsèque du porte-bagages arrière (en tant qu'accessoire monté ultérieurement) doit être pris en compte.	

3.5 Raccords à vis

3.5.1 Quels assemblages à vis pouvez-vous serrer vous-même ?



AVERTISSEMENT!

Danger en cas de travail effectué de manière incorrecte !

Si vous modifiez des boulons ou des connexions non mentionnés ici, vous risquez d'endommager sans le savoir votre Cargo Hybrid ou même de nuire à sa construction/stabilité.

Cela peut conduire à des situations dangereuses imprévisibles.

- JE Veuillez vous référer à l'aperçu suivant pour savoir quelles vis vous pouvez serrer vous-même si elles sont desserrées.
- JE Si, par exemple, lors de la vérification de votre Cargo Hybrid, vous découvrez que des boulons se sont desserrés **pas** répertoriés dans l'aperçu suivant, consultez immédiatement votre revendeur de vélos.

N'utilisez pas votre Cargo Hybrid tant que les raccords vissés n'ont pas été resserrés par votre revendeur de vélos.



Raccords à vis qui sont pas répertoriés dans ce qui suit aperçu peut seulement être resserré/fixé par un revendeur spécialisé de vélos.

Vous pouvez resserrer vous-même les raccords à vis suivants : **en tenant compte des couples correspondants**—si le raccord à vis s'est desserré :

Partie	Type de connexion
Tige de selle	Collier de serrage de selle
	Collier de serrage de selle standard
	Collier de serrage de selle Monolink
	Collier de serrage de la tige de selle sur le cadre
Raccord à vis du cadre supérieur	
Vis de fixation du porte-bouteille	
Vis de guidage de câble	
Fixation du porte-bagages arrière	

3.5.2 Couples de serrage et assemblages à vis

Partie	Manufactu- rer	Modèle/type	Connexion	Type de connexion	Resserrage couple (Nm)
Tige de selle	CUBE	Performance poste	Collier de serrage de selle	2 vis	7
	Cadre en aluminium		Tige de selle serrer sur le cadre	1 vis	5-8
Raccord à vis du cadre supérieur				8 vis	6-8
Vis de fixation du porte-bouteille				2 vis	3
Vis de guidage de câble				1 vis	1,5
Fixation du porte-bagages arrière				1 vis chacune	6

4 Structure et fonctions

4.1 Informations générales/
aperçu du modèle

! Le Cargo Hybrid est actuellement disponible en quatre différentes versions de modèles.

Conception du modèle nation	Modèle nombre	Caractéristiques de l'équipement (extrait)
Cargalson Hybride	689200	Frein à disque, système de moyeu à engrenages, 1× batterie (500 Wh)
	689210	
	689220	
Cargo Sport Hybride	689300	Frein à disque, système de dérailleur, 1× batterie (500 Wh)
	689310	
	689320	
Cargalson Hybride double	689250	Frein à disque, système de moyeu à engrenages, 2× batterie (1000 Wh)
	689260	
	689270	
Cargo Sport Hybride double	689350	Frein à disque, système de dérailleur, 2× batterie (1000 Wh)
	689360	
	689370	

! Pour en savoir plus quel modèle votre Cargo Hybrid est, veuillez vous référer au **certificat de livraison**.

4.2 Entraînement électrique

! Informations détaillées sur le e-drive et ses composants peuvent être trouvés dans le **instructions originales pour le moteur électrique**.

Votre Cargo Hybrid est équipé d'une propulsion électrique et appartient au groupe des vélos à assistance électrique (EPAC).

L'entraînement électrique se compose de différents composants. Le cœur de l'entraînement est le moteur électrique, qui est alimenté en énergie par au moins une batterie.

Le moteur électrique vous assiste lorsque vous pédalez jusqu'à une vitesse maximale de 25 km/h. Si vous atteignez une vitesse supérieure à 25 km/h, le moteur électrique cesse de vous assister et vous conduisez le Cargo Hybrid uniquement à la force musculaire.

Dès que votre vitesse descend en dessous de 25 km/h, le moteur électrique redémarre et vous assiste dans le pédalage.

Le moteur électrique est commandé par au moins un élément de commande (par exemple sur le guidon). Cela vous permet de régler, entre autres, la force avec laquelle le moteur électrique vous assiste lorsque vous pédalez (niveau d'assistance).

! JE Respecter les instructions d'origine de l'entraînement électrique.

4.3 Freins

! Freins à disque doit être exécuté. Le **puissance de freinage maximale** se développe uniquement après le **procédure de rodage** (voir chapitre 5.2 « Découvrez votre Cargo Hybrid »).

Votre Cargo Hybrid dispose de deux freins à disque indépendants sur les moyeux des roues avant et arrière.



Image: Disque de frein sur la roue avant



Image: Disque de frein sur la roue arrière

Les deux freins à disque sont actionnés à l'aide des leviers de frein correspondants (hydrauliques).



Image: Levier de frein sur le guidon

4.4 Changement de vitesse

Selon le modèle, votre Cargo Hybrid dispose de :

- Un système de dérailleur (de la marque *Shimano*) ou
- un système de moyeu à vitesses intégrées (de la marque *Enviolo*).

4.4.1 Système de dérailleur (Shimano)

Le système de dérailleur vous offre le rapport optimal pour chaque vitesse et facilite, entre autres, le franchissement des pentes.

Le rapport de transmission de la chaîne (= la vitesse) résulte du plateau sur lequel la chaîne tourne à l'avant et du pignon sur lequel la chaîne tourne à l'arrière.



Image: Pignon avec dérailleur arrière sur roue arrière

Vous modifiez le rapport de transmission de la chaîne (passage à une vitesse différente) en changeant la combinaison du plateau et du pignon.

Transmission élevée (= vitesse élevée) : Effort important lors du pédalage, faible cadence. Faible transmission (= vitesse basse) :

Faible effort lors du pédalage, cadence élevée.

Déterminez le nombre de vitesses de votre système de dérailleur comme suit :

	Nombre de plateaux (avant)
×	Nombre de pignons (arrière)
=	Nombre de vitesses
Exemple:	
2 plateaux × 10 pignons = 20 vitesses	

4.4.2 Système de transmission par moyeu (Enviolo)

Le système de changement de vitesse par moyeu vous permet d'adapter en continu le rapport de la chaîne aux conditions de cyclisme et ainsi de profiter d'un confort de cyclisme optimal.

Le système de transmission à variation continue du moyeu fonctionne avec la technologie NuVinci®. Grâce à l'engrenage planétaire dans le moyeu de la roue arrière, vous modifiez le rapport de transmission de la chaîne (changement de vitesse en continu).

Transmission élevée (= vitesse élevée) : Effort important lors du pédalage, cadence faible. **Transmission basse (= vitesse basse) :**

Faible effort lors du pédalage, cadence élevée.

Pour connaître le nombre de vitesses de votre système de changement de vitesse par moyeu, reportez-vous à l'indication sur le corps du moyeu ou sur le levier de vitesses.

Cadre 4.5

Dans la construction du cadre de votre Cargo Hybrid, nous avons déjà intégré un antivol de cadre pour les développements futurs. Cet antivol de cadre sert uniquement à insérer la courroie du vélo lors du passage d'une transmission par chaîne à une transmission par courroie.

Étant donné que, en raison de la conception, aucun modèle Cargo Hybrid ne peut être converti d'une transmission par chaîne à une transmission par courroie, il n'est actuellement pas nécessaire d'ouvrir ou de changer le verrouillage du cadre.

JE Ne jamais ouvrir/utiliser/modifier le verrou du cadre.

JE Contactez votre revendeur de vélos pour savoir si/quand une conversion de la transmission par chaîne à la transmission par courroie est possible pour votre Cargo Hybrid.

4.6 Guidon, potence

**AVERTISSEMENT!**

Dangers si les composants ne sont pas remplacés correctement !

De par sa conception, l'ensemble de direction de votre Cargo Hybrid est généralement plus complexe que celui d'un vélo classique (sans boîte).

Le guidon et la potence de votre Cargo Hybrid doivent répondre à des exigences particulières et ne doivent pas être remplacés sans plus attendre.

Si, par exemple, vous envisagez de combiner une potence de guidon plus longue avec un guidon plus large, cette circonstance pourrait entraîner un blocage ou une perte totale de fonction de la direction et/ou des freins !

JE Gardez toutefois à l'esprit que le guidon et/ou la potence du guidon ne peuvent être remplacés que par des pièces adaptées. **Certifié ISO** composants par un **revendeur spécialisé de vélos.**

Les composants du guidon et de la potence sont parfaitement adaptés aux caractéristiques de fonctionnement particulières de votre Cargo Hybrid. Grâce au Speedlifter installé en plus, vous pouvez régler rapidement et confortablement la hauteur du guidon (voir chapitre 7.2 « Réglage de la hauteur du guidon »).

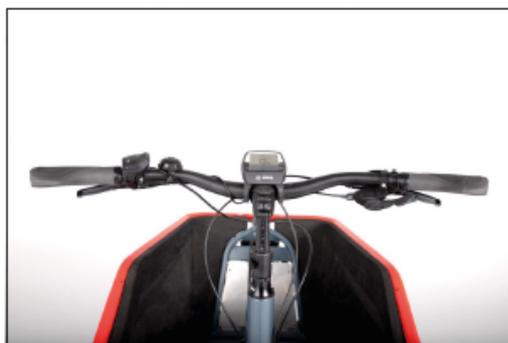


Image: Guidon avec potence (y compris (Haltérophilie)

4.7 Fourche à suspension

Votre Cargo Hybrid est équipé d'une fourche avant à ressort, appelée fourche à suspension.



Image: Fourche à suspension

JE Veuillez également vous référer au chapitre 7.5 « Réglage de la fourche à suspension ».

4.8 Coffret (et accessoires optionnels)

Votre Cargo Hybrid est équipé d'un caisson destiné au transport d'enfants ou d'objets/bagages. Le caisson et le châssis ou la construction globale sont parfaitement adaptés, c'est pourquoi aucune modification ne peut être apportée au caisson ou à la construction globale.

Pour pouvoir faire face à une utilisation quotidienne, la boîte est fabriquée en EPP robuste, un matériau également utilisé pour les casques de moto.

Le boîtier est doté d'emplacements dans les différents composants pour la fixation, par exemple, de sangles de tension pour sécuriser la charge.

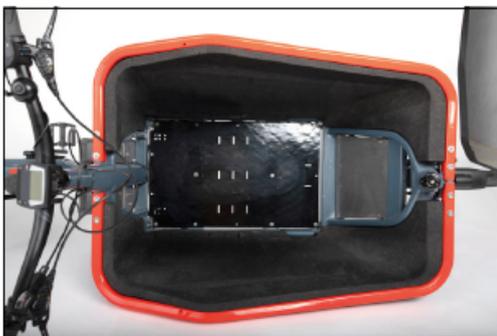


Image: Intérieur de la boîte avec fentes de fixation

Vous pouvez équiper **leboîte**avec supplément**accessoires** pour l'adapter encore mieux à votre mode d'utilisation.

Les accessoires de la boîte comprennent les éléments suivants :

- Sièges
- Ceintures de sécurité

- Housse de pluie
- Système de fixation Isofix



Consultez votre **revendeur spécialisé de vélos** à **découvrir** à propos de convenable **accessoires** pour **leboîte** de votre Cargo Hybrid.

5 Avant la première utilisation

5.1 Préparation de votre véhicule hybride cargo pour le cyclisme



AVERTISSEMENT!

Dangers dus à une manipulation/un test inapproprié !

Un véhicule hybride cargo qui n'est pas prêt à rouler peut entraîner des situations dangereuses, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

Le même danger existe si vous n'êtes pas encore familiarisé avec votre nouveau Cargo Hybrid et son fonctionnement.

JE Manipulez votre Cargo Hybrid avec précaution dès le début et suivez les instructions concernant l'inspection (régulière) de votre Cargo Hybrid.

1. Demandez à votre revendeur de vélos de confirmer le montage final correct et de vérifier que votre Cargo Hybrid est prêt à rouler.



Vous pouvez vous assurer **réglages fins et petits changements** vous-même. Veuillez également prendre note des informations du chapitre 7 « Réglage et utilisation du Cargo Hybrid ».

2. Demandez à votre revendeur de vélos d'ajuster la position de selle qui vous convient.
3. N'utilisez pas votre Cargo Hybrid avant que votre revendeur de vélos ne vous ait familiarisé avec la technologie et le fonctionnement de votre Cargo Hybrid par le biais d'instructions.
4. Effectuez un test sur votre Cargo Hybrid comme décrit dans les sections du chapitre 6 « Avant chaque voyage ».



Si vous mémorisez le **état correct** de votre Cargo Hybrid lorsqu'**nouveau**, vous pourrez reconnaître **écarts** de la bonne condition **plus facilement plus tard**.

Fait soi-même **photos** peut être une aide précieuse.

5.2 Apprendre à connaître votre Cargo Hybrid



Pour **cyclistes inexpérimentés**, le général **risque d'accidents et de blessures** augmente massivement.

- JE Familiarisez-vous étape par étape avec les fonctions et les caractéristiques de cyclisme de votre Cargo Hybrid afin de pouvoir utiliser votre Cargo Hybrid en toute sécurité.
- JE Familiarisez-vous notamment avec la fonction et le fonctionnement des composants suivants.

Freins

- JE Mémorisez l'affectation des leviers de frein. Quel levier de frein actionne le frein avant, quel levier de frein actionne le frein arrière ?
- JE Familiarisez-vous lentement avec les performances de freinage de votre Cargo Hybrid sur un terrain sûr.
Les freins ont un effet de freinage puissant. Une utilisation excessive des leviers de frein peut entraîner le blocage de la roue concernée et donc une chute.
- JE Assurez-vous que la répartition de la charge dans le coffre affecte également les performances de freinage de votre Cargo Hybrid.
- JE Rétractez vos freins à disque. Pour roder vos freins à disque, suivez les instructions figurant dans la notice des composants du fabricant des freins.



Freins à disque doit être exécuté. Le **puissance de freinage maximale** se développe uniquement **après le procédure de rodage**.

Entraînement électrique

- JE Mémorisez la manipulation de l'élément de commande.
Quels ajustements pouvez-vous faire en faisant du vélo et comment ?
- JE Familiarisez-vous lentement avec les différents niveaux d'assistance de votre Cargo Hybrid sur un terrain sûr.
Respectez les informations contenues dans le manuel d'utilisation original du fabricant de l'entraînement électrique.

concernant les options de réglage, les performances, etc.

Pilotage

- JE Veuillez noter les caractéristiques de conception particulières de la direction de votre Cargo Hybrid.
Si vous braquez et freinez fort en même temps ou si vous roulez trop vite avec peu de poids (boîte non chargée) sur un sol meuble (par exemple du gravier), la roue avant peut se briser lorsque vous tournez.

Boîte

- JE Faites attention à la façon dont la charge dans la boîte influence la maniabilité de votre Cargo Hybrid.
Quel est le comportement cyclique de votre Cargo Hybrid lorsque vous roulez avec un coffre entièrement chargé ? Quel est le comportement cyclique lorsque le coffre n'est que partiellement ou pas du tout chargé ?
- JE Entraînez-vous à faire du vélo avec la cargaison que vous êtes susceptible de transporter le plus souvent avec votre Cargo Hybrid dans la vie de tous les jours.
L'influence de la charge dans le coffre sur la tenue de route de votre Cargo Hybrid dépend également de ce dont il s'agit : la charge est-elle en mouvement (par exemple des enfants) ? Comment la charge est-elle répartie (un objet lourd ou une répartition uniforme) ? etc.
- JE Si vous souhaitez principalement transporter votre/vos enfant(s) avec le Cargo Hybrid, pratiquez le vélo dans la boîte avec vos enfants.
Si les enfants ne sont pas habitués à faire du vélo dans la fosse, sont anxieux ou ne restent pas calmes dans la fosse, cela peut entraîner des situations de vélo dangereuses, des chutes et des accidents.

6 Avant chaque voyage

6.1 Vérification du Cargo Hybrid dans son ensemble



AVERTISSEMENT!

Dangers si le contrôle est omis !

Un véhicule hybride cargo qui n'est pas prêt à rouler peut entraîner des situations dangereuses, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

Il est possible que votre Cargo Hybrid soit tombé pendant le temps sans surveillance ou que des inconnus l'aient trafiqué.

6.2.3 Vérification des rayons

1. Vérifier les rayons de la roue avant et arrière régulièrement.

Tous les rayons doivent être serrés et non endommagés.

Même des rayons individuels desserrés ou endommagés peuvent entraîner des dommages consécutifs.

! Ne pas utiliser votre Cargo Hybrid si les rayons sont devenus lâches ou endommagés ou si il manque des rayons!

2. Consultez votre revendeur de vélos si les rayons sont desserrés ou endommagés.

6.2.4 Vérification des pneus



AVERTISSEMENT!

Risque d'éclatement du pneu ou de perte de pression soudaine !

Si les valves sont inclinées, le pied de valve peut se casser pendant le trajet, ce qui provoque une perte soudaine de pression dans le pneu.

Une pression des pneus incorrecte réduit le confort de conduite et, dans le pire des cas, le pneu peut éclater à pleine vitesse.

- JE Vérifiez régulièrement les pneus de votre Cargo Hybrid comme décrit ici.
- JE N'effectuez vous-même les travaux sur les pneus mentionnés ici que si vous disposez des connaissances nécessaires.
- JE Si vous ne disposez pas des compétences nécessaires pour certains travaux ou si vous n'êtes pas sûr, contactez votre revendeur de vélos.

1. Vérifier la Position de la soupape.

Les valves doivent être orientées vers le centre de la roue. Arrachez les valves placées en diagonale pendant la conduite, car il se produit une perte de pression soudaine dans le pneu (= l'air s'échappe brusquement, risque élevé d'accident/chute).

Corrigez les valves inclinées si nécessaire si vous avez l'expertise nécessaire ou consultez votre revendeur de vélos spécialisé.

2. Vérifier la pression atmosphérique.

La pression d'air optimale dépend de la type de pneu dont votre Cargo Hybrid est équipé.



En règle générale, vous trouverez une indication de la pression d'air maximale autorisée directement sur les jantes (autocollant) et pneus (pression des pneus).

En cas de doute, demandez conseil à votre revendeur de vélos spécialisé.

Certaines valeurs de pression d'air sont indiquées en « psi ».



Vous pouvez utiliser le tableau suivant pour convertir les valeurs.

psi	30	40	50	60	70	80
bar	2.1	2.8	3.5	4.1	4.8	5.5
psi	90	100	110	120	130	140
bar	6.2	6.9	7.6	8.3	9.0	9.7



Plus le poids de la carrosserie est élevé, plus la pression des pneus doit être élevée.

- Contrôlez la pression des pneus à l'aide d'un manomètre. Les appareils simples sont souvent fournis avec les chambres à air de vélo, les appareils de haute qualité sont disponibles dans les magasins spécialisés.
 - Respectez les instructions d'utilisation du manomètre pour pneus ou demandez à votre revendeur de vélos spécialisé de vous montrer comment l'utiliser.
3. Si nécessaire : **Correcte pression atmosphérique**, en tenant compte de la pression d'air maximale autorisée pour les jantes et les pneus.
- Excessivement **basse pression d'air**: Augmenter la pression d'air avec une pompe adaptée.
 - Excessivement **haute pression d'air**: Libérez une quantité d'air appropriée à travers la valve, puis vérifiez à nouveau la pression d'air.
 - En utilisant un **pompe à vélo avec manomètre**, vous pouvez vérifier la pression d'air pendant le gonflage : laissez d'abord sortir un peu d'air du pneu, puis augmentez la pression d'air jusqu'au niveau souhaité.

Il y a différents types de vanes.

Toutes les vanes peuvent être équipées d'un capuchon anti-poussière. Après les avoir retirées, vous pouvez placer la tête de pompe directement sur ce que l'on appelle **souape de voiture**, ainsi que le soi-disant **souape de détente (Dunlop)**.

! Avec le **Valve Schlaverand (française)**, vous devez d'abord dévisser le petit contre-écrou de la valve jusqu'à la butée, puis, après le remplissage, le revisser complètement vers la valve.

Si nécessaire, votre revendeur de vélos spécialisé vous montrera comment utiliser les valves de vos pneus.

4. Vérifier la bande de roulement du pneu.

La gomme du pneu doit être présente sur toute sa surface avec le profil d'origine.



Image: Bande de roulement optimale du pneu (à gauche);
Bande de roulement du pneu usée (à droite)

Consultez votre revendeur de vélos si vous constatez que la bande de roulement est usée ou si vous ne savez pas comment vérifier correctement la bande de roulement du pneu.

Faites toujours attention à un profil de pneu optimal.

! Avec un **profil usé**, le général **risque d'accidents et de blessures** augmente massivement.

5. Vérifier vos pneus pour dommages externes et porter.

- Le tissu du pneu sous la couche de caoutchouc ne doit pas être visible.
- Il ne doit y avoir aucune bosse ni fissure.

6. Vérifier le montage de vos pneus.

- Soulever les roues avant et arrière et les faire tourner à la main. Le pneu doit tourner autour. Il ne doit pas y avoir de déviation verticale ou latérale.

6.3 Vérification du siège et de la tige de selle



AVERTISSEMENT!

Danger si la profondeur d'insertion minimale n'est pas respectée !

Si la profondeur d'insertion est trop petite, la tige de selle risque de se desserrer.

Une tige de selle desserrée peut entraîner des situations de cyclisme dangereuses, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

JE Assurez-vous que la tige de selle est insérée à la bonne profondeur (voir chapitre 7.1.2 « Respectez la profondeur d'insertion minimale (tige de selle et potence du guidon) »).

1. Vérifier le siège avec tige de selle pour l'étanchéité.

- Essayez de faire tourner le siège et la tige de selle dans le cadre avec vos mains. Le siège et la tige de selle ne doivent pas pouvoir être tournés.
- Essayez de déplacer la selle dans sa pince en utilisant des mouvements opposés de haut en bas avec la force manuelle.
- Si la selle et/ou la tige de selle peuvent être déplacées, fixez-les (voir chapitres 7.3 « Réglage de la position du siège » et 7.4 « Réglage de la hauteur du siège »).

6.4 Vérification du guidon et de la potence



AVERTISSEMENT!

Risque de détérioration et de toute manipulation.

Le guidon et la potence sont des éléments très importants pour votre sécurité à vélo. Les dommages et les modifications qui y sont apportées ainsi que les erreurs de montage peuvent entraîner des chutes très graves.

- JE Si vous découvrez des défauts sur le guidon ou la potence ou si vous avez des doutes à leur sujet, vous ne devez en aucun cas continuer à utiliser votre Cargo Hybrid.
- JE Vous ne devez en aucun cas tenter de remédier vous-même aux défauts du guidon ou de la potence, ni tenter de remplacer vous-même les composants.

Contactez votre revendeur de vélos spécialisé si vous constatez des défauts au niveau du guidon ou de la potence.

- JE Assurez-vous que la potence du guidon est insérée à la bonne profondeur (voir chapitre 7.1.2 « Respectez la profondeur d'insertion minimale (tige de selle et potence du guidon) »).

1. Si nécessaire, aligner la potence de guidon et le guidon correctement:

Pour le contrôle, la potence du guidon doit être alignée parallèlement à la jante de la roue avant, tandis que le guidon doit être perpendiculaire à la jante de la roue avant.



Image: Potence et guidon correctement alignés

2. Vérifier l'assemblage de la potence et du guidon comme décrit ci-dessous.



Il ne doit pas être possible de tordre ou déplacer l'une des pièces.

Il doit y avoir aucun bruit de craquement ou de craquement.

- Appuyez la roue avant contre un mur ou laissez une deuxième personne tenir la roue avant.
- Saisissez ensuite le guidon par les deux extrémités.
- Essayez de faire tourner le guidon avec la force de la main contre la résistance (le mur/la personne) (vérifiez les deux sens)
- Essayez de faire tourner le guidon dans la potence à la main.

3. Contactez votre revendeur spécialisé de vélos si vous découvrez des défauts dans le guidon ou la potence du guidon.

6.5 Vérification de l'ensemble de direction



AVERTISSEMENT!

Risque de détérioration et de toute manipulation.

Le système de direction est très complexe. Les dommages, les modifications et les erreurs de montage peuvent entraîner des chutes très graves.

- JE Si vous découvrez des défauts sur des pièces de l'ensemble de direction ou si vous avez des doutes à leur sujet, vous ne devez en aucun cas continuer à utiliser votre Cargo Hybrid.
- JE Vous ne devez en aucun cas tenter de remédier vous-même aux défauts des pièces de l'ensemble de direction ni tenter de remplacer les composants vous-même.

Contactez votre revendeur de vélos spécialisé si vous constatez des défauts dans les pièces du groupe de direction.

1. Vérifier que l'ensemble de direction fonctionne sans jeu.

Les pièces mobiles suivantes de l'ensemble de direction ne doivent pas avoir de jeu :

- Colonne de direction/tige de direction
- Collier de serrage de la tige de direction/fourche

L'ensemble de direction ne doit pouvoir se déplacer qu'autour des points de pivot et doit par ailleurs fonctionner sans jeu.



Image: Points de pivot de l'ensemble de direction

2. Vérifiez que les boulons, les écrous et les goupilles fendues de l'ensemble de direction sont complets.

Toutes les vis, écrous et goupilles fendues illustrés doivent être présents (voir photo)

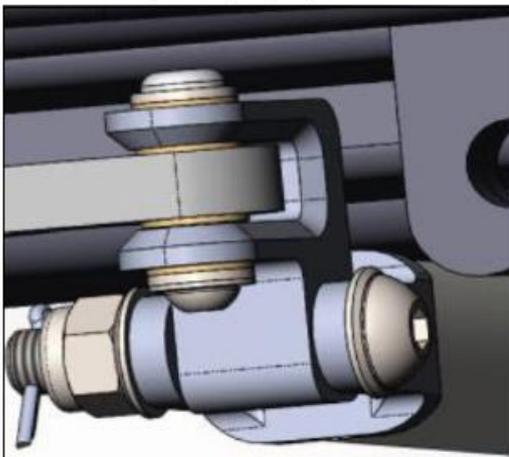


Image: Direction avec goupille fendue

6.6 Vérification des fixations du guidon

1. Vérifiez que les leviers de vitesses, les leviers de frein et les poignées sont bien fixés.
 - Tenez le guidon d'une main.
 - Essayez de tourner le levier de frein avec l'autre main.
2. Resserrez la ou les vis de fixation si les fixations sur le guidon sont desserrées.

6.7 Vérification du casque

Le casque est le **palier de la tige de direction dans le tube de direction**.

! Votre Cargo Hybrid est équipé de **deux casques**: Tu dois **vérifier** les deux **casques d'écoute**!



Image: jeu de direction sur guidon



Image: jeu de direction sur collier de serrage du tube de direction

1. Vérifiez le casque comme décrit ci-dessous.

! Il doit être possible de diriger la roue avant doucement et sans jeu dans les deux sens.

- Placez-vous à côté de votre Cargo Hybrid et tenez-le avec les deux mains sur les poignées du guidon.
- Tirez le frein avant et maintenez-le tiré.
- Poussez votre Cargo Hybrid d'avant en arrière avec des mouvements courts et saccadés.

Il ne doit pas y avoir de jeu dans le casque : aucun craquement ne doit être audible ou palpable. Les bruits de craquement ne sont pas non plus autorisés.

2. Si vous constatez que le casque présente du jeu, procédez comme décrit ci-dessous :

Le jeu de direction sur le guidon présente :

- Réglez correctement le jeu de direction sur le guidon (voir le manuel du fabricant du Speedlifter).

Le jeu de direction sur le guidon présente :

- Contactez votre revendeur de vélos pour faire régler correctement le serrage du tube de direction.

6.8 Vérification de la fourche à suspension

JE Vérifiez votre fourche à suspension comme décrit ci-dessous.

- Tirez le frein avant et maintenez-le appliqué.
- Appuyez avec le poids de votre corps sur le guidon pour que la fourche à suspension se déforme.

La fourche doit pouvoir rentrer et sortir en douceur. Elle ne doit pas produire de bruits de craquement ou de craquement.

- Serrez la roue avant entre vos jambes et essayez de soulever le Cargo Hybrid au niveau du té de fourche avant. Veillez à ne pas déplacer ni endommager le phare et le garde-boue.

Les plongeurs ne doivent pas se détacher des tubes plongeurs ni du té de fourche.

JE Pour les tests, respectez également les instructions figurant dans la notice d'utilisation séparée des composants de votre fourche à suspension.

6.9 Vérification des freins



AVERTISSEMENT!

Risque de défaillance des freins !

Un dysfonctionnement des freins peut mettre la vie en danger.

JE Vérifiez particulièrement attentivement votre système de freinage.

JE Nettoyez immédiatement les disques de frein sales : des disques de frein sales peuvent réduire l'effet de freinage.

1. **Vérifier le fonctionnement** de votre frein à disque hydraulique comme décrit ci-dessous.

- Actionnez les deux leviers de frein jusqu'à la butée tout en restant immobile.
- Assurez-vous que les leviers de frein ne peuvent pas être tirés complètement sur la poignée du guidon : il doit toujours y avoir un espace entre le levier de frein et la poignée du guidon, même lorsque le levier de frein est tiré jusqu'à la butée maximale.



Image: Levier de frein entièrement appliqué

- Essayez de pousser le véhicule hybride cargo avec les freins appliqués. Les deux roues doivent rester bloquées.

2. **Tirer le étrier de frein** alternativement dans toutes les directions avec la force manuelle.

L'étrier de frein ne doit pas bouger.

3. Vérifiez l'étanchéité de votre système de freinage :

- Actionnez le levier de frein correspondant à l'arrêt et maintenez-le.
- Vérifiez le système de freinage depuis le levier de frein jusqu'aux freins en passant par les conduites.

Le liquide hydraulique ne doit fuir à aucun moment.

4. Vérifiez que le disque de frein n'est pas endommagé :

Il ne doit pas y avoir d'entailles, d'éclats, de rayures profondes ou d'autres dommages mécaniques et le disque de frein doit avoir une épaisseur optimale.



Image: Informations sur l'épaisseur minimale sur le disque de frein (1,8 mm)

5. Soulevez les roues avant et arrière et tournez-les à la main :

Le disque de frein ne doit pas présenter de voile latéral.

6. Faites vérifier l'usure des plaquettes de frein et du disque de frein par votre revendeur de vélos spécialisé (voir chapitre 16 « Liste de contrôle de remise »):

Le disque de frein ne doit pas avoir une épaisseur inférieure à l'épaisseur minimale. L'épaisseur minimale est indiquée dans la notice d'utilisation du fabricant de freins.

7. Vérifiez que vos disques de frein ne contiennent pas de saleté, en particulier d'huile et de graisse.

! Les disques de frein sales doivent être nettoyés immédiatement.

Pendant voyages de plusieurs jours, le disque de frein, les patins de frein et les plaquettes de frein peuvent s'user fortement.

Par conséquent, **plaquettes de frein de remplacement** et **plaquettes de frein de remplacement** peut être utile lors de tels voyages.

- !**
- JE N'effectuez le remplacement vous-même que si vous êtes familiarisé avec cette opération. Pour plus d'informations, consultez votre revendeur de vélos spécialisé.
 - JE Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer le remplacement vous-même, faites-le effectuer par votre spécialiste vélo.

6.10 Vérification de la transmission manuelle (chaîne)

1. Vérifiez la concentricité du plateau sans mouvements latéraux en position debout. Les plateaux et les pignons ne doivent pas présenter de voile latéral et aucun corps étranger ne doit se trouver entre les plateaux/pignons individuels. Éliminez les corps étrangers si cela est facilement possible.

2. Vérifiez que la chaîne n'est pas endommagée.

La chaîne ne doit être endommagée à aucun endroit, par exemple par des plaques de chaîne pliées, des rivets saillants, etc., ni avoir des maillons de chaîne fixes et immobiles.

3. Vérifiez que la chaîne passe sans problème sur les rouleaux de changement de vitesse et ne saute pas.

4. Faites contrôler l'usure de la chaîne par un revendeur de vélos spécialisé à l'aide d'un outil de mesure adapté.



Image: Jauge d'usure de chaîne

6.11 Vérification des composants de l'entraînement électrique

! Observez les instructions originales séparées pour l'entraînement électrique: Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur le fabricant du composant.

- JE Effectuer une inspection visuelle des composants de l'entraînement électrique. Vérifiez si des composants présentent des dommages visibles.
- JE Reportez-vous aux instructions d'origine du variateur électrique pour connaître les étapes de test nécessaires pour les composants du variateur électrique.

6.12 Vérification de l'éclairage



AVERTISSEMENT!

Danger en cas de panne d'éclairage !

La défaillance des phares avant et arrière peut entraîner des situations de conduite dangereuses dans l'obscurité et/ou avec une mauvaise visibilité.

JE N'utilisez votre Cargo Hybrid dans de telles conditions de visibilité que si votre système d'éclairage est entièrement fonctionnel.

JE Vérifiez le fonctionnement de votre éclairage comme décrit ci-dessous :

- Allumez l'éclairage sur l'élément de commande lorsque le Cargo Hybrid est stationné.

Le phare avant et le feu arrière doivent être allumés.



Image:Phare avant (avant)



Image:Feu arrière (arrière)

6.13 Cocher la case

1. Effectuez une **inspection visuelle** de la boîte.

Vérifiez si les parois latérales de la boîte ou le sol présentent **dommages visibles** (intérieur et extérieur).

2. Cochez tout **raccords à vis** de la boîte et assurez-vous que la boîte est **monté solidement et de manière stable** sur le Cargo Hybrid.

- Laissez une personne tenir le Cargo Hybrid et essayer de secouer la boîte.

Le boîtier doit être solidement fixé et ne doit présenter aucun jeu de mouvement.



Image:Raccords à vis du boîtier avant



Image:Raccords à vis du boîtier arrière

6.14 Vérification du porte-bagages arrière

Si votre Cargo Hybrid est équipé d'un porte-bagages arrière (en option), vous devez également le vérifier régulièrement.



Observez les **instructions pour les composants séparés** pour le **porte-bagages arrière**. Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur le fabricant du composant.

**AVERTISSEMENT!****Danger dû aux pièces détachées !**

Des pièces desserrées du porte-bagages arrière peuvent bloquer la roue et entraîner des chutes graves.

JE Contactez votre revendeur de vélos spécialisé et faites fixer correctement le porte-bagages arrière.

N'utilisez plus votre Cargo Hybrid tant que le porte-bagages arrière n'a pas été fixé.

JE Secouez le porte-bagages arrière à la main perpendiculairement au sens de la marche.

Les fixations du porte-bagages arrière ne doivent pas se desserrer.

Le porte-bagages arrière ne doit pas toucher le pneu.

6.15 Vérification des garde-boue (garde-roues)

**AVERTISSEMENT!****Danger dû aux pièces détachées !**

Des garde-boue desserrés peuvent bloquer la roue et entraîner des chutes graves.

JE Contactez votre revendeur de vélos spécialisé et faites fixer correctement tous les garde-boue.

N'utilisez plus votre Cargo Hybrid tant que les garde-boue n'ont pas été fixés.

1. Vérifiez le montage de vos garde-boue.



Le garde-boue et ses supports de fixation ne doivent pas être pliés ou endommagés.

- En position debout, déplacez vigoureusement la roue avant d'avant en arrière en utilisant des mouvements de direction.

- Secouez soigneusement les garde-boue avec votre main.

Les entretoises de fixation ne doivent pas se desserrer.

Aucune partie des garde-boue ne doit toucher les roues.

7 Réglage et utilisation du Cargo Hybrid

7.1 Ce que vous devez fondamentalement prendre en considération

7.1.1 Les réglages nécessitent des connaissances spécialisées

**AVERTISSEMENT!****Danger dû à un mauvais réglage ou fonctionnement de votre Cargo Hybrid !**

De nombreux réglages sur le Cargo Hybrid nécessitent des connaissances spécialisées. Si vous effectuez des travaux de réglage sur le Cargo Hybrid sans les connaissances nécessaires, cela peut entraîner des chutes dangereuses, des accidents et des dommages matériels.

JE N'effectuez vous-même les travaux de réglage sur le Cargo Hybrid décrits dans ces instructions originales que si vous disposez des connaissances techniques de base et de l'expérience appropriées, ainsi que des outils appropriés.

JE Effectuez uniquement les travaux de réglage sur le Cargo Hybrid lui-même pour lesquels vous trouverez des descriptions dans ce manuel d'utilisation original ou dans d'autres documents applicables.

JE Veuillez noter : sur tous **composants de direction** (barre de direction, arbre de direction, collier de fourche, etc.) vous **ne doit effectuer aucun travail de réglage** ou des tâches similaires !

Veuillez également prendre note des informations du chapitre 2.1.8 « Accessoires et transformations ».

JE En cas de doute et/ou si vous avez des questions, veuillez contacter votre revendeur spécialisé en vélos.

7.1.2 Notez la profondeur d'insertion minimale (tige de selle et potence du guidon)



AVERTISSEMENT!

Danger si la profondeur d'insertion minimale n'est pas respectée !

Si la profondeur d'insertion est trop faible, le composant inséré peut devenir instable, se casser ou se détacher.

Une tige de selle desserrée peut entraîner des situations de cyclisme dangereuses, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

- JE Assurez-vous toujours de la profondeur d'insertion correcte lors du réglage de la tige de selle et de la potence du guidon.
- JE Ne descendez jamais en dessous de la profondeur d'insertion minimale de la tige de selle ou de la potence du guidon.
- JE Si nécessaire, respectez les indications relatives à la profondeur d'insertion minimale figurant dans la notice des composants de la tige de selle ou de la potence du guidon.



AVERTISSEMENT!

Danger en cas d'insertion à une mauvaise profondeur !

De nombreux réglages sur le Cargo Hybrid nécessitent des connaissances spécialisées. Si vous effectuez des travaux de réglage sur le Cargo Hybrid sans les connaissances nécessaires, cela peut entraîner des chutes dangereuses, des accidents et des dommages matériels.

- JE N'effectuez vous-même les travaux de réglage sur le Cargo Hybrid décrits dans ces instructions originales que si vous disposez des connaissances techniques de base et de l'expérience appropriées, ainsi que des outils appropriés.
- JE Effectuez uniquement les travaux de réglage sur le Cargo Hybrid lui-même pour lesquels vous trouverez des descriptions dans ce manuel d'utilisation original ou dans d'autres documents applicables.
- JE En cas de doute et/ou si vous avez des questions, veuillez contacter votre revendeur spécialisé en vélos.

Profondeur d'insertion minimale de la tige de selle

Il y a un repère sur la tige de selle qui indique la profondeur d'insertion minimale de la tige de selle dans le tube de selle.

Lorsque le collier est fixé, le marquage sur la tige de selle ne doit pas être visible, mais doit être dans le tube de selle.



Image: Marquage pour la tige de selle minimale profondeur d'insertion

Profondeur d'insertion minimale de la potence du guidon

! Observez les **instructions pour les composants séparés** pour le **Haltérophile de vitesse** Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur le fabricant du composant.

- JE Veuillez respecter les informations concernant la profondeur d'insertion minimale de la potence du guidon dans les instructions des composants fournies pour Speedlifter.

7.2 Réglage de la hauteur du guidon

! Observez les **instructions pour les composants séparés** pour le **Haltérophile de vitesse** Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur le fabricant du composant.

Le guidon de votre Cargo Hybrid peut être réglé en hauteur rapidement et sans outil. Vous pouvez ainsi adapter spontanément le réglage du guidon à la situation de conduite souhaitée.

1. Dépliez le dispositif de fixation rapide de la potence du guidon vers l'extérieur.
2. Réglez la hauteur du guidon souhaitée en déplaçant la potence vers le haut ou vers le bas.



Image: Réglage de la hauteur du guidon

! Observez le **profondeur d'insertion minimale** de la potence du guidon (voir chapitre 7.1.2 « Respectez la profondeur d'insertion minimale (tige de selle et potence du guidon) »).

3. Fixez le réglage en refermant le dispositif de serrage rapide sur la potence du guidon.
4. Assurez-vous que le dispositif de blocage rapide est en contact maximal avec la potence du guidon et qu'il est bien fermé.



Image: Hauteur du guidon fixe

7.3 Réglage de la position du siège

! Pour régler la position du siège, vous avez besoin d'une clé à six pans creux et d'une clé dynamométrique de taille appropriée.

Pour régler la position horizontale ou l'inclinaison de votre siège :

1. Desserrez les boulons de serrage de quelques tours jusqu'à ce que le siège puisse être déplacé facilement et/ou que l'inclinaison puisse être réglée.
2. Déplacez le siège à la position souhaitée.

! Lors du changement de **position horizontale**, faites attention à **laplage de réglage** sur le **jambes de force de siège**.

3. Fixez le réglage en serrant les vis de serrage comme suit :

Serrez les vis de serrage en alternance d'un quart à un demi-tour jusqu'à atteindre le couple prescrit (voir chapitre 3.5.2 « Couples de serrage et assemblages par vis »).

4. Si le marquage sur la tige de selle ne se trouve pas dans le chapitre 3.5.2 « Couples de serrage et assemblages par vis » sous « Couples de serrage », consultez votre revendeur de vélos spécialisé.

7.4 Réglage de la hauteur du siège

Le **tige de selle** est fixé avec un **serrage** dans le tube de selle du cadre.

La pince est fixée avec un **levier à dégagement rapide**.

! Lors de la fixation d'une pince (supplémentaire) (par exemple pour la protection antivol), respectez les informations figurant dans les instructions du fabricant de la pince.

1. Ouvrez la pince en dépliant le dispositif de fixation rapide du tube de selle vers l'extérieur.
2. Déplacez le siège et la tige de selle à la position souhaitée pour la hauteur de votre siège.

! Observez le **profondeur d'insertion minimale** de la tige de selle (voir chapitre 7.1.2 « Respectez la profondeur d'insertion minimale (tige de selle et potence du guidon) »).



Image: Réglage de la hauteur du siège

3. Alignez correctement le siège :
- L'extrémité du siège pointe dans le sens de la marche.
 - Le blocage rapide est aligné dans le sens de la marche (voir photo).
4. Fixez la pince en fermant le dispositif de fixation rapide sur le tube de selle.
- Assurez-vous que le dispositif de blocage rapide est en contact maximal avec le cadre et qu'il est bien fermé.



Image: Collier de serrage de selle fixe

7.5 Réglage de la fourche à suspension

! Observez les **instructions pour les composants séparés** pour la fourche à suspension. Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur le fabricant du composant.

7.5.1 Quelle est la fourchette de poids totale ?

Les fourches à suspension avec élastomères et/ou ressorts en acier conviennent chacune à un certain **plage de poids totale** (= poids du cycliste + bagages). Cette plage de poids couvre généralement une plage de 20 kg.

! **Legamme de poids** Vous trouverez dans le document séparé les éléments de suspension adaptés à votre fourche à suspension. **instructions des composants** du fabricant de la fourche à suspension et/ou consultez votre revendeur de vélos spécialisé.

- JE Contactez votre revendeur de vélos spécialisé si votre poids total se situe en dehors de la plage spécifiée. Votre revendeur de vélos spécialisé peut remplacer les éléments de la fourche à suspension si nécessaire et ainsi les adapter à vos besoins.

7.5.2 Réglage de la précharge

Vous pouvez régler la précharge de la fourche à suspension. Pour ce faire, comprimez les ressorts de la fourche à l'aide de la vis de réglage.

En modifiant la précharge, le couple de rupture de la fourche change, c'est-à-dire qu'avec une précharge plus élevée, la fourche ne rebondit qu'à des forces de fonctionnement plus élevées.

Si la fourche est trop préchargée, la course du ressort sera réduite en conséquence.

- JE **À ajuster** la précharge et pour **manipulation de base** de la fourche à suspension, suivez les instructions dans les **instructions des composants** du fabricant de fourches à suspension.

7.5.3 Verrouillage/déverrouillage de la fourche à suspension (fonction de verrouillage)

Grâce à la fonction de verrouillage, vous pouvez rapidement verrouiller la fourche à suspension et la rouvrir rapidement.

La fourche suspendue ouverte (= état normal de la fourche suspendue) est mobile et se déforme pendant le pédalage. La fourche suspendue verrouillée est rigide et ne se comprime pas pendant le pédalage.

- JE Pour verrouiller la fourche à suspension, tournez le bouton sur la position LOCK.



Image: Fourche à suspension verrouillée (=LOCK)



Image: Fourche à suspension ouverte (=OPEN)

7.6 Réglage du changement de vitesse

(uniquement système à moyeu/Enviolo)



Observez les **instructions pour les composants séparés** pour le **système de moyeu à engrenages**. Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur le fabricant du composant.

- JE À **ajuster** le système de transmission du moyeu et pour **manipulation de base** du système de transmission du moyeu, suivez les instructions dans les **instructions des composants** du fabricant d'engrenages.

7.7 Utilisation de l'entraînement électrique



Observez les **instructions originales séparées** pour le **entraînement électrique**. Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur le fabricant du composant.

- JE Pour **réglage et en fonctionnement** la propulsion électrique et pour la **manipulation de base** de l'entraînement électrique et de ses composants, suivez les instructions fournies **instructions originales** du fabricant du lecteur.

7.8 Utilisation du levier de vitesses

7.8.1 Système de dérailleur (Shimano)



Lors de l'utilisation du système de dérailleur, veuillez respecter les informations contenues dans le **instructions pour les composants séparés** pour le **système de dérailleur**. Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur le fabricant du composant.

7.8.2 Système de transmission par moyeu (Enviolo)



Lors de l'utilisation du système de transmission par moyeu, veuillez respecter les informations contenues dans le **instructions pour les composants séparés** pour le **système de moyeu à engrenages**. Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur le fabricant du composant.

7.9 Utilisation des freins



AVERTISSEMENT!

Danger en roulant sans freiner !

Une utilisation incorrecte des freins peut entraîner des situations de cyclisme dangereuses, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

- JE Familiarisez-vous avec le fonctionnement des freins.
- JE Déterminez quel levier de frein actionne le frein avant ou arrière.
- Actionnez plusieurs fois le levier de frein correspondant à l'arrêt :
- Vous pouvez observer l'ouverture et la fermeture des plaquettes de frein sur le disque de frein correspondant.
- JE Faites attention à ne pas freiner et à ne pas braquer brusquement en même temps.
- Si vous braquez et freinez fort en même temps ou si vous roulez trop vite avec peu de poids (boîte non chargée) sur un sol meuble (par exemple du gravier), la roue avant peut se briser lorsque vous tournez.
- JE Pour appliquer le frein, tirez le levier de frein vers le guidon.



Vous obtiendrez le meilleur **effet de freinage** si vous opérez **les deux leviers de frein** dans le bon dosage **en même temps**.

7.10 Utilisation de la béquille / stationnement



ATTENTION!

Danger en cas de stationnement inapproprié !

Si vous garez votre Cargo Hybrid dans le sens de la descente, la béquille peut se replier automatiquement lorsque la pente est de -10 % (ou 5,7°).

Le véhicule Cargo Hybrid peut démarrer ou basculer. Cela peut entraîner des dommages matériels, voire des blessures corporelles, si le véhicule Cargo Hybrid met en danger la circulation routière ou d'autres usagers de la route.

JE Garez toujours votre Cargo Hybrid dans le sens de la marche en montée (= la roue avant pointe vers le haut).

7.10.1 Déplier la béquille/stationner le Cargo Hybrid

1. Placez-vous à côté de votre Cargo Hybrid et tenez-le avec les deux mains sur le guidon.
2. Dépliez la béquille avec votre pied.
3. Placez votre pied contre la béquille et tirez légèrement votre Cargo Hybrid vers l'arrière.
La béquille se déplie complètement lorsqu'elle est tirée vers l'arrière et soulève simultanément la partie avant de votre Cargo Hybrid.



Image: Déplier la béquille

4. Appuyez soigneusement votre Cargo Hybrid sur la béquille et relâchez le Cargo Hybrid.
5. Vérifiez que la béquille maintient fermement votre Cargo Hybrid.



Image: Cargo Hybrid stationné (sur béquille)



Utilisez une **serrure appropriée** lorsque vous garez votre Cargo Hybrid pour le protéger de toute utilisation par des personnes non autorisées.

7.10.2 Replier la béquille/arrêter le vélo

1. Placez-vous à côté de votre Cargo Hybrid et tenez-le à deux mains. Pour le tenir, vous devez saisir le guidon avec au moins une de vos mains.
2. Placez un pied contre la béquille dans le sens de la marche et poussez simultanément votre Cargo Hybrid vers l'avant.
La béquille se replie et repose contre le cadre.



Image: Repliage de la béquille

7.11 Utilisation de la boîte

7.11.1 Si vous transportez des enfants dans la boîte



AVERTISSEMENT!

Danger pour les enfants dans la boîte !

Si votre Cargo Hybrid se renverse pendant que des enfants montent ou s'assoient dans le coffre, ces derniers risquent d'être gravement blessés. Votre Cargo Hybrid se renverse sur un enfant sous tout son poids.

- JE Tenez toujours fermement votre Cargo Hybrid avec les deux mains lorsque les enfants entrent/sortent du carton ou lorsque vous mettez des enfants dans/sortez du carton.

Veillez également vous référer aux descriptions supplémentaires sur la façon de monter et de descendre dans ce chapitre.

- JE Ne laissez jamais les enfants entrer dans la boîte ou s'asseoir dans la boîte **sans surveillance**.



AVERTISSEMENT!

Danger pour et par les enfants voyageurs !

Les enfants qui font du vélo sont incomparablement plus susceptibles de subir des blessures graves en cas d'accident ou de chute que le cycliste lui-même.

Si les enfants qui voyagent avec vous détournent votre attention de la circulation routière, cela peut entraîner des situations dangereuses à vélo, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

- JE Conduisez avec une prudence particulière lorsque vous transportez des enfants dans le coffre de votre Cargo Hybrid.



Si vous utilisez la boîte avec **accessoires optionnels** (par exemple une protection contre la pluie), suivez les **instructions séparées du fabricant** pour l'accessoire.

Les points suivants doivent être respectés lors du transport d'enfants dans le coffre de votre Cargo Hybrid

- JE Si vous laissez des enfants entrer/sortir du carton : placez-vous devant la selle dans le sens de la marche (les deux pieds au sol ; le cadre est entre vos jambes) et tenez fermement votre Cargo Hybrid avec les deux mains sur le guidon.



Image: Maintenez fermement le Cargo Hybrid lorsque entrer/sortir

- JE Si vous transportez des enfants dans la boîte qui ne peuvent pas entrer/sortir seuls, demandez à quelqu'un de les aider :

Le cycliste sécurise le Cargo Hybrid comme décrit ci-dessus (voir photo), tandis que l'autre personne place l'enfant/les enfants dans la boîte.

- JE Assurez-vous que les enfants qui font du vélo dans la boîte portent toujours un casque de vélo adapté.

- JE Pratiquez le vélo en box avec vos enfants.

- JE Assurez-vous que la répartition du poids dans la boîte est aussi équilibrée que possible.

Placez un seul enfant sur le siège du milieu dans la boîte.



Image: enfant dans une boîte

- JE Assurez-vous que les enfants qui voyagent avec vous ne tiennent aucune partie du corps (par exemple les bras) hors de la boîte.
- JE Fixez les enfants dans la boîte avec les ceintures de sécurité d'origine de Cube (voir chapitre 4.8 « Coffret (et accessoires optionnels) »).



Image: Ceintures de sécurité Cube dans la boîte

- JE Utilisez des sièges adaptés que vous fixez à la boîte pour transporter les petits enfants dans la boîte.
- JE Assurez-vous que les enfants qui voyagent avec vous sont attachés en permanence pendant le voyage.
- JE Veuillez respecter les informations sur le poids total autorisé de votre Cargo Hybrid (voir chapitre 3.3 « Poids total autorisé (Cargo Hybrid) »).
- JE Protégez les enfants qui voyagent dans la boîte contre les intempéries, par exemple avec une protection solaire, une protection contre la pluie et des vêtements adaptés.



Image: Housse de pluie montée sur la boîte

7.11.2 Si vous transportez des objets/bagages dans la boîte

Si vous utilisez la boîte avec **accessoires optionnels** (par exemple les courroies de tension), suivez les **instructions séparées du fabricant** pour l'accessoire.

- JE Fixez les bagages que vous transportez dans le coffre de votre Cargo Hybrid pour éviter qu'ils ne glissent ou ne tombent, par exemple à l'aide de sangles de serrage adaptées.

Le boîtier est doté de fentes pour la fixation de sangles de tension (voir chapitre 4.8 « Coffret (et accessoires optionnels) »).



Image: Emplacements dans la boîte

- JE Chargez la boîte de manière à ce que les bagages ne gênent pas votre vue.
- Les bagages ne doivent pas dépasser les bords latéraux de la boîte.
- JE Veuillez respecter les informations sur le poids total autorisé de votre Cargo Hybrid (voir chapitre 3.3 « Poids total autorisé (Cargo Hybrid) »).
- JE Assurez-vous que la répartition du poids dans la boîte est aussi équilibrée que possible.

7.12 Utilisation du porte-bagages arrière

7.12.1 Montage ultérieur du porte-bagages arrière

1. Demandez à votre revendeur de vélos spécialisé quels sont les porte-bagages arrière adaptés que vous pouvez utiliser avec votre Cargo Hybrid.
2. Demandez à votre revendeur de vélos spécialisé d'installer le porte-bagages arrière adapté à votre Cargo Hybrid.

7.12.2 Chargement du porte-bagages arrière

Le porte-bagages peut être chargé jusqu'à un maximum de 20 kg, à condition de respecter le poids total autorisé pour votre Cargo Hybrid (même avec la charge supplémentaire).

! Par conséquent, lors du chargement du porte-bagages arrière, respectez les informations figurant sur le **poids total autorisé** de votre Cargo Hybrid et du **charge utile maximale** (voir chapitre 3.3 « Poids total autorisé (Cargo Hybrid) » et 3.4 « Charge utile maximale »).

1. Placez vos bagages au milieu de votre porte-bagages.
2. Fixez vos bagages avec un rabat de tension ou avec une ceinture de tension spécialement conçue.
3. Secouez votre Cargo Hybrid après le chargement. Les bagages (ou des parties de ceux-ci) ne doivent pas :
 - se détacher.
 - entraver votre liberté de mouvement lorsque vous faites du vélo.
 - toucher les roues.
 - N'obscurcissez pas votre éclairage et vos réflecteurs.

8 Dysfonctionnements pendant vélo



AVERTISSEMENT!

Danger en cas d'entretien non professionnel !

Si vous effectuez des travaux d'entretien pour lesquels vous n'êtes pas autorisé, cela peut entraîner des situations de cyclisme dangereuses, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

- JE Faites immédiatement vérifier par votre revendeur spécialisé les anomalies qui ne sont pas mentionnées dans le tableau suivant et, si nécessaire, faites-les corriger.
- JE Si les mesures énumérées ne résolvent pas le problème, consultez immédiatement votre revendeur de vélos.

8.1 Cargo Hybrid

(comportement général du cycliste)

Problème	Causes possibles	Remède
Comportement cycliste dangereux ou instable	• La boîte n'est pas solidement fixée/les vis de la boîte sont desserrées	JE Contactez immédiatement votre revendeur de vélos spécialisé pour obtenir une solution.
	• La charge est inégalement répartie/ non placée au centre de la boîte	JE Assurez-vous que le poids est réparti uniformément. buté lors du chargement.
Bruits de cliquetis	• La charge n'est pas suffisamment sécurisée (par exemple contre le glissement)	JE Utilisez des sangles de tension ou des filets à bagages pour sécuriser les objets en vrac
	• Les raccords à vis se sont desserrés	JE Contactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.
La direction a du jeu	• Les raccords à vis se sont desserrés	JE Contactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.

8.2 Entraînement électrique



Observez les **instructions originales séparées** pour le **entraînement électrique**. Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur le fabricant du composant.

8.3 Changement de vitesse, entraînement manuel (chaîne)

Problème	Causes possibles	Remède
La vitesse ne change pas du tout ou seulement de manière incorrecte.	• Levier de vitesse mal utilisé	JE Tentative renouvelée
	• Levier de vitesse mal réglé	JE Contactez votre revendeur de vélos spécialisé pour remède.
	• Trop de pression sur la pédale et/ou pédalage trop lent sur des pentes raides.	JE Répétez le processus de changement de vitesse sur un terrain plat. JE Commutation à l'arrêt : Soulever l'arrière roue, actionnez la manivelle dans le sens de la marche jusqu'à ce que la vitesse souhaitée soit engagée.
Chaîne (transmission manuelle) bloquée après ou pendant le changement de vitesse.	• Chaîne coincée	JE Arrêtez-vous, actionnez l'interrupteur dans le sens inverse direction, soulevez la roue arrière, tournez la manivelle dans le sens opposé au sens de marche. JE Si la manivelle ne peut pas être déplacée, en aucun cas circonstances, recours à la force. Contactez immédiatement votre revendeur de vélos spécialisé pour obtenir une solution.
Des bruits inhabituels tels que des craquements, des grincements bruyants et/ou des battements	• Composants d'entraînement/de commutation endommagés	JE Contactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.
Résistance irrégulière lors du pédalage	• Composants d'entraînement/de commutation endommagés	JE Contactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.
La chaîne s'est détachée	• Mauvais fonctionnement du levier de vitesses, levier de vitesses mal réglé ou endommagé • Généralement possible dans des conditions défavorables	JE Arrêtez-vous, soulevez la chaîne à la main jusqu'à la suivante pignon, soulever la roue arrière, actionner la manivelle dans le sens de la marche (uniquement si un fonctionnement fluide est possible). JE Si une réparation n'est pas possible de cette manière, contactez immédiatement votre revendeur de vélos pour y remédier.
La chaîne saute après ou pendant le changement de vitesse	• Mauvais fonctionnement du circuit (voir notice des composants du circuit) • Levier de vitesse mal réglé ou endommagé • Généralement possible dans des conditions défavorables	JE Arrêtez-vous, actionnez l'interrupteur dans le sens inverse sens, soulevez la chaîne à la main sur le pignon suivant, soulevez la roue arrière, actionnez la manivelle dans le sens de la marche (uniquement si elle peut être actionnée en douceur). JE Si une réparation n'est pas possible de cette manière, contactez immédiatement votre revendeur de vélos pour y remédier.
La chaîne se détache constamment	• Fonctionnement incorrect et permanent du levier de vitesses • Levier de vitesse mal réglé ou endommagé	JE Utilisez le levier de vitesses exclusivement comme décrit au chapitre 8.6 JE Si le levier de vitesses est actionné correctement, contactez immédiatement un atelier spécialisé.

8.4 Freins

Problème	Causes possibles	Remède
Les freins ne fonctionnent pas	• Le frein n'est pas monté correctement	JEContactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.
	• Frein endommagé	JEContactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.
Diminution de l'effet de freinage, le levier de frein peut être tiré trop loin	• Patins de frein ou plaquettes de frein usés	JEFaire remplacer les patins ou les plaquettes de frein immédiatement chez votre revendeur spécialisé de vélos.
	• Fuite des conduites hydrauliques/du système de freinage	JEContactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.

8.5 Cadre, tige de selle et fourche à suspension

Problème	Causes possibles	Remède
Bruits : Crépitements, battements, grincements ou sons similaires.	• Cadre et/ou suspension endommagés	JEContactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.
La tige de selle glisse dans le cadre ou se tord	• Couple de serrage trop faible	JEVérifier et corriger le couple de serrage (voir chapitre 3.5 « Raccords à vis »).
La tige de selle glisse dans le cadre ou se tord	• Installation incorrecte	JEFixez l'attache/la pince (voir chapitre 7.4 « Réglage de la hauteur du siège »).
	• La tige de selle a un diamètre trop petit	JEInstallez une tige de selle avec le bon diamètre mètre.
Comportement déficient du ressort	• Fourche à suspension/ précharge mal réglée	JERéglage et mise au point selon les enclosed component operating instructions for the suspension fork (see chapter 7.5 „Adjusting the suspension fork“).
Insufficient spring behaviour despite correct adjustment	• Suspension fork damaged	î Contact your specialist bicycle dealer immediately for remedy.

8.6 Protections de roue, porte-bagages arrière, éclairage

Problème	Causes possibles	Remède
Bruits: Crépitements, battements, grincements ou bruits similaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Les garde-boue ou le porte-bagages arrière se sont détachés 	Si les pièces ne peuvent pas être rattachées, contactez Contactez immédiatement votre revendeur de vélos pour obtenir une solution.
Éclairage partiellement ou totalement sans fonction	<ul style="list-style-type: none"> • Les LED de l'éclairage ont atteint la fin de leur durée de vie 	Contactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.
	<ul style="list-style-type: none"> • Câbles endommagés 	Contactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.

8.7 Roues et pneus

Problème	Causes possibles	Remède
Les roues « rebondissent »	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages aux pneus • Rayon cassé 	Contactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.
Bruits : Crépitements, battements, grincements ou sons similaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Des corps étrangers sont coincés dans la roue 	Retirer le corps étranger. Utilisez votre Cargo Hybrid avec un soin particulier après. Faites vérifier votre Cargo Hybrid par votre revendeur de vélos pour détecter tout dommage consécutif.
	<ul style="list-style-type: none"> • Dommage à la roue 	Contactez votre revendeur de vélos spécialisé immédiatement pour y remédier.
Comportement cycliste négligent	<ul style="list-style-type: none"> • Pression d'air excessivement basse 	Augmenter la pression d'air (= gonfler les pneus) Si le même comportement de cyclisme se produit Peu de temps après, on voit à nouveau un pneu crevé (voir ligne suivante).
Comportement de cyclisme de plus en plus spongieux, comportement de roulement très inhabituel (on sent chaque petite pierre)	<ul style="list-style-type: none"> • Pneu crevé 	Remplacement du pneu/chambre à air. Contactez immédiatement votre revendeur de vélos pour y remédier et n'utilisez pas votre Cargo Hybrid jusqu'à cette date. Vous devez pas remplacer vous-même la chambre à air, le pneu et le ruban de jante du Cargo Hybrid.

9 Après une chute ou un accident



AVERTISSEMENT!

Danger dû à des dommages non réparés !

Les dommages après une chute ou un accident peuvent entraîner des situations de cyclisme dangereuses, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

- JE Contactez immédiatement votre revendeur de vélos après une chute ou un accident.
- JE Ne continuez à utiliser votre Cargo Hybrid que lorsqu'il a été correctement réparé par votre revendeur de vélos.



AVERTISSEMENT!

Danger dû à des pièces de rechange non autorisées !

Les pièces de rechange interdites peuvent ne pas répondre aux exigences particulières de votre Cargo Hybrid et peuvent tomber en panne. Une tige de selle desserrée peut entraîner des situations dangereuses à vélo, des chutes, des accidents et des dommages matériels.

- JE Utilisez uniquement des pièces de rechange d'origine.
- En cas de doute, consultez votre revendeur spécialisé en vélos.

Après une chute, vous devez toujours remplacer les composants ouverts listés ci-dessous :

- Guidon
- Embouts de guidon
- Potence de guidon
- Manivelle

Tous les autres composants ou pièces doivent être vérifiés et remplacés si nécessaire par votre revendeur de vélos spécialisé.

10 Nettoyage et entretien de la cargaison Hybrid

Un bon entretien augmente la durée de vie de votre Cargo Hybrid et de ses composants. Nettoyez et entretenez donc régulièrement votre Cargo Hybrid.



Avant le nettoyage, retirez la batterie ou les batteries de votre Cargo Hybrid.

Observez les **instructions originales** pour l'entraînement électrique pour le nettoyage et l'entretien de la **composants de la propulsion électrique**.



ATTENTION!

Danger dû à un entretien incorrect ou à des produits de nettoyage inappropriés !

Les produits de nettoyage, les lubrifiants et les conservateurs sont des produits chimiques.

Une utilisation incorrecte peut endommager votre Cargo Hybrid.

- JE Utilisez un jet d'eau doux ou un seau d'eau et une éponge pour un nettoyage humide.
Utilisez uniquement de l'eau douce propre ou de l'eau dessalée. L'eau salée favorise la corrosion.
- JE Utilisez uniquement des produits spécialement adaptés aux vélos.
- JE Assurez-vous que cet agent n'attaque pas la peinture, le caoutchouc, le plastique, les pièces métalliques, etc.
Pour plus d'informations, consultez votre revendeur spécialisé en vélos.
- JE Suivez les instructions du fabricant respectif dans les manuels des composants.

1. Enlevez les saletés grossières telles que la terre, les pierres, le sable, etc. avec un jet d'eau douce.
2. Laissez votre Cargo Hybrid sécher un peu.
3. Vaporisez l'ensemble de votre Cargo Hybrid avec un produit nettoyant adapté.

En cas de nombreux produits de nettoyage et de salissures légères, une simple pulvérisation et un rinçage après le temps d'action prescrit sont suffisants.

Les saletés tenaces peuvent être éliminées après le temps de réaction, par exemple avec une brosse à radiateur avant le rinçage.

4. Rincez l'ensemble du Cargo Hybrid avec un jet d'eau doux et laissez-le sécher.

5. Nettoyez la chaîne comme décrit ci-dessous.

- Versez un produit de nettoyage de chaîne adapté sur un chiffon en coton propre et non pelucheux et essuyez la chaîne avec ce chiffon. Actionnez lentement la manivelle dans le sens inverse du sens d'entraînement.
- Répétez ce processus avec une zone propre du chiffon en coton jusqu'à ce que la chaîne soit propre.
- Laissez le produit nettoyant s'évaporer pendant environ 1 heure.

S'il reste du produit nettoyant entre les maillons de la chaîne, le nouveau lubrifiant se décompose immédiatement et est donc inefficace.

- Appliquez un lubrifiant adapté aux chaînes de vélo avec parcimonie sur les joints de la chaîne.
- Retirez l'excès de lubrifiant sur la chaîne avec un chiffon en coton propre, sec et non pelucheux.

6. Nettoyez les zones très sales restantes à la main avec un chiffon en coton propre et non pelucheux utilisant un produit nettoyant approprié.

7. Vaporisez l'ensemble du Cargo Hybrid avec de la cire en spray appropriée ou un produit de préservation similaire.

Exceptions :

- Patins de frein ou plaquettes de frein usés
- Disques de frein
- Poignées, levier de frein/de vitesse
- Siège
- Pneus

8. Polissez votre Cargo Hybrid après le temps d'exposition prescrit avec un chiffon en coton propre et non pelucheux.

9. Nettoyez les patins de frein, les plaquettes de frein et les disques de frein à la main avec un chiffon en coton propre, sec et non pelucheux, en utilisant un agent dégraissant approprié.



Nettoyez et lubrifiez votre chaîne comme décrit après chaque trajet par temps humide, chaque trajet long sur sol sablonneux, au plus tard tous les 200 km.

11 Transport de la cargaison Hybride



Le Cargo Hybrid **ne doit jamais être démonté** pour le transport ! **Aussi le boîtier doit ne pas être changé ou supprimé !**

Vous pouvez **seulement** transporter le Cargo Hybrid en **un seul morceau** (y compris la boîte) !

1. Avant le transport, retirez la ou les batteries de votre Cargo Hybrid.



Piles doivent être transporté **séparément.**

Tenez compte des informations contenues dans le **instructions originales** pour le **entraînement électrique.**

2. Si nécessaire, retirez les autres accessoires optionnels qui pourraient être endommagés pendant le transport de votre Cargo Hybrid (par exemple le support pour smartphone).

3. Transportez votre Cargo Hybrid à la verticale et fixez-le pour éviter qu'il ne tombe ou ne glisse.

12 Démantèlement du Cargo Hybrid pour une période plus longue



ATTENTION!

Danger en cas de stockage incorrect !

Un stockage incorrect peut endommager les roulements et les pneus et favoriser la corrosion.

JE Veuillez respecter les instructions suivantes.



Retirez la batterie ou les batteries de votre Cargo Hybrid si vous prévoyez de le garer pendant une longue période.

Respectez les informations relatives au stockage dans le **instructions originales** pour la propulsion électrique.

JE Par conséquent, nettoyez et entretenez régulièrement votre Cargo Hybrid comme décrit au chapitre 10 « *Nettoyage et entretien du Cargo Hybrid* ».

JE Entrez votre Cargo Hybrid uniquement dans des pièces sèches et sans poussière.

JE Protégez votre Cargo Hybrid contre l'accès par des personnes non autorisées ou des enfants.

JE Vérifiez les freins lorsque vous remettez votre Cargo Hybrid en service.

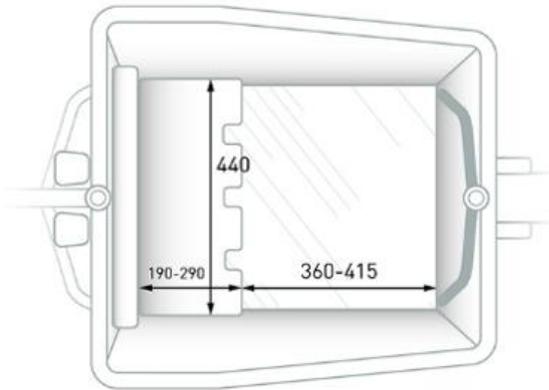
En cas de périodes prolongées de non-utilisation, il peut être nécessaire de freiner à nouveau les freins à disque.

En cas de doute, consultez votre revendeur spécialisé en vélos.

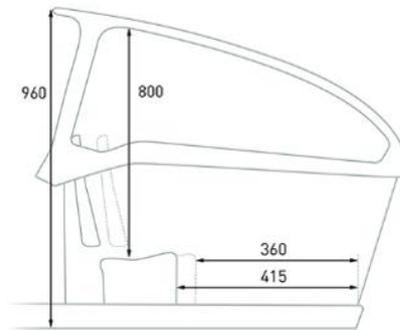
Dimensions caisse VAE Cargo

Toutes les valeurs sont exprimées en millimètres ou en degrés.

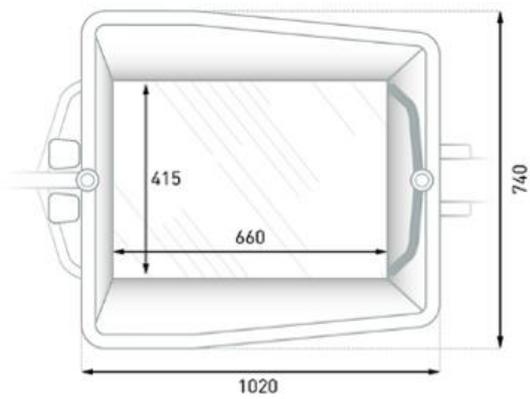
VUE DE DESSUS AVEC SIÈGE



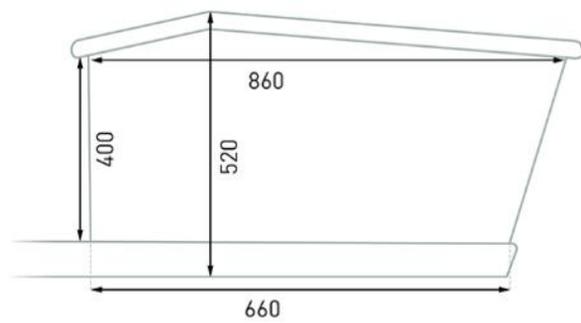
VUE LATÉRALE AVEC HOUSSE DE PLUIE ET SIÈGE



VUE DE DESSUS SANS SIÈGE



VUE LATÉRALE SANS SIÈGE



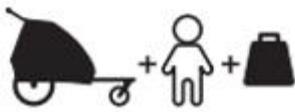
Instructions

Thule Coaster XT

101018XX



Thule Coaster XT

	
MAX 	111 cm 44 inch
MAX kg/lbs 	22 kg x 2 49 lbs x 2 *
 - 	6 m - 4 y *
 - 	1 - 4 y
	12 kg 26.5 lbs
MAX kg/lbs  + 	45 kg 100 lbs
MAX kg/lbs  +  + 	60 kg 132 lbs

Caractéristiques

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Guidon | 9. Défecteurs |
| 2. Déblocage du guidon | 10. Roues arrière |
| 3. Toile et filet de protection | 11. Déblocage roue arrière |
| 4. Sangles réglage bandoulière | 12. Protection arrière/pare-soleil |
| 5. Boucles bandoulière | 13. Molettes de déblocage plage |
| 6. Réflecteurs avant | 14. Espace de chargement |
| 7. Roue poussette | 15. Réflecteurs arrière |
| 8. Bras de fixation vélo/poussette | 16. Poignée frein de stationnement |

AVERTISSEMENT

IMPORTANT - LISEZ ATTENTIVEMENT CES INSTRUCTIONS ET CONSERVEZ-LES POUR RÉFÉRENCE ULTÉRIEURE. Leur non-respect pourrait compromettre la sécurité de votre enfant.

Lisez le manuel de sécurité des poussettes et remorques de bicyclette Thule avant de les utiliser et conservez-le pour référence ultérieure.

Entretien

Pour maintenir la remorque pour enfant Thule en bon état, il est important de la garder propre et de bien l'entretenir.

Il est fortement recommandé d'apporter la remorque pour enfant dans un centre de services autorisé une fois par an afin de la maintenir dans le meilleur état possible.

Inspectez régulièrement votre remorque pour enfant Thule et les accessoires pour vous assurer qu'ils ne montrent aucun signe de détérioration ou d'usure :

- Vérifiez que les pièces métalliques ne sont ni bosselées ni fissurées. N'utilisez pas la remorque pour enfant si les pièces métalliques sont fissurées ou endommagées.
- Examinez les attaches de la remorque pour enfant afin de vous assurer qu'elles ne soient ni pliées ou brisées, ni manquantes ou desserrées. Ressermez les attaches desserrées et remplacez celles qui sont endommagées ou manquantes.

- Vérifiez régulièrement que le tissu ne présente pas de déchirures, d'usure ni d'autres signes de détérioration.

Nettoyez régulièrement la remorque pour enfant avec de l'eau tiède et un savon doux. N'utilisez jamais de détergents puissants ni de solvants.



Nettoyez les essieux de roue et appliquez de la graisse ou de Thule sur les pièces mobiles visibles. Les roues doivent être inspectées et entretenues au moins une fois par an.

Rangiez votre remorque pour enfant et vos accessoires dans un endroit sec à l'abri de la lumière directe du soleil.

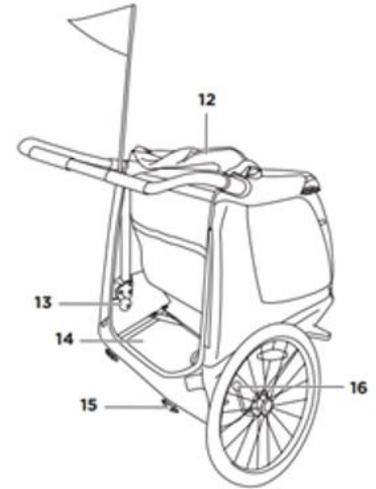
Avant le rangement, votre remorque pour enfant doit être sèche afin d'éviter le développement de moisissures ou de bactéries.

Accessoires

Thule propose de nombreux accessoires compatibles avec votre remorque pour enfant. Pour de plus amples informations, contactez le revendeur le plus proche ou visitez notre site Web : www.thule.com.

Contact

Nous sommes constamment désireux de connaître votre avis et de répondre à vos questions sur nos produits pour vous offrir la meilleure expérience possible. Contactez notre service clientèle via le site support.thule.com ou votre revendeur.



IMPORTANT - LISEZ ATTENTIVEMENT CES INSTRUCTIONS ET CONSERVEZ-LES POUR RÉFÉRENCE FUTURE. LEUR NON-RESPECT POURRAIT COMPROMETTRE LA SÉCURITÉ DE VOTRE ENFANT.

AVERTISSEMENT

- s2. Une utilisation non conforme aux instructions du fabricant peut provoquer des blessures graves, voire mortelles, pour le passager ou le cycliste.
- s3. Installez toujours votre enfant dans le harnais.
- s4. Ne transportez pas d'autres enfants ni de bagages supplémentaires dans cette remorque pour enfant.
- s5. Ne jamais laisser un enfant sans surveillance.
- s6. S'assurer que tous les dispositifs de verrouillage sont enclenchés avant utilisation.
- s7. **RISQUE DE STRANGULATION** : Ne laissez pas un enfant jouer avec ce produit.
- s8. Vérifier que les dispositifs de fixation de la nacelle, du siège ou du siège-auto sont correctement enclenchés avant utilisation.
- s9. Ce produit ne convient pas pour faire du jogging ou des promenades en rollers.
- s10. Ce produit doit transporter uniquement le nombre maximal d'enfants pour lequel il a été conçu.
- s11. Utilisez uniquement les pièces de rechange fournies ou approuvées par le fabricant.
- s12. N'utilisez pas d'accessoires ni de pièces de rechange qui ne soient pas approuvés par Thule.
- s13. Faites attention à ne pas vous coincer les doigts lors du pliage et du dépliage de cette remorque pour

- enfant. Pour éviter toute blessure, maintenir l'enfant à l'écart lors du dépliage et du pliage du produit.
- s14. Cette remorque pour enfant perdra sa stabilité si vous dépassez la charge recommandée par le fabricant.
 - s15. Actionnez toujours le frein de stationnement lorsque vous installez et retirez votre enfant.
 - s16. Empêchez toute partie du corps de l'enfant, tout vêtement, lacet de chaussure ou jouet d'entrer en contact avec les pièces mobiles.
 - s17. N'utilisez pas cette remorque pour enfant à proximité d'un feu à ciel ouvert ou d'une flamme vive. La négligence peut provoquer un incendie.
 - s18. N'utilisez jamais cette remorque pour enfant dans des escaliers ou escalators.
 - s19. Avant chaque randonnée, assurez-vous que les roues sont bien fixées à la remorque.
 - s20. Évitez les blessures graves liées aux chutes ou aux glissements. Toujours utiliser le système de retenue.
 - s21. Ce siège ne convient pas aux enfants de moins de 6 mois.
 - s22. Les enfants doivent avoir au moins 6 mois et être capables de se tenir debout sans aide.
 - s23. Pour le mode vélo, l'enfant doit avoir l'âge de porter un casque et de se tenir assis sans aide. Consultez un pédiatre si l'enfant est âgé de moins d'un an.
 - s24. Un colis ou un accessoire, ou les deux, placé(s) sur cette unité peut entraîner son instabilité. Ce produit peut perdre sa stabilité en cas d'utilisation d'un paquet ou d'un filet à bagage non recommandé par le fabricant. Utilisez uniquement des produits agréés Thule. Les conditions peuvent devenir instables et dangereuses si un emballage portant les accessoires est ajouté sur le produit.
 - s25. Toute charge fixée au guidon nuit à la stabilité de la remorque pour enfant.
 - s26. N'installez aucun siège (auto ou autre) non homologué par Thule sur cette remorque pour enfant.
 - s27. Si vous utilisez cette remorque avec le Thule Bicycle Trailer Kit, suivez également les instructions du guide d'utilisation de la bicyclette de remorquage et respectez les spécifications concernant la charge maximale autorisée sur ce dernier.
 - s28. Faites vérifier la bicyclette de remorquage par un mécanicien qualifié avant de l'atteler à ce kit de remorquage.
 - s29. Avant d'utiliser le produit, consultez les réglementations locales concernant l'endroit et la façon d'utiliser le produit.
 - s30. Cette remorque doit être utilisée pour transporter des enfants de jour, sur les trottoirs, les routes peu fréquentées et les sentiers lisses.
 - s31. Un éclairage de sécurité est recommandé en cas d'utilisation dans des conditions de faible luminosité.
 - s32. Ne pas transporter des personnes en même temps que des animaux.
 - s33. Lors du transport d'enfants dans la remorque, un rétroviseur doit être installé sur la bicyclette.
 - s34. Pour les remorques simples, le nombre maximum d'enfants transportés ne doit pas dépasser un. Pour les remorques doubles, le nombre maximum d'enfants transportés ne doit pas dépasser deux.
 - s35. Lors du transport d'enfants dans la remorque, l'âge minimum du cycliste est de 16 ans.
 - s36. Ne pas utiliser cette remorque sur terrain accidenté.
 - s37. Ne pas dépasser les limites de poids maximales. Ne pas transporter des enfants dépassant les limites de poids.

- s38. Ne pas utiliser la remorque à des vitesses excessives.
- s39. N'apportez aucune modification à ce produit.
- s40. Toujours porter un casque conforme aux réglementations locales.
- s41. Ne jamais faire de bicyclette la nuit sans éclairage approprié. Respecter toutes les exigences légales locales en matière d'éclairage.
- s42. Utilisez une extrême prudence lors de la remorque, ne dépassez jamais 25 km/h / 15 mph, et ralentissez à moins de 10 km/h / 6 mph dans les virages et sur les routes accidentées. Soyez prudent lors de la descente en remorquant.
- s43. La charge du bras d'attelage doit se situer entre 0,1 kg et 8 kg.
- s44. Toujours attacher la sangle de sécurité de l'attelage. Ne pas utiliser le Bicycle Trailer si, pour une raison quelconque, vous ne pouvez pas attacher la sangle de sécurité de l'attelage autour du cadre de la bicyclette ! Le non-respect de cette consigne peut conduire au détachement inopiné de la remorque pour enfant Thule. Faire vérifier votre bicyclette par un mécanicien qualifié avant de l'atteler à cette remorque.
- s45. Lorsque vous ne transportez qu'un seul enfant dans une remorque pour enfant à deux sièges, l'enfant doit être assis dans le siège de droite ou, le cas échéant, le siège du milieu.
- s46. L'utilisateur de la remorque pour enfant doit connaître les dangers d'une utilisation pendant des périodes prolongées, comme l'exposition à des températures froides ou l'épuisement provoqué par une exposition à la chaleur sans aération ni hydratation adéquates.
- s47. En cas d'utilisation de cette remorque pour enfant en tant que remorque de bicyclette, la toile de protection contre les intempéries doit être fermée pour empêcher tout objet étranger de pénétrer dans la remorque.
- s48. Un réflecteur conforme aux réglementations locales doit être visible à l'arrière de cette remorque pour enfant en cas d'utilisation avec un vélo. Les réflecteurs rouges doivent être visibles à l'arrière de la remorque.
- s49. Avant chaque sortie, assurez-vous que la remorque pour enfant attelée ne gêne pas le freinage, les pédales ni la direction de la bicyclette.
- s50. L'utilisation de la remorque modifie la stabilité, les exigences de freinage et les caractéristiques de conduite de votre bicyclette.
- s51. Lorsque l'on tourne à droite, l'angle entre la bicyclette de remorquage et la remorque pour enfant Thule ne doit pas dépasser 45°.
- s52. Lorsque l'on tourne à gauche, l'angle ne doit pas dépasser 90°.
- s53. Utilisez toujours le fanion.
- s54. Le bouton de l'attache rapide doit être complètement serré sur l'axe à dégagement rapide et laisser apparaître au moins deux filets de vis pour s'assurer que la roue arrière de la bicyclette ne risque pas de se desserrer. Veillez toujours à ce que l'attache rapide soit correctement fixée. Un système de fixation de roue à attache rapide mal serré peut conduire à une perte accidentelle de la roue arrière.
- s55. L'écrou sur l'axe de roue arrière doit être serré d'au moins 5 tours complets pour assurer une force de serrage. Sur certains axes de roue, il est possible de retirer la rondelle d'origine pour faire place au dispositif ezHitch. Vérifiez auprès de votre détaillant autorisé pour être certain. Selon le type de moyeu, la rondelle support de couple existante pour le moyeu doit rester sur le cadre. Veillez suivre les instructions

-
- de montage pour le moyeu et les spécifications de couple du fabricant lors de la fixation de l'écrou d'axe de roue.
- s56. Un entretien adéquat de la remorque pour enfant a une incidence sur sa performance et ses gages de sécurité.
 - s57. Les remorques pour vélo tirées par un EPAC peuvent être soumises à des restrictions légales. Respectez toutes les exigences légales locales.
 - s58. Notez que la remorque augmente la distance de freinage du vélo lorsqu'elle est attachée.
 - s59. Inspectez régulièrement votre Thule porte-bébé et vos accessoires pour vérifier qu'ils ne montrent aucun signe de détérioration ou d'usure. Vérifiez que les composants métalliques ne sont ni bosselés ni fissurés. N'utilisez pas le porte-bébé si des pièces métalliques sont fissurées ou endommagées. Examinez le porte-bébé afin de déterminer si les attaches sont pliées, brisées, manquantes ou desserrées. Serrez les attaches desserrées et remplacez celles qui sont endommagées ou manquantes.



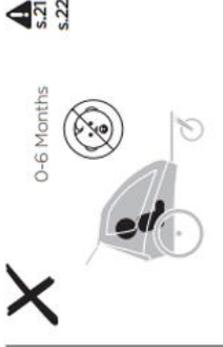
⚠ s.25



⚠ s.36



⚠ s.7



⚠ s.21
s.22

0-6 Months



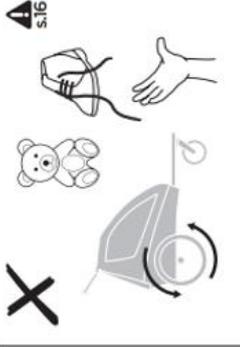
⚠ s.18



⚠ s.18



⚠ s.17



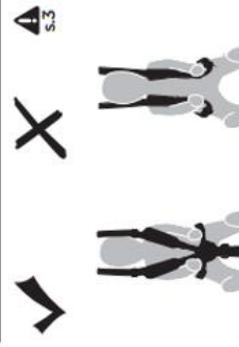
⚠ s.16



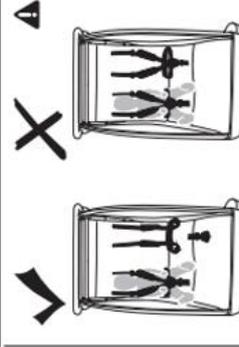
⚠ s.4



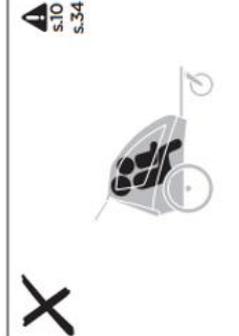
⚠ s.5



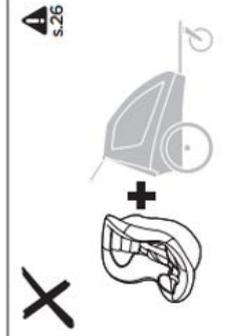
⚠ s.3



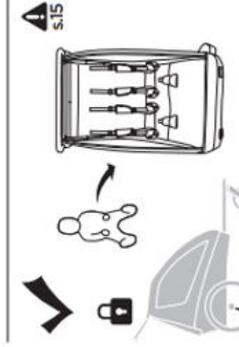
⚠



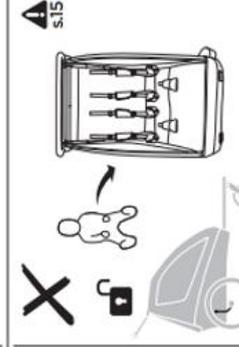
⚠ s.10
s.34



⚠ s.26



⚠ s.15



⚠ s.15



A
s.32

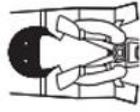


A
s.14
s.37

4 kg
Max. 8.8 lbs



s.46



A
s.23
s.40



A
s.31
s.41



Min.
0.1 kg
0.22 lbs

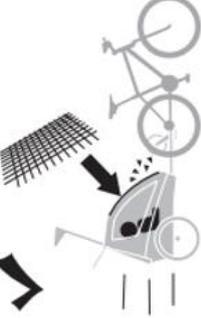
Max.
8 kg
17.6 lbs



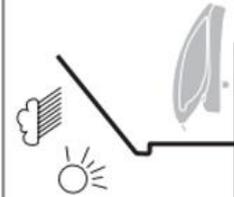
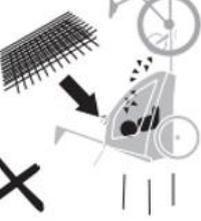
A
s.43



s.13



A
s.47

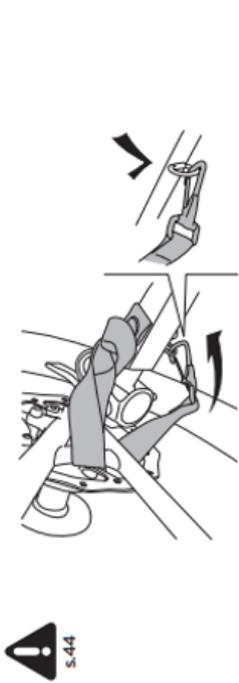
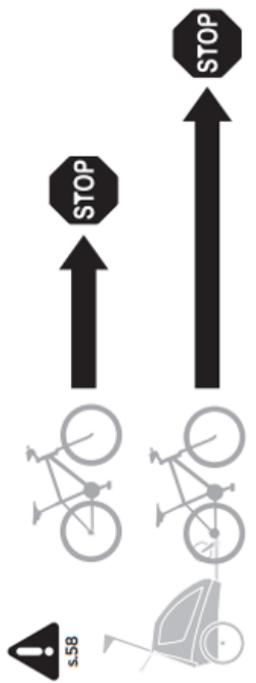
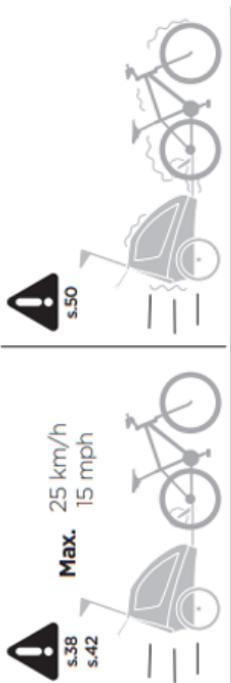


A
s.51



A
s.52







➤ **Adaptateurs pour fixer votre remorque pour enfant Thule à votre vélo**

Axes traversants de 12 mm

Adaptateur pour moyeux intégrés

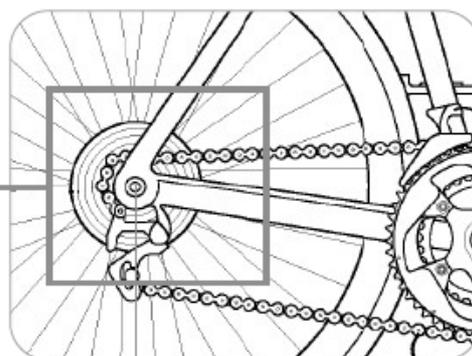
**Adaptateurs pour cadres de forme différente
ou vélos avec béquille intégrée**

› Adaptateurs pour fixer votre remorque pour enfant Thule à votre vélo

Votre kit pour remorque de vélo se fixant sur l'axe de la route arrière de votre vélo

Le système de fixation dépend de votre vélo :

1. Attache rapide de 9 mm
2. Vélos équipés d'un axe traversant de 12 mm
3. Vélos équipés de moyeu à vitesses intégrées
4. Vélo dont la forme du cadre permet difficilement de fixer la coupelle d'attache Thule ezHitch



axe arrière

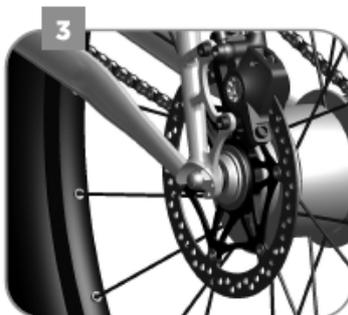
1. Attache rapide de 5 mm

La majorité des vélos est équipée d'un axe arrière à attache rapide de 5 mm. Si votre vélo ne possède pas d'axe à attache rapide (illustration à droite) ou de moyeu, veuillez lire le mode d'emploi du kit de montage de la remorque pour avoir les informations nécessaires.



Les vélos suivants nécessitent un adaptateur :

2. Vélos équipés d'un axe traversant de 12 mm
3. Vélos équipés de moyeu à vitesses intégrées
4. Vélos dont la forme du cadre permet difficilement de fixer la coupelle d'attache.



2

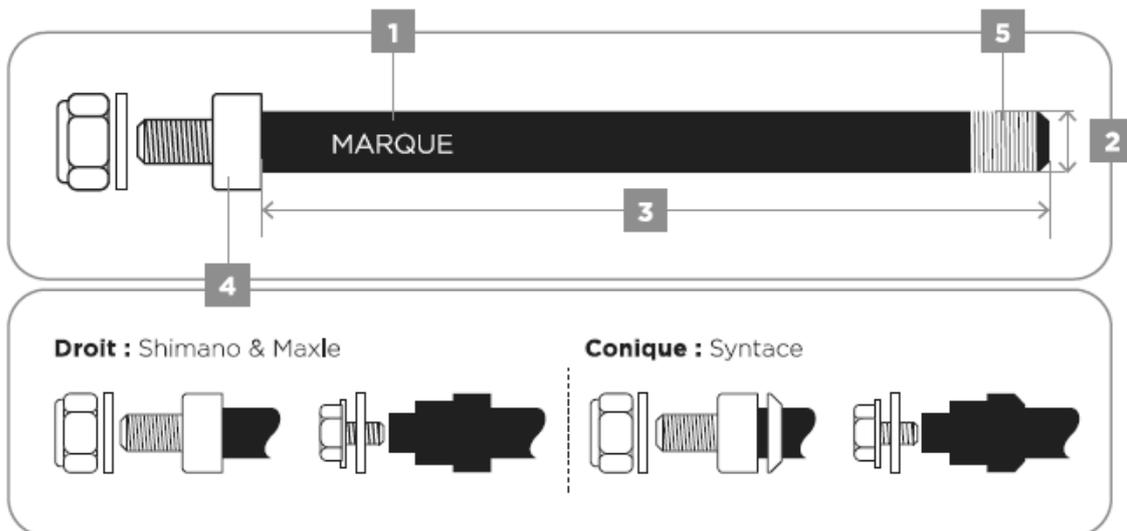
› Axes traversants de 12 mm

Pour connaître le type d'axe installé sur votre vélo, retirez ce dernier en suivant le mode d'emploi du vélo.



Veillez noter ce qui suit concernant votre axe traversant :

1. La marque de l'axe
2. Le diamètre de l'axe
3. La longueur de l'axe
4. La forme de l'axe (droit/conique)
5. Le pas de filetage de l'axe*



Après avoir identifié les éléments 1-5 ci-dessus, recherchez l'adaptateur Thule correspondant à votre axe traversant sur la page suivante.**

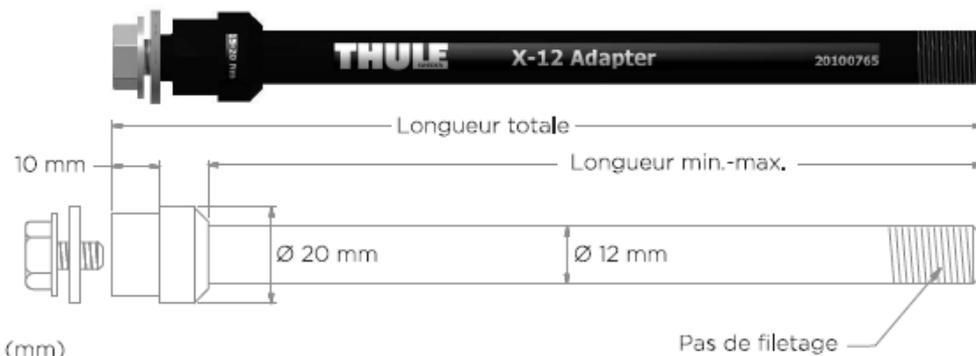
***Remarque :** pour identifier le bon pas de filetage, veuillez contacter votre revendeur vélo.

****Remarque :** si vous ne trouvez pas l'adaptateur compatible avec le type d'axe de votre vélo, veuillez contacter votre revendeur Thule.

Installation avec un écrou :



Installation avec un boulon :



(mm)

Marque	Longueur min.-max.	Longueur totale	Pas de filetage	Référence Thule	Installation
Syntace	152 - 167	194	M12x1,0	20110729	Écrou
Syntace	160	180	M12x1,0	20100765	Boulon
Syntace	160 - 172	199	M12x1,0	20110733	Écrou
Syntace	169 - 184	213	M12x1,0	20110755	Écrou
Syntace/Fatbike	217 ou 229	256	M12x1,0	20110737	Écrou
Shimano	159 ou 165	192	M12x1,5	20110730	Écrou
Shimano	170	190	M12x1,5	20100766	Boulon
Shimano	172 ou 178	205	M12x1,5	20110734	Écrou
Shimano	209	236	M12x1,5	20110735	Écrou
Shimano/Fatbike	229	256	M12x1,5	20110738	Écrou
Maxle	167 - 192	212	M12x1,75	20100799	Boulon
Maxle	174 ou 180	207	M12x1,75	20110731	Écrou
Maxle	192 ou 198	225	M12x1,75	20110732	Écrou
Maxle	209	236	M12x1,75	20110736	Écrou
Maxle/Fatbike	217 or 229	256	M12x1,75	20110739	Écrou

***Remarque :** pour sélectionner la bonne entretoise, veuillez lire le mode de l'emploi de l'adaptateur.

› Adaptateur pour moyeux intégrés



Adaptateur pour moyeu intégré Shimano, 3/8" x 26 (référence 20100797)

Voici quelques exemples de moyeux 3/8 qui nécessitent l'adaptateur de fixation pour moyeu intégré Shimano :



Marque	Modèle	Référence Shimano	Description
Shimano	Nexus	FH-IM37	Moyeu avec frein à tambour
		SG-3C41	Moyeu intégré 3 vitesses avec frein à rétropédalage
		SG-3D55	Moyeu intégré 3 vitesses
		SG-3R40	Moyeu intégré 3 vitesses avec frein à tambour
		SG-7R46	Moyeu intégré 7 vitesses avec frein à tambour
		SG-8R56	Moyeu intégré 8 vitesses
		SG-8C31	Moyeu intégré 8 vitesses avec frein à tambour
		SG-8R36	Moyeu intégré 8 vitesses
			Alfine
SG-S501	Moyeu intégré 8 vitesses		
SG-S505	Moyeu intégré 8 vitesses avec frein à disque		
SG-S700	Moyeu intégré 11 vitesses		
SG-S705	Moyeu intégré 11 vitesses avec frein à disque		
	Coasting		

Adaptateur de fixation pour moyeu intégré SRAM, M10x1.0
(référence 20100798)



Voici quelques exemples d'axes de moyeu de 10 mm nécessitant l'adaptateur pour le moyeu intégré SRAM :

Marque	Modèle	Description
SRAM	DD3-30/-27/-24	Moyeu intégré avec cassette
	I-Motion 9	Moyeu intégré 9 vitesses
	G8	Moyeu intégré 8 vitesses
	I-Motion 3	Moyeu intégré 3 vitesses
	Torpedo	Pignon fixe/single speed
Shimano	Nexave IF-C530	Inter-3 Freehub (3x8)
	Nexave FH-C810	Corps de roue libre dynamo pour cassette 8 vitesses
	Nexave FH-IM70	Corps de roue libre pour cassette 8/9 vitesses
	Nexave FH-IM50	Corps de roue libre pour cassette 8 vitesses
Surly	Moyeux piste et flip flop	
Rohloff	Speedhub 500/14	Moyeu intégré 14 vitesses
NuVinci	N360	Transmission à variation continue
BionX	P500	Moyeu électrique
	P250	Moyeu électrique
	P200	Moyeu électrique

Adaptateur de fixation pour moyeu intégré SRAM SPECTRO, FG 10.5x1.0
(référence 20110722)



Voici quelques exemples d'axes de moyeu de 10,5 mm qui nécessitent l'adaptateur de fixation pour moyeu intégré SRAM SPECTRO :

Marque	Modèle	Description
SRAM	Spectro S7	Moyeu intégré 7 vitesses
	Spectro P5	Moyeu intégré 5 vitesses
	Spectro T3	Moyeu intégré 3 vitesses
	Spectro 3x7	Moyeu intégré avec cassette
	DualDrive	Moyeu intégré avec cassette
	Sparc	Moyeu électrique

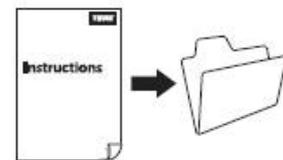
4

› **Adaptateurs pour cadres de forme différente ou vélos avec béquille intégrée**



Bague d'épaisseur de 10
(référence 20110723)

Pour les vélos équipés de pattes arrière avec capuchon



 Thule Sweden AB, Borggatan 5
335 73 Hillerstorp, SWEDEN

› PART OF THULE GROUP

 info@thule.com

© Thule Group 2021 All rights reserved.

 www.thule.com